

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 18 JUIN 2015

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON.

Conseillers de Paris

Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Leila DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT.

Pouvoirs

Mme Dominique KIELEMOËS à M. Luc LEBON
Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI
Mme Mercedes ZUNIGA à M. Philippe DUCLOUX
M. Eric GARANDEAU à M. Jacques LEFORT
Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND à Mme Nicole SPINNEWEBER

*A 19h20, la séance est ouverte par Madame Martine DEBIEUVRE,
Première Adjointe au Maire du 11^e arrondissement.*

Mme DEBIEUVRE : « Monsieur le Maire François VAUGLIN étant à l'inauguration de la Maison des pompiers de la rue Bréguet en compagnie du ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE, j'ouvre le début de cette longue séance de Conseil d'arrondissement.

M. Eric GARANDEAU donne pouvoir à M. Jacques LEFORT, Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI, Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND à Mme Nicole SPINNEWEBER, Mme Dominique KIELEMOËS à M. Luc LEBON, Mme Mercedes ZUNIGA à M. Philippe DUCLOUX, M. Stéphane MARTINET, qui arrivera plus tard, donne pouvoir à Mme Nawel OUMER, et Mme Leïla DIRI, qui partira avant la fin de séance, donnera pouvoir à M. Christian SAINT-ETIENNE.

Je vous informe du changement de nom de parti pour Les Républicains : suite à l'adoption par le bureau politique du 5 mai 2015 et l'approbation par ses adhérents lors du vote des 28 et 29 mai, le nouveau nom du parti politique UMP (Union pour un Mouvement Populaire) est désormais "Les Républicains ". Le groupe d'Union de la Droite et du Centre au sein du Conseil du 11^{ème} arrondissement est ainsi dorénavant composé d'élus du parti Les Républicains et d'élus de l'UDI (Union des Démocrates et Indépendants).

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme DEBIEUVRE : « Nous vous proposons de désigner Mme Joëlle MOREL comme secrétaire de séance. Qui vote pour ? Unanimité.»

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2015

Mme DEBIEUVRE : « Nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2015. Qui vote pour ? Unanimité. Le procès-verbal est adopté. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

COMMUNICATION SUR LE PLAN DE PROPRETÉ 2015 DU 11^{ème}

Mme DEBIEUVRE : « M. Luc LEBON va nous présenter le Plan de propreté. Nous sommes heureux d'accueillir ce soir M. Stéphane LE BRONEC, chef de la division du 11^{ème} arrondissement, et M. Ludovic AGAPET, chef d'exploitation de la division du 11^{ème}, qui pourront ensuite répondre à vos questions. »

M. LEBON : « Bonsoir, je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder ce soir un sujet très important pour nos concitoyens. Cette communication sur la propreté va marquer l'engagement de la municipalité du 11^{ème} arrondissement pour l'entretien de l'espace public que nous partageons et que nous devons respecter. Il s'agit d'un service que nous devons aux Parisiens, qui sont à juste titre exigeants. Dans une ville dense, et particulièrement dans le 11^{ème} arrondissement dont la densité est le double de celle de Paris, ce qui en fait le district urbain le plus dense d'Europe, les rues se salissent vite. L'entretien donne l'impression d'un éternel recommencement. Pour assurer un état de rue conforme aux attentes des Parisiens, il s'agit donc de mieux nettoyer et de moins salir, et tel est l'objet du Plan de propreté présenté ce soir à notre Conseil.

Ces plans de propreté ont donné lieu à un long travail de concertation et déclinent le triptyque fondamental de la propreté à Paris : nettoyer, sensibiliser et verbaliser, pour moins salir. Ce travail a été accompli en lien étroit avec les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Ville de Paris. Je voudrais aussi saluer M. LE BRONEC et M. AGAPET, qui sont très investis localement. M. Ludovic AGAPET s'est beaucoup impliqué dans ce travail de refonte des plans de propreté.

M. Bertrand DELANOË avait lancé une démarche de déconcentration de l'administration parisienne dans le souci de la rapprocher de ses usagers, d'améliorer l'efficacité du service au public. Un copilotage de la propreté a donc été naturellement instauré entre les mairies d'arrondissement et les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau. C'est dans ce cadre que ce travail conjoint a été effectué, dans lequel la Mairie du 11^{ème} arrondissement a souhaité prendre toute sa part.

La division territoriale de propreté du 11^{ème} dispose de :

- 255 éboueurs (dont 6 femmes)
- 39 agents d'encadrement (dont 3 femmes)
- 7 agents de secrétariat et ressources humaines
- 8 agents d'accueil et de communication

Pour une meilleure proximité, l'organisation fonctionnelle du service est calquée sur les cinq quartiers de l'arrondissement. Les cinq ateliers territoriaux sont situés :

- Rue de la Fontaine au Roi (quartier Belleville / Saint Maur)
- Rue du Général Blaise (quartier République / Saint Ambroise). On peut noter que l'atelier est relativement excentré par rapport à son quartier.
- Rue Duranti (quartier Léon Blum / Folie Regnault)
- Avenue de Bouvines (quartier nation / Alexandre Dumas)
- Place de la Bastille (quartier Bastille / Popincourt)

Un atelier non sectorisé se trouve aussi rue Saint Bernard, ouvert l'après-midi, qui s'occupe essentiellement des marchés et assure des compléments de nettoyage.

De plus, la division dispose dans son atelier rue Pétion de :

- 7 petits engins de lavage
- 5 petites aspiratrices (dont 2 électriques)
- 10 véhicules de collecte d'objets encombrants

Il s'agit essentiellement d'engins de nettoyage de trottoirs, et conformément à l'engagement fort pris par la Maire de Paris sur l'éradication du diesel, les services de la Propreté vont être progressivement équipés de matériel non dieselisé. C'est un impératif ambitieux car les offres alternatives au diesel sont relativement rares pour ces équipements.

A ces moyens propres à la division du 11^{ème}, s'ajoutent des prestations externes assurées par les services parisiens ou par des délégataires ou des prestataires :

- 33 services de lavage par semaine (prestations de 6 heures)
- 29 services d'aspiration par semaine (prestations de 6 heures)
- Collecte des ordures ménagères, multi-matériaux, cartons
- Collecte du verre en porte à porte ou en colonne
- Collecte complémentaire de corbeilles de rue
- Enlèvement des graffitis
- Nettoyement haute pression eau chaude des points « urines » ou fientes de pigeons
- Nettoyage et maintenance des grilles d'arbres

L'intervention quotidienne des services consiste d'abord en un balayage manuel. Les unités de balayage sont des cantons regroupant des rues ou des portions de rues, construits d'après le positionnement des bouches de lavage situés aux points hauts, et des avaloirs situés aux points bas. Ils sont dimensionnés pour correspondre à un demi-service d'agents. En pratique, l'agent ouvre les bouches puis pousse les déchets du trottoir vers le caniveau. Les plus gros déchets sont évacués à l'aide du roule-sac. Il s'agit donc d'un travail physique exigeant. Sur les chaussées et les trottoirs les plus larges, des engins de type balayeuse aspiratrice viennent faciliter le travail des agents et assurent un balayage mécanique efficace.

En complément du balayage, un nettoyage par jet haute pression permet d'enlever beaucoup de déchets plus ou moins adhérents (mégots). L'organisation se fait par un itinéraire le plus continu possible afin de minimiser les déplacements inutiles. Des prestations complémentaires de lavage à eau chaude ou avec des produits détergents sont régulièrement assurées sur les points « urines » et fientes de pigeons. L'essentiel des actions de balayage et de lavage ont lieu le matin (de 6h à 13h40, avec une pause à 9h30) pour une question pratique : les rues sont moins fréquentées à ces horaires.

Le déblaiement des marchés s'effectue tous les jours sauf le lundi ; il mobilise l'atelier Saint Bernard :

- Marché Popincourt (mardi et vendredi)
- Marché Charonne (mercredi et samedi)
- Marché Bastille (jeudi et dimanche)

Le marché de Belleville, compte tenu de sa dimension, n'est pas nettoyé par la division du 11^{ème} mais par la division fonctionnelle, un service central de la Direction intervenant en complément des divisions territoriales.

On peut signaler que l'installation de compacteurs sur l'ensemble des sites des marchés est une spécificité du 11^{ème} arrondissement : ils contribuent à l'amélioration de la propreté durant toute la durée de la tenue du marché.

Les 1600 corbeilles de rue sont toutes collectées au moins une fois par jour : le soir, lors de la collecte des ordures ménagères, et 2/3 sont collectées une seconde fois le matin. Les

corbeilles situées rue de la Roquette, entre Bastille et Léon Blum, font l'objet de trois collectes par jour.

Le nettoyage s'effectue tous les jours à Paris. L'ensemble des prestations est assuré tous les jours de l'année, dimanche et jours fériés compris, à l'exception du 1^{er} mai où il n'y a ni nettoyage ni collecte.

La refonte des plans de propreté consistait à établir un diagnostic partagé des points noirs de propreté, lieux qui présentent de manière récurrente des dépôts sauvages, des épanchements d'urine, des fientes de pigeons, des déjections canines, des graffitis, des accumulations de mégots,... Il s'agissait d'améliorer la surveillance et le traitement de ces points au quotidien, et de cibler les opérations de verbalisation, mais également d'engager un plan de résorption de ces points noirs avec l'ensemble des services de la Ville œuvrant sur l'espace public.

La refonte avait aussi pour but de définir les secteurs prioritaires afin de préciser sur chaque tronçon les fréquences de balayage et de lavage, et d'établir des actions d'information et de sensibilisation auprès des usagers pour mieux faire respecter l'espace public.

Tout ce travail a donné lieu à une longue concertation. Les agents de la propreté présents quotidiennement sur le terrain connaissent bien l'arrondissement et les problématiques d'entretien. Néanmoins, il nous paraissait indispensable que ce travail de refonte des plans de propreté soit fait en toute transparence et en lien avec les habitants du 11^{ème} arrondissement qui souhaitaient s'exprimer.

Principales étapes du processus de concertation :

- La concertation a été lancée lors d'une réunion publique à la mairie le 16 décembre 2014, avec une participation conséquente. Elle a permis de présenter en détail les moyens de la DPE dans le 11^{ème} et le fonctionnement des services.
- Un petit-déjeuner a été organisé en atelier avec une présentation des équipes de propreté aux membres des commissions des conseils de quartier et aux habitants ayant souhaité participer à ce travail. A cette occasion, les cartes des points noirs et des objectifs du Plan de propreté 2011 leur ont été remis, suivi d'une visite sur le terrain en compagnie d'agents afin de discuter du travail au quotidien.
- Une réunion de travail a été organisée avec les habitants de chaque quartier et les services de la Propreté : il a été proposé aux participants de compléter ou d'amender les cartes des points noirs, et de faire remonter les secteurs prioritaires en termes de balayage et de lavage. Ce travail a permis d'aboutir à l'établissement des nouveaux plans de propreté, élaborés à partir du bilan dressé par les services et des contributions des participants à ces réunions, et en tenant également compte des plaintes que nous recevons des habitants et des fréquences réalisées depuis 2011.
- Ces nouveaux plans ont ensuite été présentés lors de séances plénières des conseils de quartier entre fin mars et mi-avril, permettant un échange avec tous les participants sur les problématiques. Dès la fin des conseils de quartiers, ces plans ont été mis en ligne sur le site de la mairie afin d'être consultés et de recueillir des observations. C'est le fruit de ce

travail réalisé en concertation avec les habitants et en toute transparence qui vous est présenté ce soir.

Les nouveaux plans assurent globalement des prestations plus uniformes dans l'arrondissement, en tenant compte des spécificités de fonctionnement et d'usage de chaque rue. Les principales priorités localisées concernent :

- les écoles maternelles et élémentaires dont les abords doivent être nettoyés le matin avant chaque rentrée des classes
- les écoles secondaires, nettoyées en début d'après-midi après la pause repas
- les voies accueillant les marchés alimentaires
- les voies des quartiers festifs, entre Roquette et Oberkampf. Ces deux rues et les voies adjacentes donnant lieu aux mêmes usages sont nettoyées tous les matins car elles sont soumises à des sollicitations importantes en soirée
- les secteurs à fort renouvellement de souillures liées à des fréquentations importantes, notamment du côté de Belleville et de République

La déclinaison rue par rue est présentée en détail dans le document fourni aux élus du 11^{ème}.

Je voudrais également préciser quelques éléments :

- Sur le secteur à fort renouvellement de souillures, en complément des prestations des services de la Ville, nous avons souhaité des interventions dans l'après-midi afin de maintenir un bon état de propreté tout au long de la journée. Ces prestations sont réalisées par la Régie de quartier. Il s'agit d'une démarche volontariste de la Ville pour s'adapter aux nouveaux usages, et je souhaiterais qu'à terme l'on puisse élargir ces prestations à d'autres voies sur l'arrondissement, quand cela est nécessaire.

- Sur la question des dépôts d'encombrants, question très prégnante dans notre arrondissement très dense, la taille moyenne des logements est petite, si bien que la capacité de stockage est faible et tout finit donc rapidement dans la rue. On collecte plus de 3000 tonnes par an sur environ 70000 adresses traitées ; actuellement, plus de la moitié font l'objet d'un signalage préalable.

Je voudrais rappeler la volonté de la Mairie du 11^{ème} d'améliorer la collecte des encombrants, notamment par la création d'un point relais à Ménilmontant, qui permettra d'optimiser le circuit des agents et d'augmenter les rotations tout en permettant un meilleur recyclage des objets collectés.

En complément, les ressourceries et les collectes bimensuelles d'Eco-systèmes et d'Emmaüs permettent l'apport volontaire d'appareils usagés et de petits encombrants ; ils vont être complétés d'ici la fin de l'année par le déploiement des Eco Points Mobiles, issus du vote par les Parisiens du premier budget participatif (remorque équipée de plusieurs containers destinés à recevoir divers flux de déchets recyclables).

A Paris, un service gratuit unique permet un ramassage quotidien des encombrants par un simple signalage sur internet ou par téléphone, il nous faudra néanmoins faire progresser le taux de signalage afin d'améliorer l'efficacité de la collecte, en renforçant la communication sur ce service ou sur l'application « Dans Ma Rue ».

- Nous détenons malheureusement le triste record de nombre de graffitis dans le 11^{ème} : il s'agit de l'arrondissement le plus tagué de Paris. En théorie, il relève de la responsabilité des propriétaires car il n'est pas commis sur le domaine public, mais la Ville a jugé que

l'effet en termes de perception de propreté était suffisamment fort et a donc souhaité mettre à disposition des propriétaires un prestataire pour enlever ces graffitis (jusqu'à 4 mètres de hauteur). Ce service, jugé peu réactif il y a quelques années, semble s'être notablement amélioré au vu des retours qui nous sont transmis.

- Nous souhaitons développer les actions de sensibilisations et de prévention au cœur de chaque quartier. Dorénavant, au moins deux fois par an, nous organiserons sur un secteur restreint une opération « J'aime mon quartier propre » qui concentre localement le triptyque nettoyage-sensibilisation-verbalisation : nettoyage approfondi effectué par les services de la Ville, stand d'information tenu par les agents de la Propreté, et verbalisation renforcée les jours suivants. Une opération a eu lieu dans le quartier Belleville / Saint Maur et a fait l'objet d'un retour très positif en termes de sensibilisation (300 personnes sont passées par le stand d'information).

Nous souhaitons intensifier les interventions en milieu scolaire pour sensibiliser les enfants aux bons gestes en termes de propreté et de tri. J'ai assisté récemment à une séance dans une classe de CP à l'école Belleville et je peux vous témoigner du fait que les enfants sont particulièrement intéressés et réceptifs à ces messages. L'idée serait d'en faire des ambassadeurs de la propreté au sein de leur famille.

L'opération originale « Paris Fais-toi Belle » d'avril, sur le modèle des Clean-Up Day, a rencontré un grand intérêt de la part des habitants. Quelques dizaines de volontaires ont participé au nettoyage de leur quartier (esplanade Richard Lenoir, à intersection de la rue Oberkampf). Elle a suscité une forte curiosité des riverains si bien que le stand d'information n'a pas désempli de la matinée. En termes de communication, l'opération a largement atteint ses objectifs ; nous souhaitons donc la renouveler et la développer les prochaines années, en lien notamment avec les conseils de quartier.

Des stands d'information sont régulièrement installés à l'occasion des nombreuses manifestations organisées au sein de la Mairie : soirée d'accueil des nouveaux habitants, Semaine du développement durable, Semaine de réduction des déchets.

- Concernant la verbalisation, le Centre d'Action et de Propreté de Paris affecte dans l'arrondissement deux binômes qui ne verbalisent que les infractions à la propreté. Le nombre de PV est en constante augmentation : 1357 procès-verbaux en 2014, sans compter ceux qui sont établis par la Direction de la Protection et de la Prévention. Nous souhaitons un renforcement de la verbalisation, en termes de montant des amendes qui vont pouvoir enfin passer cette année de 35 € à 68 €, et une présence renforcée d'agents sur le terrain par la constitution de « brigades vertes » annoncée par la Maire de Paris.

Je n'ai pas abordé tous les éléments, mais je pourrais, avec M. LE BRONEC et M. AGAPET, répondre à vos questions. Je vous remercie.»

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. LEBON pour cet exposé très clair et très précis. Je souhaiterais aborder le sujet des mégots : j'ai vu qu'il y avait enfin une campagne avec des affiches incitant les Parisiens à ne plus jeter leurs mégots par terre. Je souhaitais également poser une question sur la situation actuelle des réductions des déchets, notamment si le compost est en progression dans le 11^{ème} arrondissement. Je vais donner la parole à M. Jacques LEFORT, M. LEBON fera ensuite une réponse globale.»

M. LEFORT : « Merci Mme DEBIEUVRE. C'est très bien d'avoir un plan, mais les habitants du 11^{ème} arrondissement attendent des résultats qui tardent à venir. Les plans précédents étaient certainement insuffisants. Le nouveau plan, même s'il est touffu, ne nous donne pas d'assurance quant à l'efficacité de sa mise en œuvre. Nous remercions néanmoins M. LE BRONEC et M. AGAPET d'avoir fait le déplacement jusqu'à nous pour nous expliquer dans le détail le contenu de ce plan et pour répondre aux questions que nous pourrions avoir. Nous n'avons pas vraiment de questions puisque « c'est en marchant que l'on apprend à marcher » ; nous verrons à la pratique les résultats de ce plan de propreté. Néanmoins, nous aurions quelques suggestions à vous faire.

M. LEBON, vous parliez d'un triptyque nettoyage-sensibilisation-verbalisation. Nous pourrions vous proposer un autre triptyque : motivation-prévention-équipements de proximité.

Motivation : Serait-il possible de trouver des idées pour remotiver les agents et rendre leur passage plus efficace ? Par exemple en modernisant leur matériel, la nouvelle arroseuse de trottoir DZ50 n'étant peut-être pas assez puissante ou son réservoir n'étant pas assez important pour les trajets qu'elle doit faire chaque matin et chaque soir.

Pour rendre les agents plus efficaces, il faudrait peut-être aussi trouver des idées pour lutter contre l'absentéisme. Il me semble que vous aviez indiqué qu'il était de 11%, ce qui représente un taux important. Il a peut-être évolué ou je l'ai peut-être mal entendu, mais il me semble essentiel de trouver des idées.

Prévention : Vous avez indiqué que les deux binômes affectés dans le 11^{ème} arrondissement ont donné 1357 amendes en 2014. Nous pourrions peut-être renforcer ce nombre de binômes ? Quelle est la structure de ces brigades vertes que vous annoncez dans ce plan de propreté ?

Équipements de proximité : Il nous paraît essentiel d'installer davantage de sanisettes publiques, en particulier dans les zones festives et autour des squares. Je crois que 600 sont prévues d'ici 2020 : combien dans le 11^{ème} arrondissement ? Comment pourrait-on améliorer le traitement lors des manifestations autour de nos places, de façon à ce que les habitants des rues adjacentes ne soient pas les premières victimes des débordements pouvant avoir lieu lors de ces manifestations ?

La mise en place de sacs plastique pour les maîtres de chiens serait une autre idée.

Enfin, il nous paraît essentiel de nettoyer à fond les squares et les espaces verts afin qu'ils retrouvent toute leur salubrité et leur sécurité.

Tel est le triptyque que l'opposition vous propose, un triptyque axé sur une plus grande motivation des agents, sur une meilleure prévention des incivilités et sur des équipements de proximité plus adaptés à notre arrondissement. Merci beaucoup. »

Mme DEBIEUVRE : « M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « Merci, ce serait pour faire des suggestions, suite aux suggestions de M. LEFORT.

M. LEFORT veut motiver les agents, je veux lui rappeler une chose simple : les salaires de la fonction publique sont bloqués depuis 2010, cela veut dire que les salaires réels baissent de manière très importante, et la rémunération salariale participe de la motivation.

Il veut aussi renforcer les binômes : il est important que nous notions que M. LEFORT veut augmenter le nombre de fonctionnaires de la Ville de Paris. Ayons-le à l'esprit pendant tous les débats qui se dérouleront ce soir, notamment lors du débat sur l'orientation budgétaire. »

Mme DEBIEUVRE : « Je vais redonner la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je vais donner quelques éléments de réponse, je donnerai ensuite la parole à M. LE BRONEC et M. AGAPET pour apporter des précisions.

Concernant les mégots de cigarettes, il est vrai qu'ils constituent un fléau des rues parisiennes, largement lié à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. C'est une mesure très positive en terme sanitaire, mais qui a eu pour conséquence de reporter les habitudes sur l'espace public. Un mégot est une moindre chose, mais ce sont des millions de mégots qui sont jetés tous les ans dans les rues, et cela pose un vrai problème. Ils constituent un vrai polluant : ils concentrent un nombre impressionnant de toxiques, ils mettent dix ans à se dégrader dans la nature ; ceux qui sont jetés dans la rue finissent généralement dans les égouts et leur accumulation peut colmater les égouts.

La volonté forte de la Ville de Paris pour s'attaquer à ce problème se traduit par la campagne lancée il y a deux mois. Cette première phase de sensibilisation sera suivie d'ici l'été de l'installation d'un éteignoir sur quasiment toutes les poubelles de rue, afin que les fumeurs puissent éteindre et jeter leurs mégots dans les poubelles. Dans le 11^{ème} arrondissement, nous n'avons pas attendu cette campagne pour agir : dès la fin 2014, le Maire du 11^{ème} avait pris l'initiative d'envoyer un courrier à l'ensemble des cafés, restaurants et bars pour les inviter à réguler les fumeurs et leurs jets de mégots. Afin de les sensibiliser au problème, ces établissements ont reçu une affiche de sensibilisation et un formulaire pour installer un cendrier mobile sans payer les droits de voirie. Nous allons continuer cette action, en continuant de cibler ces établissements mais également les établissements d'enseignement supérieur (lycées) et les bureaux. Suite à cette campagne de sensibilisation qui, espérons-le, portera ses fruits en incitant les fumeurs à adopter les bons réflexes, une phase de verbalisation suivra car elle fait aussi partie de la pédagogie. L'amende sera portée à 68 euros. Tous ces éléments ont pour objectif la réduction de la présence des mégots sur l'espace public.

Beaucoup de choses ont été faites pour la réduction des déchets, mais il y a un point sur lequel Paris n'est pas encore très bon : la réduction des déchets organiques et alimentaires, qui constituent pourtant un volume important (un tiers/un quart) des poubelles. De plus, ce sont des matières humides donc non traitées qui partent à l'incinération. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons promouvoir le développement du compost à Paris. Nous avons lancé le mouvement et beaucoup de monde semble s'y intéresser. La Ville accompagne les copropriétés souhaitant installer un composteur collectif dans leur cour : elle fournit le composteur et un maître composteur les accompagne pendant plusieurs mois. Nous essayons de communiquer largement sur cette action et nous commençons à avoir beaucoup de retours positifs. Même si l'on n'a pas de pleine terre, on peut installer un lombricomposteur dans sa copropriété, cela permet de réduire de façon substantielle les déchets et de redécouvrir le cycle naturel car on peut perdre la réalité du fonctionnement de la nature en vivant en ville. Cela peut être aussi très intéressant en termes de lien social : il devient un sujet autour duquel les personnes se retrouvent pour discuter. Beaucoup de copropriétés qui en ont fait l'expérience sont très satisfaites et trouvent qu'elle a contribué à améliorer le fonctionnement général de la copropriété.

L'objectif des brigades vertes est de mettre plus d'agents sur le terrain. C'est en cours d'arbitrage, de discussion et de constitution au sein de la Ville, mais l'objectif affirmé est d'avoir plus d'agents verbalisateurs sur le terrain, tous les jours et en soirée, pour renforcer la verbalisation. C'est une des priorités de la Mairie du 11^{ème} et de la Ville de Paris.

Nous sommes favorables à l'installation de sanisettes supplémentaires dans les lieux où il est possible de le faire mais nous avons des difficultés d'insertion dans un espace public offrant peu d'opportunités. Cependant, je peux vous annoncer que dès cet été, les horaires de nombreuses sanisettes situées dans les secteurs « festifs » seront prolongés en soirée.

Je vais laisser M. Stéphane LE BRONEC compléter sur la question des agents et de l'absentéisme. »

M. LE BRONEC : « Merci M. LEBON. Il y a plusieurs axes à la motivation des agents. Je rappelle que la propreté est un métier très difficile où le taux d'absentéisme est assez élevé. Il y a un volet « ressources humaines » avec la rémunération, un volet « reconnaissance », un volet « risques psychosociaux », un volet « troubles musculo-squelettiques » : tous ces volets sont en action au sein de la Direction de la Propreté et de l'Environnement. On essaie également de mettre en valeur un autre volet important, celui de la reconnaissance du travail fait par tous les agents au quotidien.

Vous avez parlé de modernisation du matériel. Je me suis rendu compte qu'on avait oublié dans ce Plan de propreté de mentionner les souffleuses, dont des agents en sont maintenant équipés. Pour la plupart, elles sont électriques et donc moins bruyantes, moins polluantes et moins traumatisantes pour les agents, et elles peuvent être associées à des aspiratrices (les agents soufflent et les aspiratrices passent). Cela ne fonctionne pas partout, elles dépendent du temps, et c'est plus compliqué quand il y a beaucoup de pollen, mais cela permet de varier le travail des agents et de participer à leur motivation.

L'aspiratrice électrique que vous avez décrite est la ZE500 ; il s'agit d'un matériel assez récent. Il y a encore peu de constructeurs de matériel électrique ou sans diesel, d'où la volonté d'arrêter d'acheter du matériel fonctionnant au diesel pour inciter les constructeurs à développer plus massivement ce nouveau type de matériel. C'est un matériel plus fragile, avec parfois des problèmes d'autonomie mais le 11^{ème} arrondissement a une petite superficie. C'est également un matériel qui nécessite une utilisation beaucoup plus fine, ce qui explique un certain nombre de pannes. En effet, « c'est en marchant que l'on apprend à marcher ». Ce type de matériel « non diesel » est appelé à se développer. Les premiers seront compliqués à mettre en œuvre et demanderont une formation plus fine des conducteurs. Nous n'en possédons pour l'instant que deux sur les douze engins que nous possédons, comme dans tous les arrondissements.

Je voudrais aussi compléter sur la question des sanisettes : vous parliez de traiter l'urine sur les quartiers festifs. Sur certains sites festifs à Paris, il existe des urinoirs mobiles pour hommes, dont la maintenance est assez simple. Le problème des urinoirs ou des sanisettes est de trouver le bon emplacement, car personne n'en veut devant chez soi. Mais cette piste est assez facile à mettre en œuvre et le matériel peut être saisonnier. »

M. LEBON : « Le problème est que la structure des quartiers festifs, des quartiers de type faubouriens avec des rues très étroites, ne se prête malheureusement pas à la mise en place de

ce type de dispositif. Si on essaye de l'installer devant un immeuble d'habitations, nous allons créer de violentes réactions des riverains. Dans les quartiers de Paris où est mis en place ce dispositif, les points sont généralement très éloignés d'habitations. »

M. LE BRONEC : « Je souhaiter rajouter un dernier commentaire. Je suis d'accord avec vos propos sur l'efficacité et sur l'attente des Parisiens. Ce Plan de propreté est ambitieux et surtout réaliste car il faudra ensuite vous rendre des comptes, ainsi qu'aux habitants du 11^{ème}. Il faudra que l'on soit capable d'expliquer pourquoi les objectifs ne sont pas atteints, ou comment ils ont été atteints et comment les augmenter. D'un point de vue purement technique, le Plan de propreté communiqué aujourd'hui nous paraît réaliste. Merci. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci. Y-a-t-il d'autres questions ? Non. J'en profite pour que vous disiez à vos agents à quel point nous sommes contents de leur travail et qu'ils sont assurés de notre soutien. Leur travail n'est pas facile, notamment dans les quartiers festifs où ils trouvent des personnes dans un état d'ébriété avancé quand ils arrivent à 6 h du matin. Ce n'est pas facile de faire le ménage dans le 11^{ème} arrondissement qui est l'arrondissement le plus dense de Paris. Je vous remercie d'être venus. »

COMMUNICATION RELATIVE A DES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL DE PARIS

Mme DEBIEUVRE : « Je vais vous faire une communication sur des projets de délibération prochain Conseil Général de Paris. Des subventions sont directement votées au Conseil de Paris et nous vous les signalons. Il n'y aura donc pas de vote à ce sujet. Les projets concernent :

- une contribution (250.000 euros) et un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métallos
- une subvention (437 660 euros) pour la restauration scolaire de la Caisse des écoles du 11^{ème}
- une subvention (30.000 euros) et une convention avec l'Association Estrelia, siégeant dans le 10^{ème} mais ayant des actions localisées dans le 11^{ème}
- une subvention (4.000 euros) et convention avec l'association du Quartier Saint Bernard
- une subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire XIe

Y-a-t-il des questions ? Non. »

Mme DEBIEUVRE : « Il n'y a pas d'élus inscrits pour la délibération du Budget supplémentaire 2015, mais désirez-vous quand même qu'une brève présentation soit faite ? Non. Nous allons passer aux délibérations soumis pour avis. »

PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
SOUMIS POUR AVIS

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

2015 DVD 164 Aménagement des grandes places parisiennes. Délégation générale en matière de marchés publics.

Mme DEBIEUVRE : « Je donne la parole à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci Madame la Maire. Bonsoir chers collègues. La nature de cette délibération est essentiellement technique ; il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à lancer tous les marchés nécessaires, de travaux ou d'études, dans le cadre des opérations. Je voudrais profiter de cette occasion pour vous présenter rapidement le calendrier et la méthodologie de concertation du plan de réaménagement de cette place, puisqu'elle commence maintenant.

Vous savez qu'un des engagements structurant pris pendant la mandature est de réaménager sept places parisiennes dont les plus grandes se situent dans notre arrondissement : la place de la Nation et la place de la Bastille. Pour mener à bien ce plan de réaménagement, nous nous appuyons sur le bilan de l'opération de la place de la République, qui fête ses deux ans. Les Parisiens ont plébiscité cette opération de reconquête emblématique de l'espace public. Ce plan de réaménagement global vise à porter davantage de place aux piétons, aux vélos, aux circulations douces, à la végétalisation, à donner plus de respiration et ainsi plus de place pour les Parisiens sur les places de Paris qui sont aujourd'hui de grands carrefours automobiles.

L'enjeu aujourd'hui est de vous présenter ce que sera la méthodologie des concertations qui s'engagent, car elles sont innovantes. La Maire de Paris viendra présenter cette grande phase de concertation qui s'ouvrira sur la place de la Bastille le samedi 20 juin. Toute la journée, sur le parvis de l'Arsenal, se tiendront des ateliers avec des urbanistes et des architectes afin de pouvoir commencer à débattre sur les projets d'aménagement.

Une phase de concertation sera ensuite lancée et s'inscrira en deux temps :

- De juin à septembre : temps d'élaboration du programme (définition sur chaque place du diagnostic, des grands dysfonctionnements, des usages prospectifs souhaités par les Parisiens, et donc des orientations de ces opérations de réaménagement)
- D'octobre à mars/avril : travail sur les projets avec les paysagistes qui dessineront ces places

Durant cette première phase, nous voulons que la concertation soit ambitieuse, approfondie et innovante. Nous aurons d'un côté les modalités traditionnelles de concertation (réunions d'information, marches exploratoires, ateliers programmatiques de travail sur plan) mais nous voulons aller plus loin car nous voulons que la concertation aille devant les Parisiens : nous allons déployer sur les places concernées des triporteurs qui distribueront les questionnaires de concertations, installeront des murs d'expression, organiseront des entretiens avec toutes les parties concernées (commerçants, riverains, conseils de quartier, personnes en situation de

handicap, personnes âgées, associations de cyclistes, etc.). L'idée est que tous les publics et tous les avis aient pu être entendus durant cette phase de concertation, qui sera courte mais que nous voulons la plus intense possible. Je me tiens à votre disposition pour être sûr que nous n'oublions pas aucun canal méthodologique sur la concertation. Si vous avez des propositions à faire, nous sommes tout à fait prêts à enrichir notre programme de concertation. Je vous remercie. »

Mme DEBIEUVRE : « M. Pierre JAPHET, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF et M. Jacques LEFORT ont demandé à intervenir. »

M. JAPHET : « Merci. Les élus écologistes adhèrent avec enthousiasme aux orientations qui ont été fixées par la Maire et par son adjoint à l'espace public Christophe NAJDOVSKI concernant l'aménagement des sept places parisiennes, dont la place de la Bastille et la place de la Nation. En particulier, nous voulons saluer la priorité donnée aux mobilités douces, à la végétalisation, à l'innovation et à la participation citoyenne.

Seulement voilà, l'innovation et la participation citoyenne, cela ne se décrète pas. Cela se construit, et cette construction prend du temps. Or il semble que nous assistions au contraire à une forme de précipitation du calendrier qui nous paraît contradictoire avec les ambitions annoncées, et qui suscite par conséquent une certaine inquiétude quant la qualité et la réalité de cette concertation. Nous serons donc vigilants sur ce point.

Cette délibération, certes technique, participe de cette accélération, voire de cette précipitation. Le groupe écologiste au Conseil de Paris souhaitera avoir des éclaircissements. Dans cette attente, nous nous abstenons sur cette délibération. »

M. MIKHAÏLOFF : « Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ne s'abstiendra pas et votera avec enthousiasme cette délibération qui est une bonne nouvelle pour les Parisiens, pour les touristes, les enfants, les seniors, les commerces, les artistes et pour le simple plaisir de vivre à Paris. Il est vrai que Paris souffre d'un vrai déficit de vastes espaces publics piétons. On voit dans des villes d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Italie, d'Espagne ou de Belgique, des centres-villes aménagés autour de grandes places, et cela manque cruellement à Paris. Cet appétit des Parisiens pour les grands espaces publics est visible, la place de la République en est une illustration.

Cette délibération est extrêmement importante car le bilan de notre municipalité sera notamment jugé par la qualité urbaine, par la protection du patrimoine et par la mise en valeur diurne et nocturne de ces grandes places.

Mon collègue Florent HUBERT parlait d'espaces structurants : c'est effectivement un élément essentiel à ne pas oublier dans le réaménagement de ces places. C'est ce qui a été un peu oublié sur la place de la République et qu'on essaye de rattraper avec l'intégration du Faubourg du Temple. Ces places doivent être le cœur de tout un quartier qu'il faut penser autour de ces places. Ces places vont dynamiser tout le quartier, les commerces, les flux de ce quartier, et vont le mettre en valeur. Je pense à la place de la Bastille : on parle d'y faire une promenade continue depuis le bassin de l'Arsenal. Il ne faut pas oublier qu'il y a très peu d'activités de ce côté, l'activité et les commerces se trouvant du côté du 11^{ème} arrondissement, dans le faubourg. Il faut tenir compte de ce lien.

La Maire de Paris a affirmé qu'il fallait tirer toutes les leçons du réaménagement de la Place de la République dans ses succès et dans ses insuccès. En matière de patrimoine, puisque nous avons supprimé les fontaines et chassé les dauphins de la République, ce sera peut-être l'occasion de les rétablir sur la Place de la Nation et de faire revenir les alligators, chers à notre collègue Martine DEBIEUVRE et qui ont été fondus sous Pétain, ainsi que la fontaine, supprimée par le président Pompidou. Ce serait une jolie revanche de l'Histoire. Je vous remercie. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. MIKHAÏLOFF. Je voudrais dire une fois pour toutes que ce n'étaient pas des alligators qui se trouvaient dans le bassin de la Place de la Nation, mais des montres marines. Je ne sais pas si c'est bien M. POMPIDOU qui décida d'arrêter cette fontaine, car il y avait des problèmes d'infiltrations d'eau lors de la construction du RER à la même époque. Le problème aujourd'hui est qu'il n'y a plus beaucoup de fontainiers à Paris, expliquant que les fontaines ne sont pas souvent en eau. Il faudra donc se battre pour qu'elles le soient.

Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Merci à tous pour ces considérations très bucoliques, et merci à M. Florent HUBERT de nous avoir expliqué que la Place de la République était plébiscitée par les Parisiens. Mais je pense que vous confondez ; ce ne sont pas les Parisiens qui plébiscitent cette place mais « Le Parisien », le journal, qui l'a écrit. Mais ce n'est pas avec de l'auto-persuasion que l'on arrive à faire une politique. Avec de l'auto-persuasion, on peut probablement arriver à penser que la courbe du chômage s'inversera ou que la France ne sera plus le seul pays d'Europe où le chômage continue à augmenter. On peut se persuader de beaucoup de choses mais les faits sont immuables. Si vous vous promenez sur la place de la République, vous vous apercevrez de trois choses :

- Les Parisiens disent que cette place est dangereuse car le marquage au sol est imprécis, particulièrement sur la jonction entre le trajet de circulation des bus et le trajet des piétons à côté.
- La place est trop minérale, il n'y a pas assez d'arbres.
- Le peu d'espace vert est toujours occupé, soit par des manifestants, soit par des squatteurs. Les familles sont donc exclues de cette place, et les personnes âgées sont exclues par les personnes faisant des démonstrations de hip hop à roulettes, jolies mais parfois conflictuelles avec les personnes marchant tout doucement avec une canne et qui ont oublié leur skate à la maison.

Le groupe d'Union de la Droite et du Centre va voter cette délibération car nous sommes attachés à la concertation. Nous sommes aussi très attachés à ce que ce projet soit modulable et réversible, qu'il porte un respect fort de l'identité patrimoniale et historique de ces places, de leur attractivité commerciale tant l'on sait que nos arrondissements souffrent de désaffection du tourisme à Paris, que cette place respecte enfin les équilibres entre les différentes catégories d'usagers, et surtout que ces aménagements respectent notre souci de bonne gestion des deniers publics. Merci. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. LEFORT. Je souhaiterais vous signaler que la Place de la République n'est pas un jardin, ce n'est pas sa vocation d'avoir des arbres. On peut prendre pour exemple la Place de la Concorde, vous n'y trouverez pas beaucoup d'arbres non plus. Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je ne pouvais pas ne pas réagir aux propos de M. LEFORT sur la Place de la République. Tous ceux qui me connaissent savent que j'ai ce projet à cœur et que j'ai suivi pas à pas son évolution lors de la dernière mandature. Vous ne pouvez pas affirmer que ce n'est pas un succès : comparez le nombre de personnes qui fréquentaient avant et après l'aménagement. Cette place étant très grande, il y a de la place pour divers usages : on y trouve des endroits calmes, pour du roller ou pour les familles (l'aire de jeux qui vient de rouvrir pour la saison estivale a énormément de succès auprès des enfants).

L'aspect minéral de la place est un éternel débat qui a duré pendant toute la concertation, mais il a fallu définir l'usage de cette place : jardin ou forum. L'aspect du forum et de réunions publiques ayant été maintenue, l'idée du jardin a été abandonnée car il se serait vite transformé en tas de boue lors des manifestations. Nous avons néanmoins augmenté substantiellement le coût « vert » de la place : il y a 50 % d'arbres en plus après les travaux. Mais nous n'avons pas voulu refaire des jardinières qui auraient cloisonné l'espace et qui auraient empêché sa vocation de forum et la tenue de manifestations. Beaucoup de personnes s'y retrouvent pour faire des revendications et cela fait partie de l'identité historique de cette place.

M. MIKHAÏLOFF, il est vrai que les flux piétons à Bastille viennent plutôt du faubourg, mais rappelez-vous ce qui se disait de la Place de la République lorsque nous avons choisi d'adjoindre le terre-plein central au nord, on nous disait que les piétons se trouvaient au sud, à l'emplacement des cafés. Quand on sait construire un aménagement qui marche, on crée les nouveaux flux qui l'accompagnent et les gens se l'approprient très vite. Réaménager un espace, c'est aussi créer de nouveaux usages. Merci. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci. M. Florent HUBERT, souhaitez-vous faire un commentaire ? »

M. HUBERT : « Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, mais je fais mon mea culpa, je n'aurais pas dû prononcer le mot « République » dans mon intervention, puisque nous aurons droit au même débat sur le sujet à chaque Conseil jusqu'à la fin de cette mandature. Bastille sera sûrement le sujet lors de la prochaine mandature. Je me permets alors de vous suggérer de proposer aux Parisiens de reprendre 25 000 m² aux piétons pour les redonner à l'automobile, et l'on verra ce qu'ils choisiront.

Concernant la Bastille, comme nous entamons la phase de concertation, je ne veux pas réagir au fond de vos propos et je me contenterai de développer quelques points sur la concertation.

Je regrette la position de nos camarades, collègues et élus Verts qui considèrent que la concertation connaîtrait une forme de précipitation ou d'emballement car, sur les places concernant l'arrondissement, nous avons défini ensemble ce matin les modalités de concertation pour le 11^{ème}. Il est dommage que nous les jugions maintenant précipitées.

Tout le monde a conscience que ce calendrier de concertation est assez dense. Son objectif en est éminemment simple : c'est la seule manière d'avoir une chance de terminer les opérations dans la mandature. Nous pouvons nous dire que nous allons réussir à mener une concertation ambitieuse et approfondie en tenant quand même l'engagement pris devant les Parisiens de faire ces opérations dans cette mandature.

Ce qui crée l'atypisme de cette concertation est la mutualisation des opérations ; la concertation concerne d'habitude une opération et nous concertons ici sur sept opérations.

Ceux qui ont participé à un séminaire de réflexion sur les grandes places dans les grandes métropoles mondiales le savent, nous sommes en train de réfléchir à une mutualisation qui vise à permettre une mutualisation budgétaire, c'est-à-dire qu'en ayant une boîte à outils commune, on peut espérer mutualiser un certain nombre de coûts sur les sept opérations concernées. En ces temps de disette budgétaire, il s'agit d'une méthodologie précieuse. Cette boîte à outils nous permettra aussi de réfléchir à une forme de cohérence sur l'ensemble de l'aménagement de Paris tout en respectant l'identité de chaque place ; il serait intéressant de retrouver des codes ou des signaux communs à ces différentes places.

Le projet participe aussi, et de manière totalement assumée, du fait de porter une ambition politique de réinventer Paris. Nous réinventons les places de Paris. De la même manière que nous avons lancé un grand appel d'offres sur de nombreux sites d'urbanisme parisiens, nous lançons une grande concertation commune sur les sept grandes places parisiennes. Nous pensons que c'est de nature à assurer une forme de rayonnement puissant pour l'ensemble des ces opérations.

Je conclurais en disant ce que je dis à chaque fois : nous sommes conscients de l'enjeu et de la hauteur à laquelle nous devons nous situer car nous allons traiter des places sur lesquelles l'Histoire de France s'est écrite, mais nous devons aussi avoir l'humilité de réécrire des places sur lesquelles nos concitoyens se déplacent et vivent quotidiennement. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. HUBERT. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus Verts. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2015 DVD 168 Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie

Mme DEBIEUVRE : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « L'autopartage se développe à Paris, et c'est une bonne nouvelle car la voiture partagée est une véritable alternative à la possession d'une voiture individuelle. L'autopartage permet de réduire à la fois le nombre de véhicules en stationnement et le nombre de véhicules qui circulent.

Il existe à Paris deux types de services d'autopartage :

- l'autopartage dit « en boucle » parce qu'il faut ramener le véhicule à son point de départ ; dans notre arrondissement, c'est par exemple le service qui est proposé par Communauto, plus connu sous son ancien nom de Mobizen ;
- l'autopartage « en trace directe » où l'on prend le véhicule à un point et le rendre à un autre ; c'est le service proposé par Autolib' et qui compte près de 77 000 abonnés à Paris.

Une voiture Autolib' remplace 3 voitures individuelles et libère 2 places de stationnement, tandis qu'une voiture Communauto remplace 7 voitures individuelles et libère 6 places de stationnement.

En outre il s'agit de véhicules récents et peu ou pas polluants, la plupart ayant des motorisations hybrides ou 100 % électriques. L'autopartage participe ainsi à réduire la pollution de l'air et à lutter contre le changement climatique.

La délibération va permettre d'offrir 226 places en voirie pour 75 véhicules électriques, 44 hybrides rechargeables et 103 véhicules hybrides non rechargeables. Seuls 4 véhicules seront des véhicules à motorisation essence classique.

L'objectif est d'étendre le service de l'autopartage. Toutefois, il y a eu un effet pervers à l'échelle du 11^{ème} arrondissement puisqu'un opérateur bien implanté tel que Communauto, qui disposait de 5 stations, n'en aura plus qu'une, ce qui risque de pénaliser fortement l'offre de Communauto et particulièrement les 580 abonnés dont la plupart n'auront sans doute pas d'autre choix que de changer d'opérateur. Communauto s'en est ému auprès de nous et cela est compréhensible. A l'échelle parisienne, ils ont quand même une extension de leur parc mais cela pose un problème pour la clientèle du 11^{ème}. Merci. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je vous remercie. Nous sommes favorables au développement de la mise à disposition de véhicules partagés, particulièrement s'ils sont moins polluants et d'autant plus s'ils répondent à des besoins diversifiés. Cependant, nous restons attentifs à ce que cette démarche écologique plutôt positive n'aboutisse pas à une limitation trop importante des possibilités de stationnement sur la voie publique sans une offre alternative. Si la recherche de la diminution des émissions de CO² et de particules fines est un combat partagé, elle ne doit pas se faire au détriment d'une fluidité indispensable au maintien des activités économiques et sociales.

Nous votons donc cette mesure mais nous attirons l'attention sur la nécessité de veiller au partage équitable des possibilités de stationnement sur la voie publique. Je vous remercie. »

Mme DEBIEUVRE : « M. Pierre JAPHET va vous répondre. »

M. JAPHET : « J'ai en fait déjà donné la réponse : le bilan est positif à l'usage car les personnes qui renoncent à leur voiture individuelle pour adopter l'autopartage libèrent des places de stationnement. »

Mme DEBIEUVRE : « Mme SPINNEWEBER souhaite reprendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je me méfie toujours des approches strictement statistiques. Ce que l'on constate actuellement est que les personnes éprouvent beaucoup de difficultés pour stationner dans certaines rues. En parlant de l'activité économique, les artisans ne peuvent plus maintenant venir chez les particuliers car ils sont obligés de se garer à plus de 300 mètres et de porter leur matériel. Je pense aussi aux familles qui viennent chercher leurs parents âgés et qui ne peuvent pas stationner dans la rue. J'habite dans une rue où aucune place de stationnement n'est disponible. Donc je suis d'accord que cela peut s'arranger à l'usage sur le plan statistique, mais il faut faire attention sur le plan concret et pragmatique, et au niveau de chaque rue. Je voulais que l'on veille particulièrement à cet aspect. »

M. JAPHET : « En fait, ce qui pose problème au niveau de la fluidité du stationnement, ce ne sont pas les voitures en autopartage mais c'est le stationnement « ventouse », soit les voitures qui ne libèrent pas de place. Les tarifs ont été revus à la hausse dans cette optique. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. JAPHET. M. Luc LEBON a un conseil à vous donner, Mme SPINNEWEBER. »

M. LEBON : « Ce n'est pas un conseil, il s'agit d'une précision. N'ayant pas de voiture, c'est grâce à Autolib' que je peux transporter mon père qui est très âgé, handicapé et qui a du mal à se déplacer. L'autopartage remplit parfaitement son rôle. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

2015 DAC 20 Contribution (750.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métaux

Mme DEBIEUVRE : « Je ne vous présente pas une fois de plus la Maison des métaux, nous connaissons tous son programme. Elle continue à offrir en 2015 une programmation trimestrielle axée autour de thématiques contemporaines. Elle soutient la création, accueille des compagnies, propose des lieux de répétition et des activités de pratique amateur pour tous les publics. Je tiens aussi à souligner le travail effectué par la Maison des métaux en faveur du quartier Belleville / Saint Maur ; elle accueille notamment les journées de solidarité de la Mairie du 11^{ème}. L'hiver dernier, la Maison des métaux nous a accueillis pour un concert des Hivernales, et j'espère que ce sera encore le cas cette année.

Une partie de la subvention d'1.500.000 euros a déjà été voté en 2014 et nous votons ce soir un complément de 750.000 euros.

Mme Joëlle MOREL et M. LEFORT ont demandé à intervenir. »

Mme MOREL : « Merci. Vous savez toutes et tous mon intérêt pour la Maison des métaux et combien cet équipement culturel de Paris m'est cher. Militer pendant des années pour sa sauvegarde pour y faire vivre des activités inter-associatives dans le quartier Fontaine au Roi, n'est pas sans rapport avec ma prise de parole ce soir. Après avoir siégé au conseil d'administration en tant que représentante du Comité métaux, c'est en tant qu'élue que je continue à y siéger depuis un an, pour y représenter la Ville de Paris. C'est donc avec une grande attention que je suis le dossier financier, administratif, mais aussi la programmation et le fonctionnement de ce lieu.

Le renouvellement du contrat de Philippe Mourrat, directeur de la Maison des métaux pour trois années supplémentaires, est un atout : il connaît bien l'équipement, il connaît les quartiers, les publics et aussi les non-publics, puisqu'il y travaille depuis plus de six ans. C'est

le moment où il peut prendre des risques ; pas des risques financiers mais des risques quant au fonctionnement du lieu pour travailler en adéquation avec l'ensemble des populations dans toute leur diversité, en un mot, pour innover et faire de la Maison des métaux un équipement du 21^{ème} siècle.

Le groupe écologiste votera bien évidemment la délibération car la Maison des métaux est une belle histoire dans notre arrondissement. Je vous remercie. »

M. LEFORT : « La Maison des métaux est effectivement une belle histoire puisque cette maison a pris le soin de s'ouvrir sur le quartier de Belleville où, justement, il est si important que la culture fasse son chemin et que cette culture soit aussi diverse que celle représentée à la Maison des métaux.

Néanmoins, cette maison coûte cher : durant ce Conseil d'arrondissement, nous allons répartir 2,8 millions d'euros à plus de 70 associations. Rien que pour la culture, nous allons répartir plus d'un million d'euros à 19 associations, dont la Maison des métaux qui prend les 3/4 à elle seule (750.000 €). Dans le bilan de la Maison des métaux que nous avons reçu, je ne vois pas de recettes liées à la fréquentation de la Maison des métaux. Est-ce un oubli ? Est-ce une volonté de ne pas faire payer les gens qui vont voir les spectacles ? Cette Maison dépense 2,8 millions d'euros par an. Cette somme est subventionnée à hauteur de 2 millions d'euros : 1,5 millions par la Ville de Paris et 500.000 € par le Département, c'est-à-dire à nouveau par la Ville de Paris. Donc, cette Maison vit à 75 % de subventions.

Ne pourrions-nous pas modifier l'organisation des comptes de cette Maison de manière à mieux s'appuyer sur la participation des spectateurs et alléger la facture qui pourrait être ainsi redistribuée aux autres associations culturelles du 11^{ème} arrondissement, et particulièrement celles du quartier de Belleville en particulier ? »

Mme DEBIEUVRE : « Je ne sais pas si vous vous rendez souvent à la Maison des métaux, peut-être y allez-vous en étant invité en tant qu'élus, mais l'entrée est payante à la Maison des métaux. Les tarifs sont effectivement très faibles (13 €) mais les spectateurs payent l'entrée. Il fait partie des théâtres les moins chers de l'arrondissement, et c'est une chance non seulement pour les habitants de Belleville mais aussi pour les habitants du 11^{ème} et pour les Parisiens. Le public vient de tout Paris, vous ne pouvez pas nier la notoriété de la Maison des métaux. Vous n'y trouverez pas que des spectacles vivants, des conférences avec des personnalités importantes (par exemple Cédric Villani) y sont également organisées. Je ne vois pas pourquoi on devrait amputer cette subvention dont je trouve qu'il est fait bon usage. »

M. LEFORT : « Je n'ai pas trouvé d'invitation d'élus dans ma bannette, donc quand je vais à la maison des métaux, je paye. Mais dans les comptes que nous avons reçus, il ne me semble pas avoir vu de frais de caisse. La seule ligne est « Ventes / Chiffres d'affaires » avec 260.000€ répartis en :

- prestations de services (165.000 €) ;
- marchandises (60.000 €)
- locations (10.000 €)
- mise à disposition personnel (25.000 €)

Ainsi que 260.000 € de revenus d'immeubles.

Ces deux sommes de 260.000 euros permettent de faire l'écart entre les subventions de 2 millions d'euros et les résultats annuels de la Maison, et il n'y a de frais de facturation à aucun moment. Si les prestations de services sont ces fameuses recettes, il y aurait 12.000 ou 13.000 personnes par an qui viendraient voir la Maison des métallos (=165.000/13 €). Je demande juste un peu plus d'explications. S'il s'agit effectivement d'une lacune dans les documents fournis, je demande que ces documents soient complétés ; si ce n'est pas le cas, pourrions-nous peut-être trouver des moyens pour rendre cette Maison mieux fréquentée afin qu'elle ne soit pas subventionnée à hauteur de 75% et qu'elle permette une meilleure redistribution de cette très importante subvention au milieu culturel du 11^{ème} arrondissement. »

Mme DEBIEUVRE : « Nous essaierons de vous donner une réponse avant le prochain Conseil d'arrondissement de la rentrée.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2015 DAC 66 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison du Hip Hop

Mme DEBIEUVRE : « La Maison du Hip Hop est dirigée par Mme Nathalie Barrault, qui fait un travail formidable. La démarche de l'association s'articule autour de quatre grands axes :

- un pôle de recherche artistique
- un pôle de réflexion et conférences sur la place des arts Hip Hop dans le paysage artistique actuel.
- le pôle documentation est un centre de ressources
- le pôle événement propose de nombreuses manifestations sur l'espace public ou dans des espaces partenaires (Block Party au TEP Ménilmontant ; X Bar Connexion dans la salle Olympe de Gouges)

La subvention qu'il vous est proposé de voter est d'un montant de 15.000 €.

Mme Nicole SPINNEWEBER a fait une demande d'intervention. »

Mme SPINNEWEBER : « Nous sommes tout à fait favorables au développement des activités culturelles dans le 11^{ème} et notamment celles de l'association Maison du Hip Hop. Cependant, une fois encore, nous aurions apprécié avoir des éléments d'information un peu plus importants pour éclairer notre appréciation sur cette demande de subvention, et notamment : Quel est le rayonnement de la maison du Hip Hop ? Quel est le nombre d'adhérents de l'association et de bénéficiaires des activités ? Quel est le nombre d'heures d'enseignement dispensées ?

Toutes ces informations ne sont pas communiquées dans les fiches. Je pense qu'il y a de grosses lacunes dans les fiches de présentation et nous avons beaucoup de mal à nous faire une opinion sur le bien-fondé des subventions demandées, sur la base des informations fournies qui sont toujours parcellaires. Je vous remercie.»

Mme DEBIEUVRE : « Je n'ai pas plus d'informations que vous. Les services ont par exemple le livre de compte et nous n'en disposons pas. Ce que nous pouvons constater est que la subvention pour la Maison du Hip Hop est stable d'année en année, avec une augmentation en 2014. La Direction des Affaires Culturelles n'a pas l'habitude de jeter l'argent par les fenêtres, surtout en cette période de restrictions budgétaires. Nous sommes déjà heureux quand les subventions peuvent être maintenues. Croyez-moi, ce n'est pas Nathalie Barrault qui se paye un salaire magnifique. Toutes les activités de la Maison du Hip Hop sont gratuites, tout cela a donc un coût. Mme Nawel OUMER souhaite prendre la parole. »

Mme OUMER : « Pour répondre à votre question, j'ajoute que la Maison du Hip Hop a également un rayonnement national et européen : ils ont fait un partenariat avec Berlin et un spectacle a été organisé sur la Place de la République l'année dernière avec des artistes berlinois. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci. D'ailleurs, cette subvention ne leur permet même pas de boucler leur budget : ils bénéficieront d'un amendement Bloche en fin d'année pour les aider à avoir un budget à l'équilibre. »

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2015 DAC 191 Subvention (17.000 euros) à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif

Mme DEBIEUVRE : « Cette association a pour objet de promouvoir l'art contemporain et est bien connue des habitants du quartier Belleville car elle intervient sur le mur du 107 rue Oberkampf, où se trouve un cycle d'affiches artistiques commandées auprès d'artistes représentatifs de la scène d'expression plastique hors les murs. Ces affiches sont renouvelées tous les 15 jours. L'association a également développé des projets de street-art lors d'événements tels que le festival musical Rock en Seine.

La subvention que je vous demande de voter est de 17.000 € pour l'année 2015.

Mme Joëlle MOREL souhaite intervenir. »

Mme MOREL : « Le M.U.R. est une association qui joue un rôle très important dans le quartier Saint Maur / Oberkampf. Au-delà de leurs interventions artistiques street-art de qualité qui les animent, je souhaite témoigner, en tant que riveraine de la rue Oberkampf, de la pertinence de leur installation qui apporte humour, étonnement, attendrissement, et qui est parfois provocatrice. Le vernissage de la peinture murale tous les 15 jours est à chaque fois une animation attendue, qui provoque des réactions qui stimulent le vivre-ensemble dans ce quartier. C'est un moment éphémère, convivial en présence de l'artiste et de ses amis, mais aussi en présence des habitants qui attendent toujours impatiemment la nouvelle toile. Dans ce quartier particulièrement sollicité, parfois même saturé, le M.U.R. amène convivialité et regard décalé. Je ne peux qu'encourager à multiplier les M.U.R. dans le 11^{ème} arrondissement. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci Mme MOREL. Effectivement, on cherche ardemment avec Mme Delphine TERLIZZI des murs pour que les jeunes puissent graffer en toute légalité ; nous avons pour l'instant deux pistes. M. Stéphane MARTINET demande la parole. »

M. MARTINET : « Je voudrais me féliciter du compliment très extraordinaire que notre collègue vient de faire d'une initiative que j'ai menée il y a quelques années avec M. Georges SARRE et ensuite avec M. Patrick BLOCHE. Elle a mis du temps à être montée et elle perdure. Je suis donc très heureux qu'elle fasse ainsi l'unanimité. Merci. »

Mme DEBIEUVRE : « Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2015 DAC 379 Subvention (4.000 euros) à l'association Quilombo Projection

Mme DEBIEUVRE : « L'association du 23 rue Voltaire est une librairie qui propose au public des ouvrages peu visibles dans les circuits commerciaux. Elle organise des soirées débats ayant pour thème la présentation d'un livre ou d'un film par son auteur. Ces rencontres se déroulent au Centre International de Culture Populaire. Je vous demande de voter une subvention de 4000 €.

M. Jacques LEFORT s'est inscrit pour prendre la parole. »

M. LEFORT : « Le groupe d'Union de la Droite et du Centre s'est effectivement inscrit car 4000 euros pour organiser des débats, c'est énorme. Nous ne connaissons pas le nombre de débats qui vont être organisés dans cette institution, mais nombre de nos associations en organisent des dizaines par an pour quasiment rien.

En regardant dans les comptes qui nous ont été donnés, on voit par exemple qu'il y a une grosse prestation pour payer des intervenants. Nul doute que les orateurs qui participent à la « culture d'émancipation » chère à cette librairie auront à cœur de dispenser leurs savoirs gratuitement.

Une autre ligne concerne la location de salle ; s'il y a 100 personnes à chaque débat, je propose un acte engagé et citoyen : que chacun verse 2 euros dans un panier à l'entrée de la salle pour rembourser les frais de location, permettant ainsi à cette association de demander une moindre subvention.

Dans le bon souci de la gestion des deniers publics, nous allons donc nous opposer à cette délibération. »

Mme DEBIEUVRE : « M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Je ne pensais pas avoir à intervenir mais la récurrence des interventions de M. LEFORT fait politique. M. LEFORT considère que la culture doit être une activité marchande comme les autres, il veut marchandiser toutes les activités humaines et porte son

opprobre sur tous ceux qui défendent une autre vision de la société que la sienne. M. LEFORT, il faut savoir qu'en matière de culture, au contraire, c'est la différence qui enrichit, ce qui est différent de ce que vous portez. Evidemment, le fait que vous refusiez de voter une subvention pour une association qui s'intéresse à l'émancipation humaine est tout à fait révélateur, et je pense qu'encore une fois, nous saurons nous en souvenir. »

Mme DEBIEUVRE : « Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Les élus du groupe Union de la Droite et du Centre. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Mme DEBIEUVRE : « Nous passons la délibération sur le Théâtre de la Bastille, je ne vais donc pas la présenter mais je souhaitais quand même vous dire toute l'estime que j'ai pour ce théâtre qui a une programmation extraordinaire. Je vous recommande notamment le spectacle de tg STAN qui aura lieu jusqu'en juillet. »

2015 DAC 412 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (4^e)

Mme DEBIEUVRE : « Cette association, dont le théâtre est situé dans le 11^{ème} arrondissement, est dirigée par Mme Anne-Marie Lazarini et Mme Dominique Bourde. La subvention demandée est de 100.000 €.

Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite. »

Mme SPINNEWEBER : « Je vous remercie. La compagnie Les Athévains, dont la direction artistique est assurée par Anne-Marie Lazarini, crée des œuvres qui peuvent être jouées dans divers lieux mais dont le point d'ancrage principal est le théâtre Artistic Athévains.

L'Artistic Athévains présente une programmation originale, souvent saluée par la critique, axée sur la relecture de grands textes classiques parmi les moins connus (dernièrement « Chat en poche » de Georges Feydeau) ou la création d'auteurs contemporains. La musique y a également une place importante.

Si la qualité de la programmation et des spectacles est tout à fait remarquable et précieuse pour le rayonnement culturel du 11^{ème} arrondissement, nous regrettons cette fois encore le manque total de visibilité économique et financière. On peut s'interroger sur la faiblesse des recettes d'activité de la compagnie qui s'élèvent en 2013 à 112 000 € soit 9 % de l'ensemble des produits, contre 382 000 € en 2012, soit 31 %. Aucune information n'est fournie dans la fiche de présentation pour expliquer cette évolution négative.

En parallèle, les recettes de la SARL Nouvelle Artistic Voltaire, théâtre où se produit la compagnie, présentent un chiffre d'affaires de 662 000 € en hausse de 30 %. Les deux entités

présentent par ailleurs une structure solide et une trésorerie confortable de 411 000 € pour la compagnie et 404 000 € pour le théâtre.

En outre, aucune information n'est fournie sur la stratégie de l'association pour améliorer ses recettes en faisant tourner les spectacles créés. Si j'osais un trait d'humour, je dirais qu'on nous propose de financer un chat en poche, puisque nous manquons d'informations sur l'explication entre les données financières sur la compagnie et sur le théâtre. Dans ces conditions, il est difficile de porter un jugement sur le bien fondé d'une subvention d'un montant significatif. Il va falloir que l'on arrive à avancer sur la qualité des informations fournies, de manière à ce qu'on ait plus d'efficacité dans la détermination dans le choix et de la hiérarchie des subventions que l'on accorde pour la culture et pour les autres. »

Mme DEBIEUVRE : « Je vous remercie. Vous lisez un budget, mais il y a une chose que vous n'avez pas remarquée : la subvention des Artistes Athéviens a considérablement diminué, passant de 150 000 € en 2014 à 100 000 € cette année. Je trouve donc votre remarque assez mal venue et je pense que nous ne serons jamais d'accord sur ce point. Le théâtre coûte très cher : si les collectivités locales ou l'Etat n'apportent pas leur subvention, vous n'imaginez pas le prix que coûteraient les places. Le tarif des places des théâtres privés correspond à trois fois le prix des théâtres subventionnés. Oui, cela a effectivement un coût mais il me semble qu'en période de crise, la culture reste la chose la plus importante. »

Mme SPINNEWEBER : « Le sujet n'est pas là. Le sujet est d'avoir des informations claires pour que l'on puisse apprécier réellement les besoins correspondant aux subventions accordées. Ici je vois que l'on accorde une subvention à la compagnie, et que parallèlement, le théâtre qui produit les spectacles est tout à fait équilibré et a une structure financière parfaitement confortable. Il faudrait simplement un peu mieux expliquer les informations et en donner plus, et ne pas nous répondre que l'on ne comprend rien à la culture et au théâtre, que nous sommes des gens qui veulent absolument tout rentabiliser. Je pense qu'à partir du moment où l'on accorde une subvention de 100 000 € en ces temps difficiles, nous sommes en droit de vouloir comprendre pourquoi on continue de donner de telles sommes sans nous donner plus d'informations. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci. Je ne dis pas que vous ne comprenez rien à la culture, Mme SPINNEWEBER, je vous dis que nous n'avons pas la même manière de voir les choses. Vous pensez que l'on dépense trop d'argent. Je ne dis pas que l'on n'en dépense jamais assez et qu'il faut jeter l'argent par les fenêtres, mais qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important.

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Mme DEBIEUVRE : « M. le Maire étant arrivé, je vais lui laisser la parole. »

M. le Maire : « Bonsoir chers collègues. Je vous prie de m'excuser de mon absence en ce début de Conseil. Merci à Mme Martine DEBIEUVRE d'avoir suppléé. Aujourd'hui, la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers a inauguré sa maison rue Bréguet en présence du

Ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE, que je suis allé accueillir. Nous allons poursuivre l'ordre du jour. »

JEUNESSE ET SPORTS

2015 DJS 31 Subvention (16.750 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (11^e)

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Cette délibération nous est soumise chaque année pour participer au Mouvement Sportif du 11^{ème} arrondissement. Cette année, vous pouvez constater une baisse de subvention de 9250 € qui va certainement faire plaisir à nos collègues de Droite car comme la situation financière de l'association est très bonne, il nous a semblé possible de baisser cette subvention sans remettre en cause la vie de l'association et le travail qui y est effectué. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL et M. Jacques LEFORT se sont inscrits. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. L'Office du Mouvement Sportif est une institution, et comme toute institution, elle a une histoire. Très lié pendant des années aux services municipaux, les nouveaux statuts prévoient dorénavant des conventions d'objectifs. Il est sans doute nécessaire d'être vigilant pour préciser d'année en année ces conventions et pour les adapter au plus près des pratiques sportives qui sont en pleine expansion et en pleine évolution.

Chaque année en cette période, il faut répondre au plus près aux nouvelles demandes d'autorisations d'occupation temporaire aux aires sportives (gymnases, terrains de sports en plein air, piscines) et c'est sans doute un choix difficile à faire. Des associations qui interviennent depuis de nombreuses années m'ont fait part de leurs demandes qui n'ont pas été entendues.

Je souhaite donc, au nom du groupe écologiste, que les calendriers des activités sportives soient établis dans une plus grande transparence afin que l'ensemble des associations puissent participer à leurs élaborations. Je vous remercie. »

M. LEFORT : « Vous savez combien la politique sportive de la Ville prend l'eau, on reviendra dessus à la fin du Conseil. Cette subvention est néanmoins l'occasion de l'aborder. Chaque année, l'Office du Mouvement Sportif du 11^{ème} arrondissement se voyait octroyer une subvention de 26 000 € ; aujourd'hui, cette subvention est de 16 000 €, tout simplement parce qu'elle a une bonne trésorerie. Nous sommes bien sûr soucieux de la bonne gestion des deniers publics, ce qui ne signifie pas que nous sommes soucieux de baisser systématiquement le montant des subventions des différentes structures qui ont besoin de cet argent pour arriver à mener leurs missions.

Il me semble important que dans le contexte actuel de grève, où les clubs sont fragilisés, la structure de l'Office du Mouvement Sportif soit préservée. Je rappelle la spécificité de la structure de l'OMS du 11^{ème} arrondissement : il paie des professeurs, loue des salles pour des ateliers sportifs pour enfants et adultes, propose une vingtaine d'activités et compte 1400 pratiquants. Bref, ce n'est pas seulement une association qui organise le sport dans le 11^{ème} arrondissement, c'est également une association qui crée des événements sportifs. Comme dans toute association, elle a du personnel en CDI et aussi des cotisants. Quand les gymnases sont en grève, pour des raisons qui ne leur appartiennent pas, les associations continuent à payer leur salaire. Quand les gymnases sont en grève, les familles finissent par s'énerver. Les piscines municipales en sont à leur 16^{ème} mois de grève et l'OMS rembourse les adhésions de ces familles. Tout cela coûte de l'argent.

Je pense qu'il est essentiel de ne pas fragiliser cette association qui pourrait être déjà fragilisée par les errements de la gestion municipale du sport, et de lui maintenir la subvention qu'elle a toujours eue et qui était supérieure de 10 000 euros.

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre vont bien sûr voter cette délibération mais nous aurions aimé qu'elle soit plus élevée afin qu'elle ne fasse pas courir de risque à cette institution du 11^{ème} arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE pour la réponse. »

Mme CAPELLE : « J'ai bien entendu vos propos sur le plan culture. J'ai rarement l'habitude de séparer la culture et le sport ; dans les temps de crise, ce sont les deux dossiers qui permettent d'avancer. Vous disiez qu'il fallait regarder les situations pour voir si elles étaient saines : ici la situation est saine puisque l'association a déclaré au 31 décembre 2013, 425.468€ de disponibilité. Nous avons donc considéré qu'il n'y avait pas de souci pour l'OMS à ce niveau.

Il y a les subventions de la Ville, les subventions du Ministère (3750 €), les « Ateliers Bleus » qui rapportent 219 272 € à l'OMS, l'utilisation gratuite de locaux dans la Mairie du 11^{ème} ; ce n'est pas en donnant un peu moins que l'on mettra en danger cette structure.

Le contexte des grèves a touché non seulement l'OMS mais aussi les associations qui ne sont pas adhérentes à l'OMS, c'est aussi à prendre en compte. Je vous remercie d'évoquer les familles mais savez-vous que le sport peut aussi se pratiquer individuellement ? C'est le cas de beaucoup de jeunes et de personnes plus âgées.

C'est une décision que nous ne cachons pas d'avoir prise car il faut de la rigueur dans nos actions. Les économies faites par les placements entre autres permettent de percevoir 5000 € d'intérêts en moyenne par an, ce qui est conséquent pour une structure qui dispose d'un budget annuel de moyenne envergure de 193 604 €. Vous avez connaissance de tous les chiffres, je vous fais juste un rappel. Je vous remercie de voter cette délibération. »

M. le Maire : « Merci pour ces précisions. Effectivement, nous souhaiterions tous pouvoir attribuer des budgets plus conséquents à toutes les associations. En l'occurrence, il nous a semblé équitable de prendre en compte la situation de trésorerie, le budget annuel, les dettes et l'ensemble des paramètres pour faire en sorte que l'argent public soit attribué là où il est

indispensable pour le maintien des activités. C'est la raison pour laquelle la proposition présentée par Mme Liliane CAPELLE recueille notre soutien. L'OMS va pouvoir continuer à réaliser toutes ses opérations. Le concours de la Ville à hauteur de plus de 32 000 €, qui ne représente « que » 10 % du budget de l'association, est le signe d'une bonne gestion et d'une diversification de ses recettes. 80% des recettes de l'association sont issues des cotisations et cela constitue une garantie de sa pérennité.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES

2015 DDCT 62 Subventions (73.250 euros) à 11 associations et conventions avec 2 associations au titre de l'intégration

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Cette délibération rassemble un certain nombre de subventions pour 11 associations dont seulement 4 d'entre elles interviennent dans le 11^{ème} arrondissement. Il s'agit de reconductions de subvention pour la plupart et également de nouveaux projets.

L'objectif est de permettre à des personnes installées en France, depuis très longtemps parfois, de s'intégrer et de partager le plus de choses avec le plus de personnes possible. Cela passe par une série de moyens. Entretenir la mémoire de l'immigration, lui donner sens, y compris pour des enfants et petits-enfants d'immigrés, sensibiliser le public à ces questions, passe par des activités culturelles et sociales en direction des familles issues de l'immigration, par des échanges de valorisation des cultures étrangères, par de la médiation culturelle et du rapprochement entre les personnes.

Ce sont des associations que nous connaissons et que nous avons déjà subventionnées. Pour la plupart, les projets sont en cours, et le montant des subventions est modique. »

M. le Maire : « Merci, la parole est à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Ces associations font très certainement un travail utile ; je serais d'ailleurs très intéressé d'en profiter pour pouvoir constater de visu leur travail pédagogique. J'aurais un point d'alerte : il s'agit de médiation culturelle et de mettre en valeur l'histoire et la mémoire de l'immigration, de promouvoir et valoriser les cultures étrangères, ces éléments sont importants mais si nous voulons construire une société, il faut aussi ne pas oublier ce terreau commun qui est notre culture française. Il faut que ces associations prennent en compte ce volet dans leur pédagogie et que leurs enseignements se basent sur ces deux pieds, la culture d'origine et la culture d'accueil, ce qui permettra de mieux vivre les uns avec les autres pour les années qui viennent.

J'avais deux questions. J'étais étonné de voir L'Oiseau à Lunettes, association qui siège dans le 11^{ème} mais dont l'action est localisée dans le 16^{ème} arrondissement ; de même pour Les Bâtisseuses de Paix, dont l'action est dans le 19^{ème}. Ne pourrions-nous pas faire subtilement pression sur ces associations de manière à rapatrier leurs utiles actions sur nos quartiers qui en ont bien besoin, car ce sont nous qui les subventionnons ? »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Adrien TIBERTI va vous répondre. »

M. TIBERTI : « M. LEFORT, les documents que vous avez tous reçus indiquent l'adresse des associations. N'hésitez pas à y aller et à nous en parler, vous n'avez pas besoin de carton d'invitation.

Vous avez définitivement une vision étriquée de la culture française. Que vous le vouliez ou non, parce que notre pays est un très ancien pays d'immigration et que cela fait 150 ans que nous accueillons des immigrés en France, la culture française s'est construite grâce à tous ces mélanges. En plus, sachez que la culture française est une culture universaliste, capable d'englober toutes les cultures, et elle est appréciée partout dans le monde.

Sur la question des subventions, vous semblez méconnaître nos institutions. Ces subventions pour des associations basées dans le 11^{ème} et qui interviennent ailleurs (l'inverse est aussi vrai) sont proposées à la sagacité et à l'avis de différents Conseils d'arrondissement, celui du siège et celui de l'intervention. De mon point de vue, votre dernière remarque n'a donc pas de sens. Ces associations travaillent toutes dans Paris. Nous ne faisons que donner un avis et ces avis sont sollicités auprès de tous les Conseils d'arrondissement concernés. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT demande à reprendre la parole. »

M. LEFORT : « D'ordinaire, je ne réponds pas aux réactions toujours décalées du président des élus communistes du Conseil d'arrondissement, mais là, je me suis peut-être fait mal comprendre. Lorsque je parlais de culture française, je suggérais par exemple que ces associations qui peuvent parler des poètes touaregs, puissent en parallèle mettre en valeur les poètes romantiques français, de manière à pouvoir écrire ensemble une culture commune. Cela permettrait à ces personnes arrivant sur notre territoire et qui découvrent notre langue et nos coutumes de comprendre les racines qui font nos valeurs et qu'ils sont amenés à partager. »

M. le Maire : « M. LEFORT, je vous suggère de lancer une association qui le fasse. Notre rôle en tant qu'élu n'est pas de décider ce que les associations que nous subventionnons doivent faire. Nous ne sommes pas en train d'acheter une prestation. Nous sommes en train de soutenir des actions que des associations décident, en toute liberté, de définir et de conduire. Et c'est en toute liberté que nous décidons ou non de les soutenir.

Pour les excellentes raisons avancées par M. Adrien TIBERTI, il nous a semblé que la qualité du travail effectué par ces associations justifiait pleinement et sans aucune réserve notre soutien à ces associations. Nous le faisons avec enthousiasme, et plus particulièrement pour Les Bâtisseuses de Paix, effectivement domiciliées dans le 11^{ème} arrondissement et qui conduisent l'action subventionnée dans le 19^{ème}. Nous sommes très heureux de la soutenir sur le fond car il s'agit d'un travail de rapprochement entre Israël, la Palestine, des communautés dont le rapprochement n'est pas facile. Cette association de femmes juives et arabo-

musulmanes qui construit le dialogue entre les communautés a permis à 120 collégiens du 19^{ème} arrondissement de visiter des institutions de la République et le carré militaire des soldats musulmans de Bobigny, des actions permettant à chacun de comprendre nos institutions et notre histoire, pour mieux savoir d'où l'on vient et ainsi savoir où l'on va.

Cette subvention, comme l'a expliqué M. Adrien TIBERTI, est présentée au Conseil du 11^{ème} arrondissement car l'association est domiciliée dans le 11^{ème}, ainsi qu'au Conseil du 19^{ème} arrondissement, pour que chaque Conseil soit informé de ce qui se passe dans les associations dont le siège ou l'activité est située dans l'arrondissement. Je rappelle encore une fois qu'il s'agit d'une subvention municipale, de la Ville de Paris.

J'ai rencontré dernièrement la présidente de l'association et nous allons travailler sur le développement de son activité sur le 11^{ème} arrondissement.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2015 DDCT 74 Subventions à 3 associations au titre l'intégration (11^e et 18^e)

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Cette délibération porte sur trois associations au titre de l'intégration mais une seule concerne le 11^{ème} arrondissement, La Compagnie Gazelle (22 avenue Parmentier) qui vise à mettre en place des ateliers à la MJC Mercœur. L'objectif est de permettre à des personnes qui ne parlent pas le français de commencer à s'approprier notre langue en s'appuyant sur un outil pédagogique permettant de franchir cette première barrière de l'incompréhension, le Kamishibai (théâtre d'images et art de la marionnette). Il s'agit de subventionner un projet qui est en cours jusqu'en juin pour 1000 €. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Le groupe d'Union de la droite et du Centre voulait souligner combien cette association peut avoir une action positive de par l'apprentissage du français. La maîtrise linguistique est certainement l'un des facteurs les plus importants de la construction de cette culture commune et de cet amour de notre cadre de vie, de notre pays, de façon à ce que nous puissions tous y vivre convenablement. De même que nous avons voté les précédentes subventions avec enthousiasme, nous votons aussi celle-ci. »

M. TIBERTI : « Donc nous avons bien compris qu'il y a les bonnes et les mauvaises associations selon M. Jacques LEFORT. Ce n'est évidemment pas notre vision de la politique municipale. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. L'intégration est conditionnée avant tout par la maîtrise de la langue. Si Mme Mercedes ZUNIGA était présente, elle aurait pu dire combien notre visite au Forum de l'Emploi, organisé la semaine dernière dans la salle Olympe de Gouges, a été l'occasion de toucher du doigt cette problématique en visitant les stands les uns après les autres. Je demandais aux représentants des entreprises présents s'ils avaient des candidatures intéressantes ; c'était le cas mais le problème était qu'ils rencontraient la plupart du temps des candidats ayant des difficultés à

maîtriser notre langue. Ce type d'action associative est d'autant plus nécessaire que c'est malheureusement la situation de beaucoup de personnes exclues ou au bord de l'exclusion.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2015 DDCT 54 Subventions à 15 associations et conventions avec 2 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne et répondant pour certaines à l'appel à projet de la Politique de la Ville

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI va rapporter, en l'absence de Mme Isabelle CHARPENTIER. »

M. TIBERTI : « Il s'agit de subventions à des associations dans un cadre différent, celui de la Politique de la Ville. Le projet concerne l'association Metropop', qui cherche à créer les conditions d'un regroupement des personnes intéressées par la question des représentations des villes, de la banlieue et de celles de la ville centre, donc le retard entre notre banlieue et nous. C'est d'autant plus important que l'évolution législative en cours va nous forcer à nous rapprocher des banlieues. Il s'agit d'une subvention de 4000 € pour cette association basée dans le 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Je n'ai pas compris à quoi servait cette association. Je me permets de poser quelques questions, si je le peux M. TIBERTI. En fonction des réponses que l'on obtiendra, nous voterons peut-être cette délibération.

Que signifie « créer les conditions d'un regroupement des personnes intéressées par les relations qu'ils entretiennent avec les images produites sur leur vie » et « co-produire un cadre pour l'action locale dans le Grand Paris » ? Ce verbiage m'est assez incompréhensible, peut-être que je n'ai pas assez suivi les cours de maîtrise linguistique de la Compagnie Gazelle, ou peut-être faudrait-il que le parti communiste crée son association pour nous permettre de connaître les arcanes de ce verbiage. Donc pouvez-vous nous préciser ce qui se cache derrière ces mots qui font peur ? J'en serais fort aise. »

M. le Maire : « Pour être tout à fait honnête M. LEFORT, il est vrai que la phrase que vous avez citée n'est pas de la plus grande limpidité. Néanmoins vous en avez réalisé un cadavre exquis, puisque vous n'avez pas cité l'ensemble des mots de cette phrase et elle était encore plus longue et plus alambiquée que l'image que vous en avez donnée.

Au-delà de cette anecdote rédactionnelle, cette association a pour but de faire en sorte que les quartiers populaires s'intéressent aux questions métropolitaines et que les habitants de ces quartiers puissent en saisir les enjeux et en débattre. Mme Delphine TERLIZZI va apporter quelques éléments sur cette association. »

Mme TERLIZZI : « Le but est plutôt de faire bouger les représentations de la banlieue. »

M. LEFORT : « Ce que je propose simplement est : soit vous lisez les documents fournis avec les délibérations et vous nous faites une synthèse en étant un peu au courant des associations que l'on subventionne, soit on reste un peu sec et dans ce cas, nous nous abstenons sur cette association. S'il faut coproduire des structures transversales, consensuelles qui produisent ensemble une image de co-quartier ou autre, nous vous suggérons de faire des groupes participatifs avec les Conseils de quartier et vous aurez économisé 4000 euros. »

M. le Maire : « M. LEFORT, je pense que l'objectif du Conseil d'arrondissement n'est pas de relire tous les documents fournis. Toutefois, il suffit de regarder les fiches transmises pour comprendre les objectifs du projet que nous subventionnons à travers cette délibération : réunir les habitants du quartier de Belleville sur les problématiques de leur quartier (il est inscrit en tant que quartier Politique de la ville pour de bonnes raisons) et créer des liens entre les habitants de différents quartiers pour changer les images et les représentations que l'on en peut avoir. Nous connaissons les stéréotypes véhiculés par les cités et les quartiers de banlieue ou Politique de la ville.

La cartographie est un instrument de langage très puissant qui permet de faire passer des messages forts en toute simplicité, de façon universelle, quand il est bien utilisé pour objectiver les situations quotidiennes des habitants de ces quartiers, et de découvrir l'autre, de connaître le cadre dans lequel il vit, et ainsi d'essayer de construire par la base une citoyenneté métropolitaine. Les Conseils de quartier souhaitant apporter des initiatives sont les bienvenus et elles seront complémentaires à ces actions.

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? L'opposition. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2015 DDCT 73 Subventions (100.000 euros) et conventions pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI a la parole. »

M. TIBERTI : « Nous avons déjà parlé des accorderies l'an dernier au moment de leur lancement. Il s'agit donc de poursuivre notre action.

L'accorderie de Belleville, qui comprend les quartiers du 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissement, est portée par le Centre social et culturel « La Maison du bas Belleville » et a déjà lancé des actions. La subvention totale accordée aux accorderies est de 100.000 € soit 25.000 € par accorderie. Nous pouvons nous référer au débat que nous déjà avons eu l'année dernière sur l'intérêt de cet outil. Nous avons ici les premiers développements : le concept commence à prendre corps et à fonctionner. Je vous propose donc de continuer à soutenir ce projet. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « J'ai là aussi un étonnement : je voulais savoir exactement à quoi seront utilisés les 25.000 euros ? Pourriez-vous préciser un peu plus les choses ? Je n'arrive pas à voir dans les documents fournis le but de cette somme dépensée. Merci. »

M. le Maire : « M. Pierre JAPHET a la parole. »

M. JAPHET : « Ce soutien aux accorderies est le bienvenu au moment où notre arrondissement se lance dans la création d'une monnaie locale complémentaire sous l'impulsion de Mme Francine BAVAY-GUILLAUME. En effet, les accorderies sont de fait des formes de monnaies alternatives qui permettent de penser autrement les échanges de biens ou de services pour créer une économie plus humaine, plus solidaire et plus écologique. Nous en avons bien besoin, dans le 11^{ème} comme ailleurs. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. M. Adrien TIBERTI va expliquer à M. Jacques LEFORT à quoi servent les accorderies. »

M. TIBERTI : « Je crois qu'il sait ce qu'est une accorderie, et je crois qu'il sait à quoi servent les subventions aux associations ; elles servent à régler des frais et notamment des frais de personnel.

Il faut mettre en place ce projet qui met en relation des personnes pour des échanges de services. L'accorderie a besoin d'argent pour commencer à travailler, il ne s'agit que de leur deuxième année, M. LEFORT. »

M. le Maire : « Effectivement, il s'agit de mettre en relation l'offre et la demande. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Si je comprends bien, une accorderie est un lieu où l'on s'échange gratuitement des prestations. Je comprends bien qu'un lieu a besoin de fonctionner, de personnel, ou de louer une partie du local. Néanmoins, je tiens à souligner deux choses :

- Lorsqu'on nous présente un vœu en expliquant que la Maison du bas Belleville est une opportunité pour « décloisonner les pratiques sociales et spatiales », je commence aussi à avoir les poils qui se hérissent à l'arrière du dos.
- Quand on demande 25.000 euros pour une association, la moindre des choses est de préciser dans les documents à quoi vont servir ces 25.000 euros. Le budget est au minimum le document que l'on puisse demander, d'autant plus qu'il y a dans le 11^{ème} arrondissement une pépinière d'entreprises, la Pépinière 27, qui comporte l'entreprise Back Market qui fait précisément la même chose que l'accorderie.

Je pense qu'il est tout à fait important d'être précis dans l'utilisation des sommes lorsque nous demandons de telles sommes aux pouvoirs publics, or en l'occurrence cela ne me semble pas être le cas. Nous sommes tout à fait sensibles à cette forme alternative d'échanges que pourrait représenter la transmission gratuite de services, le débat qui a d'ailleurs lieu dans le 11^{ème} sur les monnaies locales est tout à fait intéressant.

Même si nous sommes sensibles à la pertinence de ces structures, en raison de l'absence de ces informations, il ne nous paraît pas pertinent de voter cette délibération dans l'état et nous nous abstenons. »

M. le Maire : « Très bien, il en est pris bonne note. Que le public soit pleinement informé, ce ne sont pas les associations qui rédigent les notes qui nous sont fournies, mais les agents de la Ville de Paris dont je salue la qualité du travail. Du vocabulaire technique est parfois utilisé, mais faut-il en faire « tout un plat » à chaque fois ? Je n'en suis pas convaincu, d'autant plus quand il s'agit d'associations qui existent depuis un certain temps, qui fonctionnent et qui

permettent la rencontre entre personnes de milieux très différents à Belleville : des étudiants proposant du soutien scolaire, des mères de famille qui viennent faire de la cuisine à partager, des personnes au chômage venant offrir de la main d'œuvre, des personnes âgées ayant besoin de quelqu'un pour faire des courses,.. Il s'agit d'un lieu d'échanges assez extraordinaire et je pense que l'on peut tous soutenir avec enthousiasme ce don de soi fait par un certain nombre de nos concitoyens à travers leur engagement dans cette accorderie.

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? L'opposition. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2015 DDCT 86 Subventions fonds du Maire (4.419 euros) à 4 associations du 11^e

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Nous proposons d'accorder des subventions à quatre associations sur les fonds du Maire :

- 1.500 € à l'association Ombre en Lumière qui a pour objet de mener des actions de spectacle vivant dans deux directions essentielles : la création de spectacles et la sensibilisation au rôle du théâtre dans la cité.
- 919 € à l'association Paris Est Mouv' dont l'objet est la promotion et la diffusion des arts au sens le plus large, y compris la danse hip hop en tant qu'activité sportive, artistique et culturelle.
- 1.000 € à l'association Art-Action dont l'objet consiste en des opérations caritatives par le biais de ressources provenant d'une vente aux enchères annuelle d'œuvres d'art.
- 1.000 € à l'Association Olga Spitzer qui a pour but de concourir à la protection et à la réinsertion d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs, qu'ils soient en danger dans leur milieu ou perturbés sur le plan psychologique. L'association doit utiliser cette subvention pour organiser des fêtes de quartier afin de favoriser la mixité intergénérationnelle. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL a la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je profite de cette délibération pour dire combien certaines associations sont en très grande difficulté et combien il doit être difficile de faire un choix, M. le Maire, d'accorder 1000 euros par-ci, 900 euros par là. Un saupoudrage qui ne résout pas les problèmes mais qui peut parfois apporter un peu de respiration, un petit soulagement, sortir la tête de l'eau.

Je veux particulièrement parler des Ateliers du Chaudron qui, en raison du retard du versement de leur subvention et de la perte de certains financements d'une année sur l'autre, en particulier avec les ARE, sont aujourd'hui dans une situation financière problématique. Les Ateliers du Chaudron manquent de trésorerie. Les Ateliers du Chaudron qui ont beaucoup donné depuis de nombreuses années, qui étaient présents à la fête de quartier, toujours avec le même enthousiasme, seront peut-être contraints de ne pas poursuivre leurs activités à la

rentrée. Je pousse donc un cri d'alarme pour que nous ne laissions pas mourir les Ateliers du Chaudron. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Je souhaiterais juste préciser que les fonds du Maire sont des subventions qui permettent de mener des actions ponctuelles, ce qui n'empêche pas les associations, comme les Ateliers du Chaudron, de faire des demandes de subventions que l'on soutiendra majoritairement. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit donc d'un supplément, les fonds du Maire n'ayant jamais servi à subventionner l'activité principale d'une association, mais plutôt à faciliter son exercice.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2015 DDEES 158 Camions restauration - convention d'occupation temporaire du domaine public municipal

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

M. DUCLOUX : « Merci M. le Maire. Je serai un petit peu long car il s'agit d'une belle délibération et d'une nouveauté. Depuis plusieurs années, l'offre culinaire parisienne s'est adaptée aux nouveaux rythmes de vie, tout en répondant aux attentes légitimes en matière de qualité et de prix. Dans ce contexte, la cuisine de rue, notamment à travers l'essor des camions de restauration, a su fidéliser une clientèle en quête de cuisine innovante et accessible. Or, le cadre réglementaire actuel ne permettait l'installation de camions de restauration que sur des emplacements privés, sur certains marchés ou sur la base d'autorisations ponctuelles.

Face à une offre croissante de plus en plus variée, et convaincue du rôle que jouent les camions de restauration comme lieu d'expérimentation et de formation culinaire, la Maire de Paris a souhaité ouvrir l'espace public parisien aux projets les plus ambitieux afin d'inscrire la ville dans sa triple dimension de ville monde, d'éco-système de l'innovation et de capitale de la cuisine.

Vous me direz : « Pourquoi un tel appel à propositions ? » Tout simplement parce que l'accueil d'un nouveau type d'activité sur l'espace public parisien rendait nécessaire la définition d'un cadre unique de sélection afin de permettre la plus grande diversité des candidatures et la meilleure attribution des emplacements potentiels. C'est pourquoi la Maire

de Paris a souhaité proposer, dans le cadre d'un grand appel à propositions parisien et pour une période d'un an, plusieurs dizaines d'emplacements sur lesquels plusieurs camions de restauration alterneraient au long de la semaine.

Quel sera l'impact sur l'offre existante ? Cette annonce lors des vœux de la Maire, puis la communication présentée au Conseil de Paris d'avril, ont été précédées d'une concertation approfondie avec les organisations représentatives des restaurateurs : le SYNHORCAT (Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers Traiteurs), les associations de camions de restauration, Street Food en Mouvement, ARRI (Association des Restaurateurs de Rue Indépendants) et les autres fédérations professionnelles concernées, ainsi que le CERVIA (Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire). Il en est ressorti la nécessité d'assurer, par les emplacements choisis, les offres proposées et le respect de la réglementation, une complémentarité entre l'offre culinaire sédentaire et mobile, plutôt qu'une concurrence frontale parfois vécue comme déloyale. C'est pourquoi la Maire a veillé à ce que la création et l'attribution des emplacements s'accompagnent de la définition d'un régime d'occupation claire, précisée par les différentes délibérations, l'appel à propositions et la convention qui sera signée avec les camions de restauration.

Conformément à la volonté de la Maire de Paris, les maires d'arrondissement, notamment le Maire du 11^{ème}, ont été étroitement associés à la définition du cadre d'installation des camions de restauration et en particulier à la détermination des emplacements. Ceux-ci ont en effet été invités à faire des propositions sur la base des commercialités des zones et des possibilités techniques par les services de la Ville et la Préfecture de Police.

A l'issue de cette première phase, ce sont donc 28 emplacements, dont 13 sur les créneaux du midi et du soir, pour un seul camion par emplacement, sauf cas particuliers qui ne nous concernent pas (18^{ème} et 20^{ème} arrondissements). Sur 12 arrondissements qui ont été soumis aux candidats dans le cadre de l'appel à propositions publié mi-avril, 158 candidatures ont été reçues, chacune sur au moins trois emplacements différents. Les maires d'arrondissement concernés ont ensuite participé à la procédure d'attribution sur la base des candidatures déposées pour chacun des emplacements et les critères retenus pour l'appel à projets. Lors des commissions d'attribution, les maires ont pu intégrer leur spécificité et leur attente tout en respectant l'équilibre commercial des futurs sites d'implantation. Les plannings prévisionnels d'occupation ont été établis par les services de la Ville sur la base des conclusions des commissions, et validés par l'ensemble des maires et par notre maire d'arrondissement.

Il faut savoir également que les critères d'attribution posaient les principales exigences pour les camions de restauration, ensuite déclinées dans la convention définie en concertation avec la Préfecture de Police. Elle porte en particulier sur :

- la diversité de l'offre culinaire et la qualité des produits, notamment l'inscription dans une démarche de circuit court ;
- l'accessibilité tarifaire afin de permettre un accès large à une cuisine de qualité ;
- le respect de l'environnement par l'utilisation de véhicules propres, conformément au plan parisien pour la qualité de l'air, et de matériaux réutilisables et biodégradables ;
- l'intégration des camions sur le site, avec une obligation de la maintenir propre.

Nous avons retenu deux emplacements sur le 11^{ème} arrondissement :

- la place du Père Chaillet, à l'angle de l'avenue Ledru Rollin et la rue de la Roquette, accueillera des camions différents tous les midis et deux soirs par semaine, sauf le samedi en raison de la demande forte de notre mairie d'une implantation d'un marché bio ;
- l'esplanade Roger Linet, du côté de Belleville, accueillera deux camions durant la semaine.

Les conditions d'occupation, sous réserve du vote et de l'adoption de la délibération, autorisant à signer des conventions d'occupation du domaine public d'un an, précisant le jour, la place, les plages horaires et les conditions juridiques d'emplacement, dont le modèle est joint à la délibération, pour chacun des emplacements, seront signées entre la Ville et chacun des candidats retenus pour permettre un début d'exploitation la première semaine de juillet.

A l'issue de cette première année d'exploitation, un bilan sera réalisé afin d'analyser finement la pertinence des emplacements, leur évolution possible sur notamment la base des préconisations des élus d'arrondissement et la qualité des offres culinaires proposées. En lien avec la Préfecture de Police, des contrôles réguliers seront effectués afin de s'assurer que tous les camions respectent leurs engagements et leurs prescriptions réglementaires dont le non-respect pourra entraîner le retrait des autorisations.

A travers cette délibération, il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec les candidats retenus cette convention temporaire d'occupation pour l'occupation d'emplacements destinés à recevoir des camions de restauration. Je tiens à votre disposition la liste de celles et ceux qui ont été retenus sur les deux emplacements du 11^{ème} arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour la présentation de ce projet enthousiasmant. M. David BELLIARD souhaite prendre la parole. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Merci pour cette présentation exhaustive. Comme vous, nous nous réjouissons de l'installation de food trucks ; nous avons travaillé avec Mme Olivia POLSKI dans le cadre du Conseil de Paris, notamment avec un point d'attention : la nature de l'alimentation proposée. Nous avons largement insisté sur la dimension du circuit court et sur l'alimentation issue de l'agriculture biologique sur lequel, nous le verrons peut-être au prochain bilan, il nous faudra encore plus insister. »

M. le Maire : « Merci. Rendez-vous donc au prochain bilan. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2015 DDEEES 167 Mission Vital Quartier 1 confiée à la SEMAEST. Compte-rendu de l'exercice 2014

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX. »

M. DUCLOUX : « Merci M. le Maire. Je serai moins long car cette délibération revient chaque année depuis le lancement de Vital Quartier en 2004, auquel j'ai œuvré durant la

précédente mandature et qui est maintenant pris en main de maître par Mme Joëlle MOREL et par celles et ceux à la SEMAEST qui font vivre Vital Quartier sur nos deux secteurs, Fontaine au Roi et Sedaine / Popincourt. Je ferai un bilan rapide de l'opération Vital Quartier 1 sur le 11^{ème} arrondissement, qui permet la maîtrise de 292 locaux sur les deux secteurs.

Sur l'aspect financier, car il s'agit d'un effort de la collectivité parisienne pour permettre aux commerces de proximité de s'implanter dans nos quartiers, 57,5 millions d'euros ont été avancés par la collectivité ; aujourd'hui, plus de 50 millions d'euros ont été remboursés. 5,35 millions d'euros figurent dans l'état prévisionnel de 2014.

Dans le 11^{ème} arrondissement, quatre locaux font l'objet de procédures de recours en appel suite à la préemption et à l'éviction de grossistes. Suite à la question posée au dernier Conseil par l'association du quartier Sedaine / Popincourt et Mme Martine COHEN, M. le Maire et moi-même avons eu une réunion avec des représentants de l'APUR pour nous présenter l'état des lieux actuel dans le 11^{ème} arrondissement, et notamment avec le risque sur lequel nous travaillons en lien avec la SEMAEST, de pouvoir trouver des commerces pour remplacer les commerces grossistes qui quittent le 11^{ème} arrondissement, notamment Sedaine / Popincourt. Suite à cette réunion, nous avons pu constater qu'il était important de pouvoir commencer à appréhender cette démarche car il s'agit d'une question fondamentale pour ces quartiers.

Vital Quartier va se terminer et nous passerons au Contrat de Revitalisation Artisanal et Commercial (CRAC), issu de la loi Pinel, afin de pouvoir continuer à œuvrer sur notre quartier par rapport aux actions de la SEMAEST depuis 2004.

Au-delà de l'APUR, nous avons décidé de mettre en place, en lien avec la demande de M. le Maire, un comité de pilotage afin de trouver les moyens de faire évoluer ce quartier (tous les groupes de ce Conseil seront représentés afin d'avoir une parole commune) et faire en sorte que le commerce de proximité soit une réalité dans les quartiers Fontaine au Roi et Sedaine / Popincourt.

Nous pouvons remercier toutes celles et tous ceux qui depuis dix ans ont œuvré pour que le 11^{ème} arrondissement soit un modèle, modèle qu'il faut continuer à développer pour essayer de trouver d'autres formes de commerces, d'artisans, d'activités qui puissent redynamiser ce quartier Sedaine / Popincourt. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Joëlle MOREL, la présidente, a la parole. »

Mme MOREL : « Comme l'a dit M. Philippe DUCLOUX, Vital Quartier 1 est un succès, et il s'agit de l'avant dernier bilan d'activité Vital Quartier qui est présenté ce soir puisque la convention se termine au 31 décembre 2015.

Que va-t-il se passer ensuite ? L'étude de l'APUR sur l'évolution du commerce de proximité, puis un vote au Conseil de Paris sur les nouveaux périmètres, et enfin le choix d'un opérateur ; je souhaite bien évidemment que la SEMAEST soit choisi.

A ce jour, il n'y a pas encore de calendrier précis.

A ce jour, rien ne nous garantit que les périmètres d'intervention seront les mêmes.

A ce jour, la SEMAEST ne peut plus exercer son droit de préemption dans le 11^{ème} puisque tout doit être vendu avant la fin de cette année.

En ce moment charnière, soyez assuré, cher collègue, que j'insiste pour que ce calendrier s'accélère et que la SEMAEST puisse de nouveau agir dans le 11^{ème} afin de pouvoir prendre les différents problèmes à bras le corps. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Effectivement, il nous paraît tout à fait essentiel que la SEMAEST continue son action dans le 11^{ème} arrondissement. Nous faisons confiance à Mme MOREL pour prendre le sujet à bras le corps.

Néanmoins, en ce qui concerne le compte-rendu de l'exercice 2014, je voudrais rappeler deux petites propositions que nous avons déjà formulées et qui permettraient peut-être de mieux dynamiser ce commerce, ou tout au moins de mieux le faire accepter par les habitants du 11^{ème} arrondissement :

- Permettre que ces magasins soient aussi choisis en impliquant les habitants. On ne peut pas toujours faire de la concertation, s'agissant de procédures lourdes qui pourraient retarder la mise en œuvre d'un commerce, et on sait combien le temps est précieux dans les affaires. Néanmoins, le fait de structurer un avis, une consultation rapide auprès du Conseil de quartier, permettrait peut-être d'avoir quelques idées qui émaneraient des habitants.
- Mieux utiliser la loi : cette loi permet de préempter des baux commerciaux. Il a été dit que l'article de la loi n'était pas suffisamment bien rédigé de manière à ce que cette solution soit mise en œuvre. Or il serait souhaitable qu'elle le soit, puisque cette loi permettrait de n'acheter que le bail au lieu de préempter ou d'acheter les murs, et donc d'une certaine façon, de décupler l'action de la SEMAEST vers d'autres commerces.
Nous souhaiterions que les députés des deux circonscriptions du 11^{ème} arrondissement se saisissent du sujet à bras le corps et fassent porter notre idée de simplification, s'il était nécessaire, auprès des pouvoirs publics, du gouvernement pour que ces moyens soient mieux utilisés dans le 11^{ème} arrondissement.

En conclusion, le groupe d'Union de la Droite et du Centre votera le compte-rendu de l'exercice 2014 de la SEMAEST. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI, puis M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF vont prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Comme Mme MOREL, nous nous inscrivons dans le soutien à cette opération et nous souhaitons qu'elle se poursuive dans le 11^{ème}, mais j'apporte quatre remarques importantes :

- Nous voudrions que la SEMAEST promeuve non seulement le commerce et l'artisanat, mais également l'industrie pour que Paris soit de nouveau un lieu de fabrication. Nous avons quelques exemples récents de réimplantations d'activités industrielles : la création de la brasserie rue Saint Maur, la chocolaterie qui a remplacé le garage Renault rue de la Roquette. Il serait bon que la SEMAEST soutienne l'industrie performante, non polluante, à petite échelle, donc adaptée à notre capitale. Il faut savoir que la SEMAEST s'apprête à mettre en difficulté une métallerie dans le 20^{ème}. Nous espérons que ce problème va se régler.

- Nous voudrions que la SEMAEST soutienne l'innovation sociale et qu'elle s'engage à soutenir des entreprises, des commerces, des artisans qui choisissent des modes d'organisation du travail innovants et modernes : l'économie sociale et solidaire, ou les SCOP qui véhiculent une autre vision de la société que les SARL et qui représentent l'avenir d'une société libérée des dominations du capital.
- La politique de la SEMAEST, Vital Quartier, vise à soutenir le petit commerce. De ce point de vue, il est assez paradoxal de soutenir la loi Macron qui permet le travail du dimanche et qui risque par ce biais de mettre en grande difficulté beaucoup de commerces.
- Il nous semble important que la SEMAEST veille à appliquer une politique tarifaire des commerces, qu'elle veille à ce que toutes les gammes soient représentées pour ne pas faire en sorte que les commerces qu'elle accueille soient inaccessibles au plus grand nombre en vendant des produits beaucoup trop chers.

Ces remarques s'inscrivent dans une démarche constructive, nous soutenons la SEMAEST, nous soutenons les missions Vital Quartier et nous voulons qu'elle continue. »

M. MIKHAÏLOFF : « Pour rebondir sur les propos de notre collègue Joëlle MOREL, que va-t-il se passer à l'avenir pour la SEMAEST ? Nous ne pouvons que louer l'action et le volontarisme de la politique dont nous avons fait preuve dans le 11^{ème} et à Paris. L'action de la SEMAEST est à saluer car elle a permis de sauver, de maintenir et de rétablir une certaine diversité commerciale dans des quartiers qui étaient pour certains en déshérence commerciale ou victimes de mono-activité, textile ou informatique, qui avait tendance à faire disparaître les petits commerces, notamment alimentaires.

A l'heure du développement commercial d'internet et à l'heure des grands centres commerciaux, il y a vraiment une nécessité à dynamiser les quartiers, Mme MOREL et M. DUCLOUX en parlaient, à dynamiser le tissu commercial des quartiers des centres ville, vis-à-vis de ces grands centres commerciaux qui sont eux très dynamiques. On connaît la limite de la capacité de réunion et d'association des commerçants, dont l'activité est assez individuelle ; il est très difficile de faire vivre une association de commerçants. Je me réjouis d'ailleurs que l'on ait pu multiplier par deux ou par trois le nombre d'associations de commerçants, mais ce modèle a ses limites car il dépend de la bonne volonté, de la force de travail et du savoir de quelques uns.

Je voudrais rebondir sur les missions à venir de la SEMAEST pour se transformer en véritables « managers de centre ville », des managers de commercialité, non seulement destinés à des commerces qu'ils maîtrisent mais à tous les commerces, et pour permettre de dynamiser les quartiers, de regrouper, de solidariser les commerces, de donner une identité commerciale, de communiquer, de promouvoir les quartiers, parce ce que les commerçants, d'un point de vue individuel, même lorsqu'ils sont organisés en associations, ont leurs limites. Je crois que la SEMAEST doit investir ce rôle de manager de quartier, de manager de dynamisation commerciale des quartiers car le commerce participe directement à la qualité d'une ville et tout simplement à la qualité de vie. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Philippe DUCLOUX va répondre. »

M. DUCLOUX : « M. Jacques LEFORT souhaitait que l'on associe les habitants via les Conseils de quartier, mais c'est déjà le cas. Je pense notamment au Conseil de quartier

République / Saint Ambroise où l'on est régulièrement sollicité par les habitants et par les responsables du conseil de quartier. Sachez que la démocratie participative est importante pour nous et notamment dans ce cadre.

Vous évoquiez le fait de mieux utiliser la loi et qu'on évite d'acheter les commerces : quand j'étais président, la SEMAEST a créé la Foncière Paris Commerces qui vise à faire en sorte que nos locataires puissent racheter les commerces. C'est intéressant d'un point de vue financier, et cela permet également de pérenniser le commerce dans le quartier dans lequel il se situe.

M. Adrien TIBERTI a évoqué un sujet qui me tient particulièrement à cœur, en tant que membre de la mission d'information « Fabriquer à Paris » présidée par M. Nicolas Bonnet. Nous allons bientôt commencer à faire des préconisations et prendre en compte toutes ces formes de ré-industrialisation dans nos quartiers. C'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, tout comme l'innovation sociale. La SEMAEST a montré à travers les grands projets, comme la création de l'éco-quartier Pajol, que l'innovation sociale était un élément important.

Pour répondre à M. MIKKHAÏLOFF, nous continuons à susciter des vocations pour que les associations de commerçants se créent mais ce n'est pas simple. J'ai reçu il y a quelques jours un maraîcher de produits bio de l'avenue Parmentier pour l'y inciter. Nous avons aussi un fromager de ce quartier qui a été primé par la Ville de Paris. Il s'agit d'un sujet permanent auquel je pense tous les jours et nous faisons en sorte d'aller plus loin.

Dynamiser le quartier passe par le dispositif « Co Sto » mis en place par la SEMAEST pour favoriser l'innovation à travers un dispositif qui vise à mettre en réseau les commerçants et à trouver des lieux. Je souhaiterais qu'on puisse le faire dans le 11^{ème} et trouver un endroit où toutes celles et ceux qui créent puissent disposer d'un lieu classé SEMAEST pour montrer leurs talents et vendre leurs produits.

Il y a donc pleins de possibilités pour dynamiser le 11^{ème} arrondissement. Nous le faisons et nous continuerons à le faire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Tout a été dit. Je ne reviendrai pas sur la question de ce fameux amendement pour la préemption de baux, j'avais déjà répondu à ce sujet lors d'un précédent Conseil. Croyez-bien qu'après avoir investi 57,5 millions d'euros dans cette mission, nous utiliserions cet article si nous le pouvions. C'est malheureusement la triste réalité.

Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2015 DDEEES 175 Immeubles d'activités (11^e, 13^e, 18^e, 19^e, 20^e). Protocole d'accord avec la RIVP : résiliation des conventions de 1980, cessions, avenants et nouveaux baux emphytéotiques avec la RIVP

M. le Maire : « La délibération est rapportée par M. Philippe DUCLOUX. »

M. DUCLOUX : « La délibération aurait pu être rapportée par ma collègue Mercedes ZUNIGA qui travaille dans le cadre de la création d'emploi et de l'activité économique. Cette délibération est assez complexe car depuis l'origine, les relations entre la Ville de Paris et les sociétés d'économie mixte patrimoniales sont encadrées par des conventions financières qui prévoient les conditions dans lesquelles la Ville de Paris contribue au financement des programmes immobiliers et en confie leur gestion à ces sociétés. Le recours à ces conventions a été principalement utilisé pour le développement du parc de logement social ou intermédiaire, mais deux conventions initialement signées avec la RIVP et la SAGI avait été mises en place par la Ville de Paris pour la réalisation et la gestion d'immeubles à usage principal d'activités. Ces deux conventions dites de 1980 ne sont plus conformes au droit et doivent être résiliées, comme l'ont été celles portant sur les programmes de logement.

Dans cette délibération, nous est donc proposé trois actions concernant six immeubles d'activités dans le 11^{ème} (mais cette délibération est étendue à d'autres arrondissements parisiens) :

- le 14-26 rue Bouvier est cédé à la RIVP. Les locataires en place sont toujours protégés par leurs baux et la RIVP s'assurera au moment des relocations que les candidats correspondent bien au profil des entreprises qui ont besoin d'un soutien de la Ville (entreprises artisanales au rez-de-chaussée, start-up). En effet, pour des raisons historiques, certains locataires en place peuvent bénéficier de conditions locatives très intéressantes : on peut par exemple rencontrer des professions de type bureau d'étude payant des loyers inférieurs à ceux des artisans, alors qu'ils correspondent à des entreprises de maturation ou de profil qui devraient être hébergées dans le parc privé.
- le 2-6 allée Verte et le 16 passage de la Bonne Graine, où des travaux sont prévus.
- 5-13 cité Beauharnais.

Les baux emphytéotiques sont signés au profit de la RIVP et ces immeubles ont une dominante « artisanat / activité traditionnelle » : ceci permettra, dans le prolongement de la politique menée depuis quelques années, d'harmoniser les conditions locatives au gré du renouvellement des baux et avec l'accord des locataires. Ainsi, l'intérêt de confier ces immeubles à la RIVP est de s'assurer, par le contrôle de la Ville, que ces immeubles restent dédiés à ces activités. Le montage financier du débouclage de la convention de 1980 permettra de rénover le passage de la Bonne Graine et d'agrandir la petite cité artisanale des Taillandiers (elle fera l'objet d'une délibération ultérieure).

Le dernier lot, Léon Frot et Neuve des Boulets, à la différence des autres immeubles issus des conventions de 1980, concerne des immeubles de bureaux, avec notamment une supérette en pied d'immeuble de la rue Léon Frot, et des usagers classiques de bureaux. Ils ne se sont pas adaptés à des usages d'activité, à la différence des autres immeubles, compte tenu de leur configuration. Les locataires seront là aussi toujours protégés par les baux commerciaux et ne peuvent donc pas être expulsés sans indemnités.

En l'état de la délibération et du protocole à signer avec la RIVP, les immeubles restent confiés à celle-ci. La question d'une cession ou d'un transfert de droit des baux reste à étudier. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI s'est inscrit pour prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Mon intervention portera sur ce dernier lot. A la lecture de la délibération, j'ai cru comprendre qu'une vente des immeubles rue Léon Frot et rue Neuve des Boulets était

envisagée. Vous connaissez notre opposition de principe à la vente du patrimoine municipal. Le fait que ces immeubles doivent évoluer ne fait pas de doute. La Ville n'a pas vocation à accueillir dans son patrimoine des activités économiques qu'elle subventionnerait par des loyers trop faibles. Cependant, elle peut augmenter les loyers pour faire rentrer de l'argent et voire, à terme, récupérer des locaux dont elle a besoin pour faire énormément de choses. Comme la délibération envisage la cession de patrimoine public, nous ne la voterons pas. »

M. le Maire : « Je voudrais dire à propos de toutes ces cités artisanales et des différents locaux destinés à l'artisanat, que nous avons inauguré hier la cité de l'Industrie au 37 bis rue de Montreuil. Il s'agit d'une magnifique réalisation portée par la SEMAEST qui permet aux artisans de poursuivre leur activité au cœur de notre arrondissement et qui résulte de l'action conjointe de mes prédécesseurs Georges SARRE et Patrick BLOCHE. Nous la poursuivons et nous irons au bout de cette belle innovation.

Nous passons au vote. Le groupe communiste s'abstient. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

2015 DEVE 84 Attribution de la dénomination « Jardin May Picqueray » au jardin situé face au 94 boulevard Richard Lenoir

M. le Maire : « La parole est à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je suis très fière de vous présenter cette délibération. Sans reprendre tous les événements de la vie de Marie-Jeanne Picqueray dite May Picqueray (je vous invite à lire son autobiographie), je vais évoquer quatre moments de sa vie de militante anarchiste.

En 1922, elle est présente à Moscou pour le congrès des syndicats. Elle refuse de serrer la main à Trotski qui, comme chef de l'Armée Rouge, a organisé le massacre des anarchistes russes à Cronstadt et en Ukraine. Elle obtiendra que Mollie Steiner et Sonya Flechine, deux dirigeants anarchistes soient libérés du goulag et échappent ainsi à la mort.

En 1942, May est au vélodrome d'hiver, au sinistre Vel d'hiv', pour apporter un peu de réconfort aux familles juives en partance vers les camps de la mort. Tout au long de la guerre, elle fabriquera des faux papiers pour sauver des juifs de la mort. Juste, elle le fut.

En 1962, antimilitariste, May milite en soutien aux objecteurs de conscience, insoumis et déserteurs. Aux cotés de Louis Lecoin et de Robert Jospin, elle obtient du Général de Gaulle la promulgation du premier statut d'objecteur de conscience.

En 1977, fervente militante anti-nucléaire, elle manifeste à Plogoff et à Creys Malville. Elle est aux cotés de Vital Michalon, le jeune militant écologiste tué par une grenade offensive lancée par les forces de l'ordre. Après la mort de ce jeune écologiste, les grenades offensives devaient être retirées de l'arsenal de la police. La mort de Rémy Fraisse, sur le barrage de Sivens, en octobre dernier, nous rappelle que ce combat reste à mener.

Ennemis de tous les totalitarismes, anti-militariste, militante anti-nucléaire, May Picqueray fut une grande dame. Qu'elle soit honorée par le 11^{ème} est pour moi une grande joie. Une grande fierté. Merci par votre vote unanime de vous associer à cet hommage. »

M. le Maire : « Merci, M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre donnent bien volontiers des noms de résistants, fussent-ils de gauche, à des lieux du 11^{ème} arrondissement et nous l'avons prouvé dans le passé à de nombreuses reprises. Néanmoins nous ne voulons pas donner à une rue du 11^{ème} arrondissement le nom de militants anarchistes.

Il est essentiel de ne pas épouser aveuglément toutes les causes que l'Histoire enrobe petit à petit de romantisme. Il est bien de notre responsabilité d'élus de penser aux prochaines générations et non aux alliances de la prochaine élection. De notre point de vue, l'anarchie n'est pas le modèle de société à promouvoir de nos jours. Nous voterons donc contre cette délibération. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Chacun ayant pu exprimer ses positions, nous allons passer au vote. Qui est contre ? L'opposition. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2015 DASCO 15 Subventions et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE)

M. le Maire : « La parole est à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. Cette subvention d'un montant total de 1.903.127,93 € (dont 123.103,24 € pour des associations du 11^{ème} arrondissement) aux 156 organismes pour mettre en œuvre 516 ateliers dans les écoles de Paris. Pour rappel, le dispositif d'aménagement des rythmes éducatifs existe depuis la rentrée 2013 et a été confirmé. Le dispositif actuel sera reconduit dans son ensemble pour la rentrée 2015 afin de conforter les acquis des années précédentes.

L'appel à projets a été relancé pour l'année 2015/2016 avec deux objectifs principaux :

- privilégier une dimension locale, tant dans le projet, qui doit viser une école identifiée, que dans le partenariat à nouer avec les acteurs locaux (associations d'arrondissement, associations de parents d'élèves).
- rechercher une dimension pédagogique et des contenus originaux.

Deux thèmes sont ainsi intégrés dans le nouvel appel à projets : « Initiation et partage des valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité » et « Lutte contre toutes les formes de discriminations : racisme, antisémitisme, sexisme ».

Les associations localisées dans le 11^e arrondissement sont :

- ABC Bouvines (4.250 €)
- ARCO IRIS (32.343,04 €)
- Atelier des Moineaux (9.115,40 €)
- Coopérative de Rue et de Cirque (25.920 €)
- Elan Interculturel (3.825 €)
- Kakophonie (2.084 €)
- La Compagnie Gazelle (11.140 €)
- La Petite Rockette (8.784 €)
- La Maison des métallos (5.184 €)
- Ombre en Lumière (2.975 €)
- Orchestre des Concerts Lamoureux (4.760 €)
- Poudre de Sourire (9.322,80 €)
- Réseau RAJE (3.400 €)

Ces subventions pour ces associations du 11^{ème} arrondissement ont un montant total d'un peu plus de 123 000 €. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation synthétique. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. J'ai plusieurs remarques concernant cette délibération. Il est important de rappeler que les associations participantes à ce dispositif doivent avoir un lien avec le quartier et faire des ponts entre les différentes activités du quartier.

Nous avons remarqué que les thématiques des activités sont assez vastes et touchent paradoxalement assez peu à l'environnement. Pourtant lors du Conseil de Paris de la rentrée dernière, il a bien été répété que l'école doit prendre part à la transition écologique. Elle y a toute sa place, que ce soit pour développer des projets de végétalisation, de mise en place d'un composteur ou d'un potager pédagogique. Nous regrettons donc le peu de place accordé à l'environnement dans les ARE.

Les animateurs doivent avoir au moins le BAFA et il est nécessaire qu'il y ait un responsable éducatif ville dans l'équipe.

Il est également nécessaire de développer une cohérence d'ensemble entre les différentes interventions et qu'il y ait un véritable travail d'équipe entre les intervenants et les équipes pédagogiques. Il convient d'éviter toute confusion et d'aider les enfants à ne pas confondre les cours de gym avec les ateliers sport et le centre aéré. C'est ce qui ressort en effet d'un sondage réalisé par les parents d'élèves dans le 13^{ème} arrondissement : absence de retour sur les activités de l'ARE, confusion des enfants, absence de liens avec l'équipe pédagogique.

Je renouvelle donc ma proposition que j'ai déjà évoquée lors d'une précédente délibération à propos des ARE. Il est nécessaire d'aider les différents partenaires qui interviennent dans les écoles au sein d'un même quartier à se coordonner, à travailler ensemble. Je renouvelle donc la proposition de création de comités de pilotage locaux. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Je voudrais rajouter que cette réforme des rythmes éducatifs a beaucoup transformé le rythme des enfants qu'elle était censée apaiser. On peut considérer qu'elle les a plutôt chamboulé, mais ce n'est pas l'objet de la délibération donc nous n'allons pas refaire ce débat important.

Mon intervention aura pour objectif de pointer du doigt un certain nombre de doléances récurrentes de la part de parents d'élèves, sur la qualité assez irrégulière des animateurs. Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre souhaitent attirer l'attention de la Mairie sur ce point auquel nous serons tout particulièrement attentifs dans les mois et les années à venir. »

M. le Maire : « La parole est à M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je souhaite apporter une explication de vote et elle sera identique à l'année dernière : nous étions contre la réforme des rythmes scolaires au niveau national ; nous étions contre son application précipitée à Paris ; nous avons soulevé l'énormité des problèmes posés par cette application très rapide. Il reste encore des points noirs. Il va falloir continuer à développer un véritable service de l'animation, de transformer cette contrainte de l'ARE en un vrai plus par la création d'un nouveau service public. Ce n'est pas le cas actuellement.

Nous ne voterons pas cette délibération pour ne pas cautionner cette réforme des rythmes éducatifs, nous nous abstenons pour ne pas pénaliser les associations qui ont besoin de ces subventions pour fonctionner. »

M. le Maire : « Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN a peut-être des éléments de réponse pour rassurer nos collègues. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Il faut effectivement penser aux enfants qui profitent et découvrent pas mal d'activités. En dehors des associations, il faut aussi prendre en compte le rôle des animateurs de la Ville de Paris, l'intervention du Conservatoire et de la MJC Mercœur.

Je voudrais dire à Mme Joëlle MOREL qu'il y a quand même du lien dans le quartier car ces associations subventionnées interviennent dans le quartier.

Des animateurs proposent des activités de végétalisation dans les écoles. L'idée est à développer mais vous n'êtes pas sans savoir que des kits ont été ou vont être livrés, et qu'il faudra accompagner cette végétalisation dans le cadre de l'ARE ou dans le cadre de l'école.

Je ne pourrai pas vous dire le nombre exact d'animateurs ayant le BAFA mais il en a de plus en plus.

Un comité de pilotage au niveau parisien a eu lieu en avril ; celui du 11^{ème} arrondissement aura lieu demain.

Par rapport à la cohérence et au travail d'équipe, je passe assez souvent dans les écoles pour constater que le travail est effectué entre les « REV » (responsable éducatif ville), les directeurs d'école et les directeurs de point d'accueil. Il y a un REV sur un groupe scolaire et un directeur de point d'accueil pour l'école voisine. Cette mise en place récente est à améliorer.

Quant aux propos de M. Jacques LEFORT, il y a sûrement des doléances de parents et des choses à améliorer, mais dans l'ensemble c'est la satisfaction qui est mise en avant. Nous voyons plutôt le bénéfice que les enfants tirent de l'ARE et son développement qui a amélioré le travail des animateurs. »

M. le Maire : « Mme Marine MALBERG souhaite intervenir. »

Mme MALBERG : « Le groupe communiste a une question : l'année dernière, on avait parlé du fait que vous nous donneriez un bilan. Nous aimerions donc avoir accès à ce bilan afin de savoir si le dispositif est réellement apprécié par les familles et les enfants. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Un bilan a eu lieu en juin 2014, celui de 2015 aura lieu demain avec le comité de suivi en compagnie de la Circonscription des affaires scolaires du 11^{ème} et du 12^{ème}. Les élus y sont invités.»

M. le Maire : « Mme Rosalie LAMIN souhaite prendre la parole. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Je voulais témoigner d'une activité que nous avons fait par rapport au lien intergénérationnel avec l'ARE de l'école Belleville. Samedi dernier, j'étais à la présentation des travaux de tous les ateliers qui ont fécondé pendant l'année scolaire. Le directeur du conservatoire du 11^{ème}, qui accompagne certains ateliers, était présent, ainsi que la Maison des métallos. Les enfants ont montré tous les ateliers de musique, de gymnastique, d'art, de photo,... cela pour vous dire que c'était formidable. La diversité de ce quartier m'a impressionnée : les communautés asiatique, africaine, française étaient toutes réunies autour de l'expression artistique de cet ARE au sein de cette école.

Je pense que tout se construit avec le temps, et dire que nous manquons de végétalisation m'étonne Mme MOREL. Nous ferons prochainement pendant l'année scolaire un projet autour de la végétalisation avec les enfants. Il faut donc garder cet espoir, cette envie de continuer et je pense que c'est une très bonne chose. Merci. »

M. le Maire : « Mme Liliane CAPELLE souhaite prendre la parole. »

Mme CAPELLE : « Je souhaite évoquer deux exemples dans le domaine sportif. La semaine dernière, j'étais au gymnase Fontaine au Roi et j'y ai vu des enfants de l'école Belleville apprendre à maîtriser le sport dans la joie mais également dans la discipline. Je voudrais aussi parler de l'eau : nous sommes le seul arrondissement de Paris ayant une activité ARE dans une piscine, pourtant nous ne sommes pas riches en piscines. »

M. le Maire : « Merci pour ce témoignage. M. Patrick BLOCHE souhaite intervenir. »

M. BLOCHE : « Je ne voudrais pas, à travers une délibération, laisser courir l'idée que l'aménagement des rythmes éducatifs seraient, soit un échec, soit mal vécu par les élèves, les parents et par la communauté éducative, quelle qu'est pu être la position des uns et des autres

au moment de la mise en œuvre de cette réforme. Je respecte ceux qui s'y sont opposés et qui visiblement s'y opposent toujours. Une période difficile de rodages, de changements d'habitudes a été nécessaire. Et, il n'est jamais simple de porter des réformes au sein du cadre scolaire. Nous en avons eu encore la démonstration pour la réforme des collèges. Je siège assidument dans deux conseils d'école, et en tant que député, je suis sollicité à chaque fois qu'il y a un problème dans une école.

Le premier objectif de l'ARE était de recréer une 5^{ème} matinée de temps scolaire pour améliorer l'apprentissage des enfants et pour lutter contre les inégalités scolaires.

Le deuxième objectif, dans un souci de lutte contre les déterminismes sociaux et de lutte contre les inégalités scolaires, est de permettre à des enfants de pouvoir avoir accès à des activités que seuls des enfants de milieux favorisés pouvaient pratiquer (temps périscolaire). Le troisième objectif, qui n'est pas de la compétence ni de l'Education Nationale ni des collectivités territoriales, est le temps extrascolaire. La combinaison du temps scolaire et du temps périscolaire, et les échos très positifs que nous avons dans les écoles du 11^{ème} arrondissement, est suffisamment probant pour que nous puissions en tirer un bilan positif. Et, pour ceux qui l'ont soutenu, se dire qu'ils ont eu raison de porter cette grande et belle réforme qui s'inscrit dans la refondation de l'Ecole de la République. »

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT souhaite prendre la parole. »

M. LEFORT : « M. BLOCHE nous donne un satisfécit de la réforme. Je ne pouvais pas ne pas relever la parole pour expliquer nos propres constatations suite à des visites dans ces écoles.

Il s'avère que cette réforme a déstructuré le corpus école dans sa globalité, où un enseignement était donné par le directeur et par les professeurs vers les élèves. Maintenant, on se retrouve dans un maelstrom d'activités disparates, dont certaines sont sûrement très intéressantes, mais qui éloignent un peu l'objectif de l'école de sa vocation première : enseigner. La constatation est que cette déstabilisation a eu lieu. On s'accorde de tout, vous savez que l'humain fait preuve d'une capacité de résilience exceptionnelle, et tout particulièrement les enfants. Mais je ne voulais pas non plus laisser ce sentiment que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Je me permets de rajouter un petit point : le coût de cette réforme a ponctionné tous les frais de fonctionnement de l'éducation à Paris, par conséquent il y a une vraie difficulté à lever des fonds supplémentaires pour avoir le droit à quelques photocopies, à quelques tickets de métro, à des sorties scolaires ou à des repas de meilleure qualité. Je me permettais par ce propos de m'inscrire un tout petit peu en faux sur la vision un peu idyllique de M. BLOCHE sur cette réforme. »

M. le Maire : « Le balancier est un peu rude car le paysage que vous venez de décrire est quand même assez éloigné de ce que vivent les enfants dans les écoles parisiennes. L'école a évidemment pour mission centrale la transmission des savoirs, ce qui ne veut pas dire que les parents sont disponibles dès la fin de cette transmission.

L'objectif de l'ARE est que les enfants puissent bénéficier d'une offre de qualité quelques après-midis par semaine qui leur permette de découvrir de nouvelles matières, cultures ou espaces. Sa mise en place technique a été compliquée, et c'est normal au vu du nombre d'écoles et d'enfants concernés. Néanmoins, sa mise en place s'est globalement bien déroulée

à Paris, nous ne pouvons donc pas parler de « catastrophe » ou de « résilience » concernant l'ARE. Cela constituerait un usage outrancier des mots.

Je suis heureux de pouvoir offrir toutes ces activités qui sont autant de fenêtres ouvertes vers le monde et vers différentes cultures. Nous rencontrons parfois les enfants avec leurs gilets jaunes qui sont ravis de sortir de l'école dans ce cadre et de découvrir leur quartier sous un autre regard. Il s'agit de l'un des moyens que possède Paris pour offrir une chance supplémentaire à tous les enfants de toutes origines et de toutes conditions sociales.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe communiste. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2015 DASCO 29 Caisses des écoles (11^e) : Subvention (5 033 091 €) pour la restauration scolaire

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Pour l'année 2015, les éléments servant au calcul de la subvention de restauration versée à la caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement sont fixés comme suit :

- prix de revient réel (PRR) : 6,61 euros par repas
- prix de référence des caisses des écoles du groupe 2, auquel appartient la caisse des écoles du 11^{ème} (de 700.000 à 1,7 million repas produits par an) : 6,55 euros par repas ;

La subvention de restauration pour la Caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement est fixée à 4.971.809 €, dont 81.365 € au titre de l'enveloppe de convergence.

En vertu de la délibération 2014 DASCO 1171, ce montant sera régularisé l'année suivante en fonction du nombre réel, et non plus estimé, de repas servis pour le compte de la Ville et du montant réel des recettes familiales dues au titre de la restauration scolaire.

Pour l'année 2014, le solde est positif de 61.282 € compte tenu d'un nombre de repas supérieur aux prévisions (4 035 repas) mais de recettes familiales inférieurs (36.625 €).

Au total, il est proposé de verser à la Caisse du 11^{ème} arrondissement une subvention de restauration, intégrant le solde 2014 de 5.033.091 €. »

M. le Maire : « Merci pour tous les détails techniques de cette subvention. En résumé, il s'agit d'une subvention pour que les enfants aient des repas à l'école. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est inscrite. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci M. le Maire. Nous nous félicitons de la revalorisation du prix de référence fixé pour la période 2015-2017 à 6,55 € pour les caisses des écoles du groupe 2, catégorie à laquelle appartient la caisse du 11^{ème} arrondissement. Ce prix de référence était bloqué depuis 2011 à 6,04 € et ne correspondait pas aux prix de revient réel des

repas de la caisse des écoles du 11^{ème}, générant du déficit pour la caisse. Ce tarif était d'autant plus pénalisant que les caisses des écoles sont engagées dans le même période dans un contrat de renforcement significatif de la part de produits d'alimentation durable, bio, labellisée et produits de saison et produits locaux. L'objectif de 30 % est même dépassé au niveau du 11^{ème} arrondissement.

Cette nouvelle évaluation devrait permettre à la caisse de retrouver un équilibre mis à mal de surcroît du fait des reprises de subvention pratiquées par la Ville de Paris sur l'exercice 2014 au titre des prévisions 2013, dans lesquelles notamment le nombre de repas le mercredi au titre de la mise en place de l'ARE avait été surestimé de 14 000 repas. Il aurait été normal que la Ville de Paris assume ses erreurs plutôt que d'en imputer la totalité à la caisse des écoles du 11^{ème} arrondissement. Il est facile de faire payer par les budgets des autres entités ses propres erreurs et de les éponger en prélevant sur les excédents reportés de la caisse des écoles témoignant de sa bonne gestion antérieure. Espérons, qu'après une période de rodage, les prévisions de la Ville de Paris seront plus crédibles en matière de repas du mercredi.

Par ailleurs, nous regrettons le manque de transparence sur l'élaboration du chiffrage de la contribution des familles. La subvention versée étant le complément nécessaire à l'équilibre des recettes, il aurait été utile d'être informé sur son calcul prévisionnel. En effet, 2015 est le premier budget intégrant la création de deux tranches supplémentaires. Pour la première année de mise en application d'une telle mesure pénalisant une nouvelle fois les classes moyennes, nous resterons vigilants sur les résultats de cette mesure. Si nous n'avons aucun élément prévisionnel, nous exigerons une information plus transparente sur les résultats permettant d'apprécier le résultat financier de cette mesure.

Par ailleurs, je tiens à noter également le désengagement de la Ville de Paris qui a supprimé les aides aux projets pédagogiques. Compte tenu du cloisonnement des sections, la caisse des écoles n'a aucun moyen de compenser cette suppression, laissant aux directeurs d'établissement la charge d'expliquer pédagogiquement cette nouvelle donne aux familles qui seront concernées.

Ces remarques faites, nous voterons évidemment le budget 2015 et profiterons de l'occasion pour renouveler notre soutien à la direction de la caisse des écoles et à ses équipes qui font un travail remarquable pour assurer dans de bonnes conditions la restauration des enfants des écoles du 11^{ème} arrondissement. »

M. le Maire : « Votre groupe siège au Comité de gestion de la caisse des écoles. Je pense que la plupart des questions que vous soulevez trouvent leurs réponses plutôt en son sein plutôt qu'en Conseil d'arrondissement. Mais Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN a peut-être quelques éléments de réponse à vous fournir. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Je connais votre analyse. On peut en effet regretter que la caisse des écoles soit pénalisée par ce calcul, néanmoins l'aide par le taux de convergence compense cette pénalité par rapport aux repas de mercredi mal évalués. Il s'agit également de conséquences dues à des repas non payés pour les grèves de l'ARE.

Une refonte des aides pédagogiques pour les caisses des écoles permet leur harmonisation au niveau parisien : des aides spécifiques à certains arrondissements disparaissent ou prennent une autre forme.

Il faut noter que les tarifs 9 et 10 pour les classes supérieures seront attribués à partir de septembre, même si nous n'avons pas encore de visibilité puisque les personnes ne se sont pas encore toutes inscrites, pour aider les classes moyennes par rapport aux classes supérieures. »

M. le Maire : « Le débat ayant eu lieu au Comité de gestion de la caisse des écoles est prolongé et il se poursuivra sans aucun doute. M. Jean-François MARTINS souhaite intervenir. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. Je souhaiterais parler de la tarification. L'opposition en a beaucoup parlé, et pour la bonne information du Conseil d'arrondissement et des courageux auditeurs ce soir, je souhaiterais rappeler que l'opposition municipale du 11^{ème} et de Paris avait qualifié cette grille de tarifs illégale, et qu'elle l'a portée au Tribunal administratif. Elle a largement perdu lors du jugement rendu il y a quelques semaines. »

M. le Maire : « Il s'agit en effet d'un salutaire rappel. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2015 DFPE 290 Subvention (138.856 euros) et avenant n°2 avec l'association Institutions Ganone Yad pour la crèche collective (11^e)

2015 DFPE 308 Subvention (66.643 euros) et avenant n°2 avec l'association Ozar Hatorah pour la crèche collective (11^e)

M. le Maire : « Nous en venons à un examen conjoint des délibérations 2015 DFPE 290 et 2015 DFPE 308 attribuant des subventions à des crèches. La parole est à Mme Nawel OUMER. »

Mme OUMER : « Pour la délibération 2015 DFPE 290, il s'agit de la fraction annuelle d'une subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention trisannuelle signée en 2013 pour la période 2014-2016 à l'association Ganone Yad pour une crèche située au 145 rue Saint Maur. La capacité d'accueil est de 66 places. Le montant proposé pour la subvention est de 138.856 €.

Pour la délibération 2015 DFPE 308, le cadre conventionnel est identique : il s'agit d'une convention de subvention de fonctionnement de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016, avec l'association Ozar Hatorah pour son établissement situé au 40 rue de l'Orillon et dont la capacité est de 60 places, pour une subvention d'un montant de 66.643 € au titre de 2015. »

M. le Maire : « M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF a la parole. »

M. MIKHAÏLOFF : « Merci M. le Maire. Ces deux délibérations reviennent chaque année depuis la mandature de M. Jean TIBERI. J'ai déjà eu l'occasion à multiples reprises de faire connaître la position du groupe RGCI sur le subventionnement d'organismes confessionnels qui se revendiquent comme tels et qui excluent, par leur nature même et par leur organisation parareligieuse, des enfants que les familles ne souhaitent pas élever selon ces mêmes préceptes religieux, voire pour l'une d'entre elles, orthodoxes.

Le groupe RGCI votera donc contre ces subventions qui ne nous paraissent pas conformes aux notions de laïcité et d'universalité auxquelles doit être attaché tout financement public. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci. Il nous est demandé d'accorder des subventions à deux crèches associatives confessionnelles.

Suite à la demande du groupe écologiste, des visites et une étude ont été entreprises pour mieux comprendre le fonctionnement des crèches confessionnelles. Nous n'avons malheureusement pas encore l'ensemble des résultats de cette étude. Dans l'attente de ces résultats, le groupe écologiste s'abstiendra. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Pour me conformer à la demande formulée par Mme Martine DEBIEUVRE en début de séance sur la nécessité d'être concis dans nos interventions, je me bornerai à expliquer pourquoi le groupe communiste votera contre ces deux demandes de subventions en me référant à la loi de 1905, grande loi républicaine qui n'est pas du tout une loi antireligieuse car elle garantit la liberté de conscience et le respect de tous les cultes. L'article 2 de cette loi stipule que la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. »

M. le Maire : « Merci, je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Nawel OUMER va répondre. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. J'ai le plaisir avoir ce débat en lieu et place de Mme Dominique KIELEMOËS qui ne pouvait être présente ce soir. Nous sommes dans le cadre d'une convention qui a été signée pour trois ans avec ces associations. Je vous rappelle l'histoire de cette convention car le travail a été collaboratif et collectif pour pouvoir concilier cette liberté associative garantie et le principe de respect et d'application de la laïcité et de neutralité. Cette convention concilie les deux. Je vous renvoie au travail fait précédemment sous l'ancienne mandature, sous l'égide de l'Observatoire de la laïcité de notre commune, avec tous les groupes qui composent le Conseil de Paris. Je vous rappelle que, dans le cadre dans lequel la Ville intervient, le premier objectif est de répondre à l'ensemble des demandes et de pouvoir avoir l'offre la plus large possible pour les parents qui souhaitent voir leurs enfants être accueillis dans des établissements d'accueil collectif.

Je vous rappelle également que nous sommes dans un cadre non contraignant : la Ville ne peut pas imposer aux organismes de droit privé le principe de laïcité ni le principe de neutralité. C'est la raison pour laquelle nous sommes dans un cadre contractuel. C'est cette démarche contractuelle que nous portons : les associations et la Ville sont d'accord pour respecter ces exigences. C'est tout le cœur de cette convention et de tout le travail effectué

avec ces associations. M. Christophe NADJOVSKI a mené ce travail sous l'ancienne mandature en tant qu'adjoint chargé de la petite enfance.

Il aura fallu six ans pour aboutir à cette convention qui a été votée par le Conseil de Paris en juillet 2013 et qui a été mise en application à partir du 1^{er} janvier 2014. Lorsque nous avons eu ce débat au Conseil de Paris en juillet 2014, j'ai entendu les réserves que vous émettez aussi aujourd'hui, constatant que malgré le travail qui a été fait, il y avait une vigilance à avoir. Ces réserves et le travail auquel nous nous sommes engagés sont en cours. Nous étions à peine à six mois d'exécution de la convention, et la proposition faite avait été de voir comment cette convention avait été appliquée par les 32 établissements et la vingtaine d'associations concernées pour une année d'application.

Cet accompagnement a commencé puisque 16 établissements ont été visités et ont échangé avec nos services, nous rappelant que les services de la PMI et de la CAF procèdent à des contrôles pour la bonne exécution des obligations que contiennent cette convention et qui visent cet objectif d'universalisme, que vous avez rappelé, qui est celui d'accueillir tous les enfants, sur une amplitude horaire qui court du lundi matin au vendredi soir. Ceci est l'une des exigences de la convention qui sont élaborés.

Nous vous avons communiqué, au niveau du groupe parisien, cette première partie d'étude faite au printemps, sachant que les seize établissements seront visités à l'automne afin d'avoir un bilan complet en fin d'année et pouvoir faire les constats qui s'imposent. En 2010, 2011 et 2012, nous avons constaté que la convention n'était pas respectée et nous avons alors procédé à des réfections sur des subventionnements voire à un déconventionnement d'un établissement du 20^{ème} arrondissement. Nous sommes dans cette phase, telle que nous nous y sommes engagés, de dialogue, d'accompagnement et de pédagogie. S'il faut réexpliquer des choses, cela sera fait dans le cadre de cette année d'accompagnement. »

M. le Maire : « Je pense que chacun a pu exposer son point de vue, nous allons passer au vote groupé des deux délibérations. Qui s'abstient ? Le groupe écologiste. Qui vote contre ? Le groupe communiste et le groupe Radical de gauche, centre et indépendants. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2015 DFPE 389 Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 63 boulevard de Charonne (11^e). Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation

M. le Maire : « Mme Nawel OUMER a la parole. »

Mme OUMER : « Il s'agit d'une délibération qui va permettre au Conseil d'arrondissement de choisir le mode de gestion de ce futur établissement du 63 boulevard de Charonne. Le mode d'exploitation proposé est un marché, soit une gestion déléguée, qui permettra d'offrir une capacité supplémentaire de 66 places dans ce quartier qui en a besoin. Le choix du mode de gestion est justifié par le fait que cet établissement aura une amplitude horaire décalée, avec une ouverture de 8h à 20h. »

M. le Maire : « M. Adrien TIBERTI a la parole. »

M. TIBERTI : « Par souci de cohérence, comme lors de la dernière séance où le sujet a été abordé, nous rejetons la procédure de marché. Nous aurions préféré une régie publique pour cet équipement municipale de petite enfance. Nous renouvelons donc notre opposition à cette nouvelle délibération de sujet identique. »

M. le Maire : « Merci. C'est effectivement un débat que nous avons déjà eu, nous allons donc procéder au vote. Qui vote contre ? Le groupe communiste. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

M. le Maire : « Nous avons fini d'examiner les délibérations sur lesquelles vous vous êtes inscrits. Nous allons donc procéder à un vote global sur les autres délibérations :

- **2015 DLH 49** Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2014 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé
- **2015 DLH 111** Réalisation d'une résidence sociale 15 rue Popincourt (11^e) - Modification de la garantie de la Ville (1.205.026 euros) demandée par ADOMA pour 26 logements PLAI
- **2015 DVD 126** Eclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots). Marchés de travaux
- **2015 DVD 165** Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole
- **2015 DAC 415** Convention pluriannuelle d'objectifs avec la SAS La Manufacture (11^e) et l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France)
- **2015 DAC 419** Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Polynotes 75 (11^e)
- **2015 DAC 313** Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel
- **2015 DAC 233** Subventions (22.500 euros) à des associations, et convention avec l'une d'entre elles, pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Fontaine au Roi (11^e)
- **2015 DJS 238** Subvention (13.000 euros) et avenant à convention avec l'association 11ème Evènements (11^e)
- **2015 DJS 255** Subvention (2.000 euros) à ACP La Manufacture Chanson (11^e)
- **2015 DPP 9** Subventions (86.500 euros) à 32 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015 et conventions avec 12 associations
- **2015 DAJ 22** Gestion et coordination des relais d'accès au droit. - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de passation
- **2015 DDCT 49** Subventions (752.000 euros) et conventions avec 13 associations pour le fonctionnement des 14 Espaces Publics Numériques parisiens (EPN)
- **2015 DDCT 67** Subventions (515.750 euros) et conventions à 150 associations pour 203 projets. 2^{ème} enveloppe Politique de la Ville

- **2015 DDCT 68** Subventions (33.500 euros) à 16 associations et conventions à 4 associations au titre de l'animation locale
- **2015 DDEEES 67** Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11^e).
- **2015 DDEEES 152** Subvention (5.000 euros) à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement (4A).
- **2015 DEVE 9** Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville - Création d'un permis de végétaliser
- **2015 DEVE 76** Subventions (15.950 euros) à 13 associations gestionnaires de jardins partagés, et convention avec l'association Archipélia, dans le cadre de l'appel à projet Main Verte.
- **2015 DEVE 38** Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020
- **2015 DASCO 48** Caisse des Ecoles (11^e) - Subvention (285 687 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances
- **2015 DFPE 393** Création de 6 équipements de petite enfance – Demandes de subventions (3.130.800 euros) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris
- **2015 DFPE 18** Subvention (172.722 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Au Fil des Ours (11^e)
- **2015 DFPE 23** Subvention (378.336 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Lagon des Ours (11^e)
- **2015 DFPE 288** Subvention (143.704 euros) et avenant n°2 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs pour la structure multi-accueil (11^e).
- **2015 DFPE 295** Subvention (66.211 euros) et avenant n°2 avec l'association Petit Concept pour la crèche collective (11^e)
- **2015 DFPE 5** Subvention (122 238 euros) et avenant à convention avec l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile de France pour le lieu d'accueil enfants parents La maison ouverte (11^e)
- **2015 DFPE 349** Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association D'Ici-D'Ailleurs pour le fonctionnement de la ludothèque Nautilude (11^e)
- **2015 DFPE 350** Subvention (58.000 euros) et avenant avec l'EPE (11^e) pour son café des parents et ses activités hors les murs
- **2015 DFPE 354** Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son service de médiation familiale (11^e)

Qui vote pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

11201518 Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 11ème arrondissement pour l'année 2015

M. le Maire : « Qui s'abstient ? L'opposition. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ADRESSES AU CONSEIL DE PARIS**V11201519 Vœu pour une situation apaisée dans le quartier Bas-Belleville****V11201520 Vœu pour une situation apaisée dans le quartier Bas-Belleville (2)**

M. le Maire : « Nous allons faire un examen groupé des deux premiers vœux sur la situation du quartier Bas-Belleville. Nous commençons par le vœu V11201520 présenté par M. David BELLARD. M. Adrien TIBERTI et M. Stéphane MARTINET présenteront ensuite le vœu V11201519. »

M. BELLARD : « Merci M. le Maire. Je vais d'abord revenir sur l'origine de ce vœu qui répond à deux préoccupations :

- Des riverains et des visiteurs du Bas-Belleville face à l'existence de scènes de prostitution ;
- Des prostituées elles-mêmes, majoritairement des femmes chinoises qui sont exposées à de nombreuses violences, notamment des violences par les forces de l'ordre.

Le vœu exprime quatre objectifs pour répondre aux difficultés rencontrées dans ce quartier :

- que les moyens policiers soient réorientés contre les violences faites aux prostituées et à la lutte contre le proxénétisme, et non contre les prostituées elles-mêmes ;
- que le travail des associations soit reconnu et respecté par les forces de l'ordre ;
- un soutien aux formations d'alphabétisation « français langue étrangère » à destination des femmes chinoises de Belleville ;
- l'intégration des représentantes des prostituées elles-mêmes, pour constituer un panel citoyen pour tenter de trouver des solutions pour un quartier apaisé dans le quartier Bas-Belleville. »

M. MARTINET : « Votre souci est tout à fait louable, la situation subie par ces personnes étant particulièrement douloureuse. Pour en parler assez régulièrement avec les représentants de la Préfecture de Police, nous sommes dans une situation un peu complexe : dans ce pays, la prostitution en soi n'est pas répréhensible ; c'est le proxénétisme qui est répréhensible. L'orientation de l'action de la police française est donc de lutter contre ce proxénétisme. Votre vœu dénonce l'action qui viserait à réprimer les personnes, ce dont la Préfecture se défend. »

M. TIBERTI : « Les deux vœux sont similaires sur certains points : le point de départ est le même, et le constat est en partie le même. Cependant les conclusions ne sont pas les mêmes. Ne nous cachons pas derrière les formulations : le vrai débat derrière le vœu est la prostitution. La prostitution est-elle un travail comme les autres ? Nous ne le pensons pas. Nous, la municipalité parisienne, nous nous situons dans une perspective abolitionniste. De ce point de vue, nous ne sommes pas là pour accompagner les femmes prostituées mais pour leur donner les moyens de sortir de la prostitution. Nous pensons que la Préfecture de Police fait son travail en étant présente régulièrement. Nous pouvons nous réjouir du fait que le Parlement vient de supprimer le délit de racolage inventé par la Droite, qui précarisait encore plus les prostituées, et de pénaliser l'achat d'un acte sexuel et de criminaliser les clients. Dans ce contexte, nous ne voulons pas soutenir des associations qui se situent dans un simple travail d'accompagnement et donc de perpétuation de la prostitution. La différence entre les deux vœux se situe à ce

niveau. Le vœu porté par les groupes socialiste et communiste vise à l'abolition de la prostitution à terme. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Non. Avant de passer au vote, je vais donner quelques éléments pour poser le contexte, déjà évoqué en partie par M. Stéphane MARTINET et M. Adrien TIBERTI.

La Ville a engagé un travail avec le Préfet et le Procureur de la République, conduit en présence de l'ensemble des directions de la Préfecture et du Parquet. Mme Colombe BROSSEL et Mme Hélène BIDARD sont à la manœuvre ainsi que les maires des quatre arrondissements concernés par Belleville (10^{ème}, 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}). Ce travail commence à porter ses fruits.

Je ne voudrais pas que le débat tourne autour de la question de l'abolitionnisme car je ne pense pas que ce sont les postures de principe qui permettent de faciliter la vie au quotidien des personnes, prostituées ou habitants du quartier ; les deux sont en souffrance par rapport à cette situation. Il s'agit de régler ce problème de manière très concrète et très pragmatique.

En ce qui concerne le 11^{ème} arrondissement, j'ai saisi le Préfet de quatre adresses précises, sur lesquelles une activité a été constatée, ce qui a permis à ses équipes de conduire le travail nécessaire et d'aider ces femmes qui sont sous la coupe de « mères maquerelles » (d'anciennes prostituées placent sous leur coupe des jeunes femmes qui doivent rembourser leur passeur et qui se voient confisquer l'ensemble de leurs revenus sur plusieurs mois, avant de prendre leur autonomie pendant un temps et de prendre à leur tour sous leur coupe de nouvelles femmes), plus que de réseaux.

Il s'agit d'être très pragmatique par rapport à cette situation, de traiter la détresse humaine et les situations sanitaires avec la réponse qui doit être apportée, avec l'appui des associations comme Médecins du Monde, qui apportent un bien-être substantiel, sanitaire et social, aux personnes concernées.

Il s'agit également de permettre aux habitants du quartier de vivre en toute tranquillité. Quand une activité de cette nature se déroule dans son immeuble, cela est très perturbant pour les personnes qui y habitent. J'ai vu beaucoup de détresse chez les habitants concernés. Nous cherchons donc des solutions avec cette approche pragmatique. M. David BELLIARD souhaite reprendre la parole. »

M. BELLIARD : « Je voudrais vous remercier M. le Maire des mots que vous venez de prononcer. Sur ces sujets très complexes, il faut savoir sortir des postures idéologiques. Oui, nous ne faisons pas la même analyse sur la question de la prostitution. Nous avons des divergences mais il faut savoir se parler pour essayer de trouver des solutions concrètes pour sortir ces personnes de la violence dont elles sont les victimes.

Nous ne voterons pas le vœu qui nous est présenté et nous maintiendrons le vœu que nous avons déposé, pour des raisons de formulation et pour le point important qui nie aux prostituées le droit de s'asseoir autour d'une table pour discuter. Je pense qu'il s'agit d'un point fondamental même s'il y a des éléments positifs dans le vœu qui nous est présenté. »

M. le Maire : « Nous allons passer au vote du vœu présenté par M. David BELLIARD :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que la prostitution s'est fortement développée dans le quartier du Bas-Belleville au cours de la dernière décennie ;

Considérant la légitime préoccupation des habitants, visiteurs, commerçants du Bas-Belleville face à l'existence d'une scène de prostitution dans leur quartier ;

Considérant que la prostitution à Belleville est majoritairement exercée par des femmes chinoises, en situation de grande précarité socio-économique, et exposées à de nombreuses violences (cas de meurtres, viols, agressions et vols, recensés tant par les forces de Police que par les associations qui les accompagnent) ;

Considérant que la Ville de Paris contribue au financement d'associations telles le Lotus Bus (Médecins du Monde) et l'Amicale du Nid, dont l'objectif est l'accompagnement des personnes prostituées, leur accès aux soins et aux droits ;

Considérant que le dispositif policier tel qu'il est conçu dans le quartier Bas-Belleville (par exemple le stationnement d'un car de police à proximité immédiate du Lotus Bus ou des contrôles d'identité systématiques) a pour seul effet réel le déplacement des prostituées, et leur éloignement des réseaux d'entraide communautaire et des associations qui œuvrent à leur accompagnement socio-sanitaire ;

Considérant que le nombre de prises en charges de prostituées par ces associations a de ce fait considérablement chuté ces dernières semaines, avec des conséquences sanitaires certaines ;

Considérant qu'un certain nombre de prostituées chinoises du Bas-Belleville se sont constituées en une association, dénommée les Roses d'acier, ayant vocation à être un interlocuteur dans le débat public et se destinant à répondre aux légitimes préoccupations des riverains ;

Considérant enfin que tout projet d'émancipation, d'autonomie et d'insertion sociale passe par l'apprentissage de la langue française et un encadrement sanitaire, social et juridique ;

Sur proposition du groupe Europe Ecologie - Les Verts,

- Demande au Préfet que les moyens policiers soient réaffectés à la lutte contre les violences faites aux prostituées, particulièrement dans le cadre des réseaux de traite humaine, et non à la lutte contre les prostituées elles-mêmes ;
- Demande au Préfet la mise en place d'un dispositif policier qui respecte le travail des associations d'accompagnement des prostituées soutenues par la ville ;
- Demande que soient soutenues par la municipalité les associations et organismes proposant des formations d'alphabétisation « français langue étrangère » à destination des femmes chinoises de Belleville ;
- Propose la constitution d'un panel citoyen, réunissant des représentants des riverains, des Conseils de quartier, des forces de police, de l'administration parisienne, ainsi que des associations d'accompagnement des prostituées et des représentantes des prostituées elles-mêmes, afin d'engager des échanges visant le retour à une situation apaisée dans le quartier Bas-Belleville.

Qui vote pour ? Le groupe écologiste. Qui s'abstient ? L'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. le Maire : « Nous passons au vote du vœu V11201519 présenté par M. Stéphane MARTINET et M. Adrien TIBERTI.

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant que la prostitution s'est fortement développée dans le quartier du Bas-Belleville au cours de la dernière décennie ;

Considérant la légitime préoccupation des habitants, visiteurs, commerçants du Bas-Belleville face à l'existence d'une scène de prostitution dans leur quartier ;

Considérant l'initiative des maires des 4 arrondissements concernés qui ont suscité la mise en place de réunions avec le Préfet de police, le Procureur de la République, Colombe Brossel, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Sécurité, de la Prévention et Hélène Bidard, adjointe à la maire à l'égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits humains, et les services de police (PJ et DSPAP) afin de faire le point sur la question et de proposer des pistes de solution ; la 1^{ère} de ces réunions ayant eu lieu en février dernier, et la prochaine avant la fin du mois ;

Considérant que la prostitution à Belleville est majoritairement exercée par des femmes chinoises, en situation de grande précarité socio-économique, et exposées à de nombreuses violences (cas de meurtres, viols, agressions et vols, recensés tant par les forces de Police que par les associations qui les accompagnent) ;

Considérant que la Ville de Paris, en lien avec le Parquet et la Préfecture de police, travaille sur une double approche exprimée via deux fiches-actions du récent Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité :

1/ « *Accompagner les victimes d'exploitation sexuelle* » (fiche action 2.3) afin de développer les actions de sensibilisation et de prévention ; d'aider et d'accompagner les personnes prostituées ; d'améliorer la prise en charge des personnes en situation de prostitution et d'agir en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes désirant quitter la prostitution, notamment celles victimes de la traite ;

2/ « *Lutter contre le proxénétisme* » (fiche action 3.5) dont celui du secteur de Belleville, explicitement mentionné. Il s'agit notamment par une mobilisation des services de police de limiter la prostitution de voie publique afin de maintenir l'action développée depuis 2003 par le parquet de Paris en matière de lutte contre le racolage. Ce travail fait partie de l'arsenal mis en place pour lutter contre les réseaux en permettant à la Brigade de Répression du Proxénétisme d'obtenir du renseignement et de perturber en conséquence l'activité génératrice de revenus pour les proxénètes.

Considérant que le commissariat du 11^e arrondissement édite des plaquettes d'informations en chinois pour aider au dépôt de plainte;

Considérant que la Ville de Paris contribue parallèlement au financement d'associations, dont l'objectif est l'accompagnement des personnes prostituées, leur accès aux soins et aux droits ;

Considérant que ces associations peuvent accompagner les personnes prostituées vers la sortie du système prostitutionnel par la définition et la réalisation de projets professionnels ;

Considérant que tout projet d'émancipation, d'autonomie et d'insertion sociale passe par l'apprentissage de la langue française et un encadrement sanitaire, social et juridique ;

Considérant que la Ville de Paris soutient de nombreuses associations qui proposent des cours de français et d'alphabétisation, notamment dans le quartier de Belleville, et que certains s'adressent spécifiquement à des personnes sinophones ;

Sur proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e, M. Luc LEBON, M. Adrien TIBERTI et des élus du groupe socialiste et du groupe Communiste-Front de gauche,

EMET LE VŒU :

- Que des moyens policiers supplémentaires soient affectés à la lutte contre les réseaux de traite humaine ;
- l'édition par le Commissariat du 11^e de plaquettes d'informations en chinois pour aider au dépôt de plainte soit complétée, par les services compétents de la Préfecture de Police, par des actions de sensibilisation à la violence en direction des personnes prostituées ;
- les coordinations prostitutions d'arrondissement, réunissant les associations, les services de polices et les mairies d'arrondissements soient réactivées, conformément au Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité ;
- soit renforcée la coordination entre les associations proposant des formations d'alphabétisation ou de « français langue étrangère » et les associations proposant un accompagnement aux personnes prostituées.

Qui vote contre ? Le groupe écologiste. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à la majorité.

M. le Maire : « Avant de passer au prochain vœu, je souhaite apporter des informations concernant des vœux présentés lors de précédents Conseils :

- Vœu relatif au PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) : je vous avais indiqué que nous travaillions sur l'ouverture d'un PIMMS dans le 11^{ème} arrondissement. J'ai maintenant le plaisir de vous informer que des permanences du PIMMS seront désormais organisées chaque lundi au Picoulet, dans le quartier de Belleville.
- Vœu relatif au Carnaval Tropical : l'an dernier, le carnaval avait causé quelques désagréments auprès de nos concitoyens dus au barriérage généreux mis en place pour la sécurité. Cette année, le cortège partira du 11^{ème} mais de la Bastille et remontera la rue Saint Antoine et la rue de Rivoli. Les habitants du 11^{ème} ne devraient donc pas trop souffrir de cette manifestation, que nous apprécions et que nous soutenons. »

V11201521 Vœu relatif à la création d'une Halle alimentaire

M. le Maire : « Mme Marine MALBERG a la parole. »

Mme MALBERG : « Au nom du groupe communiste et du groupe écologiste, nous proposons la création d'une halle alimentaire dans le 11^{ème} arrondissement et, conformément au vœu relatif à la création d'une halle alimentaire au Conseil de Paris lors de la séance du 10 février

2015, que le 11^{ème} soit retenu comme un territoire pour l'expérimentation d'un projet de halle alimentaire. »

M. le Maire : « Merci. M. Philippe DUCLOUX a la parole. »

M. DUCLOUX : « Je suis très heureux de répondre à ce vœu car le principe de création de halles alimentaires dans Paris constitue aussi un engagement de campagne de la Maire de Paris afin de promouvoir les circuits courts auxquels nous sommes tous attachés au sein de ce Conseil d'arrondissement.

Ce projet avait fait l'objet de plusieurs vœux initiés par le groupe communiste en 2008, 2009 et 2011. La mise en place d'espaces de vente directe entre producteurs et consommateurs constitue un moyen utile d'offrir aux Parisiens des produits de qualité et de saison, tout en favorisant la pratique d'un prix plus juste au profit du consommateur et du producteur.

En outre, ce système permet de soutenir les petites exploitations et de réduire significativement l'impact environnemental des circuits de distribution. C'est en ce sens que la municipalité s'est portée candidate dans le cadre de la nouvelle délégation de service public concernant les marchés alimentaires, lancée en février dernier, pour accueillir un marché biologique place du Père Chaillet chaque samedi.

Afin de concrétiser plus particulièrement la mise en œuvre d'un projet de halle alimentaire, le Conseil de Paris a adopté un vœu lors des séances des 9, 10 et 11 février dernier pour demander la mise en place d'une étude de faisabilité, ainsi que la constitution d'un groupe de travail confiée à l'Inspection générale de la Ville de Paris.

A l'issue de ces réflexions, des expérimentations pourraient être menées dans divers arrondissements (14^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}) qui s'étaient portés candidats. Cette expérimentation aura pour but de définir la matrice de ce que pourrait être une halle alimentaire à Paris, tant le concept de halle alimentaire peut couvrir plusieurs modèles économiques et d'organisations.

C'est pour cette raison que je vous propose d'adopter votre vœu, mais avec un petit ajout qui vise à préciser que toute expérimentation devra prendre en compte la création d'un marché bio sur la place du Père Chaillet les samedis. A partir de là, j'espère que nous voterons à l'unanimité ce vœu avec cet ajout. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Je souhaite demander quelques précisions :

- Qu'entendez-vous par « halle alimentaire » ? S'agit-il d'une halle couverte ?
- Lors de ce Conseil, vous avez évoqué les food trucks sur la place du Père Chaillet. N'y-t-il pas une convergence de nourritures et une concurrence entre tous ces équipements ? »

M. le Maire : « Mme Marine MALBERG va vous répondre. »

Mme MALBERG : « Une halle alimentaire, comme le dirait M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, c'est un concept. Elle ne va pas être forcément couverte, elle peut être ouverte comme n'importe quel marché parisien. L'objectif d'une halle alimentaire est de faire des prix justes et accessibles aux populations peu favorisées, c'est-à-dire de garantir des prix bas et leur permettre d'avoir une alimentation de qualité, d'avoir accès à des légumes et à des fruits.

Comme vous le savez certainement, les communistes ont pour habitude de faire des marchés solidaires en août. Cela fonctionne très bien : les producteurs et les consommateurs sont contents, et cela permet l'accès à toutes et à tous à une alimentation de qualité. Et je suis d'accord pour la demande d'amendement du vœu. »

M. le Maire : « Merci. M. Jacques LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Comment sont sélectionnées les personnes pouvant accéder à cette halle alimentaire ? S'il s'agit d'un marché de qualité avec des prix particulièrement bas, parce que subventionnés, il y a un risque de mise en concurrence avec les autres marchés du 11^{ème} arrondissement. Comment s'inscrit cet accès des personnes défavorisées à cette halle ? Si je me permets de poser ces questions, c'est pour avoir le plaisir de voter ce vœu. »

M. le Maire : « La Ville a l'habitude d'organiser les lieux de vente alimentaire. Il s'agit ici de s'exprimer sur la création d'une infrastructure qui permette cet exercice, selon les modalités d'usage de la Ville. Le nombre de marché public est suffisamment important, avec des alimentations diverses et de tous types de qualité.

Je vous propose de passer au vote ainsi rédigé :

Considérant que l'accès à l'alimentation saine de qualité et accessible à toutes et tous est une priorité de la mandature ;

Considérant que le recours aux produits issus de la vente directe entre producteurs et consommateurs, sans passer par le circuit de la grande distribution, représente un progrès environnemental et sociétal, en proposant notamment des fruits et des légumes frais de saison de qualité ;

Considérant qu'à quatre reprises, en décembre 2008, mai 2009, juillet 2010 et septembre 2011 le Conseil de Paris a adopté des vœux présentés à l'initiative du groupe des élu-es communistes se prononçant en faveur des circuits courts de vente directe des producteurs aux consommateurs ;

Considérant que la sécurité alimentaire d'une population se définit par l'accès à tous d'une alimentation suffisante et nutritive pour mener une vie saine et active ;

Considérant que l'accès à l'alimentation est caractérisé à Paris, comme dans le reste de la France, par une inégalité sociale très forte qui augmente rapidement depuis plusieurs années ;

Considérant que l'insécurité alimentaire souligne et renforce les inégalités économiques et sociales (30% des ménages bénéficiant des minima sociaux sont dans une situation d'insécurité alimentaire) mais aussi territoriales (14.4% des habitants des quartiers ZUS sont touchés par l'insécurité alimentaire contre 5.3% dans les autres quartiers) ;

Considérant que la vente des produits issus de circuits courts et de l'agriculture biologique reste très inégalement accessible à la population parisienne, notamment en raison du prix proposé ;

Considérant que le recours aux produits issus de la vente directe entre producteurs et consommateurs, sans passer par le circuit de la grande distribution, représente un progrès environnemental et sociétal, en proposant notamment des fruits et des légumes frais, issus de l'agriculture biologique, de saison et de qualité ;

Considérant que les prévalences de surpoids sont plus élevées chez les individus en insécurité alimentaire modérée et sévère et que cette prévalence de surpoids est corrélée à diverses pathologies telles que le diabète, l'hypertension artérielle ou les attaques cérébrales ;

Considérant que le projet de « halle alimentaire » est une nécessité pour répondre aux enjeux environnementaux qui nous sont aujourd'hui posés ;

Considérant que le concept de halle alimentaire peut couvrir plusieurs modèles économiques et d'organisations ;

Sur proposition des élus des groupes communiste et écologiste du 11^{ème} arrondissement,

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement émet le vœu:

Que conformément au vœu relatif à la création d'une halle alimentaire adopté au Conseil de Paris en séance du 10 février 2015, le 11^{ème} arrondissement soit un territoire également choisi pour l'expérimentation d'un projet de halle alimentaire et ceci en prenant en compte la création d'un marché bio Place du Père Chaillet les samedis.

Qui s'abstient ? L'opposition. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à la majorité.

V11201522 Vœu relatif à la prise en charge des personnes réfugiées

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Marine MALBERG. »

Mme MALBERG : « Au nom des élus du groupe communiste, nous tenons à saluer l'engagement pris par Mme HIDALGO, Maire de Paris, de créer un centre d'accueil et d'hébergement adapté et en capacité d'accueillir dans les meilleures conditions les migrants sur Paris. Ce vœu, déposé conjointement avec le groupe Europe Ecologie - Les Verts, mérite de s'y attarder car il porte en cœur de rappeler à notre devoir de garantir à tous les êtres humains dignité, protection des droits fondamentaux auxquels peuvent prétendre légitimement toutes les personnes sur le sol français, quelle que soit leur nationalité.

Comme vous le savez M. Le Maire, la France se revendique d'être le pays des Droits de l'Homme. Vous imaginez bien que les événements violents intervenus à l'encontre d'êtres humains sur le sol français, et plus particulièrement à Paris, ont suscité de vives réactions. Comment expliquer qu'en France des êtres humains soient traités avec si peu d'humanité, avec violence, sans qu'aucuns droits ne leur soit garantis ? Comment expliquer que des élus de la République, dont je faisais partie, présents pour apporter des solutions et un soutien à ces réfugiés, ont été frappés par les forces de l'ordre envoyés par un autre élu de la République, notre cher Premier Ministre M. Manuel VALLS.

J'ai eu de nombreuses discussions avec des réfugiés érythréens et soudanais qui ne comprenaient pas pourquoi ils n'étaient pas traités comme des êtres humains. Que répondre ? Oui ce sont des êtres humains, qui ont fui des exactions, des violences, la dictature, qui ont fui pour survivre. Ils méritent comme n'importe quel Français d'être traités et considérés avec humanité. Vous pensez bien que si la situation dans leur pays était différente, ils ne feraient pas le choix de dormir sur les trottoirs français et préféreraient dormir chez eux sous un toit.

Vous me direz que ce vœu relève du Conseil de Paris et non pas de notre Conseil d'arrondissement. Permettez-moi M. le Maire de vous réfuter, car cette question concerne tout

le monde à tous les niveaux de collectivités. En tant qu'élus locaux de proximité, nous recevons lors de nos permanences ces personnes que nous côtoyons également dans notre quotidien. Nous portons toutes et tous une responsabilité sur la manière dont ces êtres humains sont traités. Il en va de notre responsabilité collective et comme vous le savez si bien, pour que les choses changent, il faut qu'elles partent d'en bas et non d'en haut. Alors non M. le Maire, les événements dramatiques encourus la semaine passée ne concernent pas seulement le Conseil de Paris.

Le 2 juin dernier, le camp a été évacué. Des solutions d'hébergement devaient être proposées par la Préfecture, mais malheureusement, celle-ci a fait le choix de ne pas respecter son engagement pourtant pris devant les élus de la République. La Préfecture n'a jamais souhaité apporter une solution à cette situation mais souhaite plutôt les faire disparaître de l'espace public, comme ce fut le cas à Calais.

A entendre M. Bernard CAZENEUVE, les migrants économiques irréguliers qui ne seront pas « sur le chemin de l'exode pour des raisons qui tiennent aux persécutions qu'ils subissent, mais à la volonté qu'ils ont de vivre mieux en Europe », ne seront pas accueillis en France et seront reconduits à la frontière. L'Etat fait donc ouvertement le choix aujourd'hui de légaliser l'inégalité de traitement entre les migrants. Il est préférable aujourd'hui en France de subir de la persécution de la violence plutôt que de crever de faim. Migrer pour des raisons économiques, c'est migrer pour survivre car leur vie est en danger. Mais mourir de faim n'est plus un des critères pour avoir le droit de migrer. Par contre, la France fait le choix du remplissage des centres de rétention administrative (M. CAZENEUVE dit apparemment qu'il semble s'en préoccuper) et des pôles d'éloignement. Alors non, en tant qu'élus locaux, nous avons un rôle à jouer pour que les choses changent. Nous sommes responsables du fait que nos concitoyens, français ou non, soient traités avec humanité et dignité. Nous avons agi avec responsabilité quand nous nous sommes interposés aux forces de l'ordre pour les protéger.

Sachez M. le Maire que la France a l'un des plus faibles taux d'hébergement pour les réfugiés d'Europe (et je m'adresse aussi beaucoup à la Droite). Ces dernières années, la France se caractérise plutôt par son manque de générosité. En première lecture, la France octroie l'asile à seulement 17 % des demandeurs, contre 42 % en Allemagne, 40 % en Belgique et 45 % en moyenne dans l'Union européenne. Jusqu'en mai, les érythréens qui peuplent les campements parisiens avaient peu de chance d'obtenir le statut de réfugié (seulement 14,8 % d'entre eux, alors qu'ils sont plus de 85 % à l'obtenir en première instance dans la plupart des pays européens).

Revenons à l'évacuation du mardi 2 juin qui est loin de s'être passé pour le mieux : une petite centaine d'exilés, non présents sur le campement au moment de l'arrivée de la police, ont été exclus de tout dispositif. Ces êtres humains se sont alors retrouvés dans une situation pire que celle dont on prétendait les tirer, puisque leur tente, leur duvet et leurs affaires ont été détruites. Certes, je l'accorde, il y avait une urgence sanitaire mais visiblement pour le Préfet, ces maladies se soignent mieux à même le trottoir. Cette situation sanitaire, si elle avait été prise au niveau nécessaire, aurait dû conduire les autorités à proposer l'hospitalisation plutôt que le trottoir. Au final, c'était encore une fois les élus, les habitants, les militants, les associations qui les ont conduits à l'hôpital (je l'ai fait à plusieurs reprises).

La Préfecture ne respectant toujours pas ses engagements pris devant les élus de la République, je me questionne donc moi-même en tant qu'élue en me demandant quel est notre rôle. Les élus d'une collectivité ne sont-ils pas dans leur bon droit d'agir quand l'Etat ne respecte pas ses

engagements et ne prend pas ses responsabilités ? Sinon, pourquoi siégeons-nous ici ? La position de Mme HIDALGO de trouver une solution témoigne bien que les élus locaux ont un rôle à jouer pour faire changer les choses.

Il est également important de parler des hébergements qui leur ont été proposés. Certains ont certes bénéficié d'hébergements que leur accorde la loi lorsqu'on est demandeur d'asile, mais surtout, la plupart d'entre eux n'ont eu qu'une à quelques nuits d'hôtel. Je tiens à le dire car je me suis aussi occupée de beaucoup de mineurs étrangers isolés présents que j'ai accompagnés à plusieurs reprises à la PAOMIE (Permanence d'accueil et d'Orientation des Mineurs Isolés Etrangers) avant que leur soit proposé une nuit voire deux nuits d'hôtel. J'ai aidé un jeune homme de moins de 14 ans qui avait la gale ; il a été refusé à la PAOMIE car il avait la gale et il était trop jeune. Donc, la responsabilité de notre Département est ici mise sur la table.

Evacuées et sans solution d'hébergement, ces personnes se sont fort logiquement retrouvées dans les jours qui ont suivi dans de nouveaux campements, dont celui de la Halle Pajol. J'étais impressionnée car une formidable solidarité s'est organisée.

Les élus des groupes communiste, vert et PRG CI ont décidé d'apporter à ces réfugiés du soutien. Nous avons été une dizaine à s'être fait taper parce qu'on voulait protéger ces personnes. Donc il est important ce soir d'en parler. Cela ne concerne pas que Paris. Le Conseil de Paris concerne chaque arrondissement. Donc ce sont bien encore une fois des élus locaux, des habitants et des associations qui ont agi avec responsabilité.

J'en viens au vœu... »

M. le Maire : « Non, respectez le règlement intérieur qui stipule que vous avez trois minutes pour présenter le vœu. Cela fait dix minutes que vous faites un discours, on se croirait à la tribune de l'Assemblée Nationale. »

Mme MALBERG : « Excusez-moi mais il s'agit d'un sujet important, il s'agit de personnes. »

M. le Maire : « Prenez encore quelques instants pour présenter en substance le vœu qui a été distribué et pour arriver à votre conclusion. »

Mme MALBERG : « Nous sommes donc ravis que la Ville prendra ses responsabilités. Nous demandons donc que la Mairie de Paris :

- intensifie ses efforts entrepris pour apporter aux personnes réfugiées des solutions d'hébergement, d'alimentation et de soin pérenne offrant de réelles perspectives d'avenir ;
- apporte une aide logistique et financière ad hoc aux associations qui assurent la préparation de repas collectifs, fournissent de l'eau aux personnes réfugiées qui aujourd'hui sont sans ressources ;
- expérimente à Paris, conjointement avec les services de l'Etat, la création d'un site dédié permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes réfugiées évitant leur éparpillement dans la nature, la rupture des solidarités, et permettant la construction de solutions pérennes, confirmant ainsi la vocation de Paris comme ville d'accueil de tous ;
- agisse en direction du Premier Ministre pour que soit mis en œuvre un plan structurel avec des moyens financiers et logistiques ad hoc pour la prise en charge des personnes réfugiées en France. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Luc LEBON, M. David BELLiard et M. Jacques LEFORT ont demandé la parole. »

M. LEBON : « La situation que vous décrivez est évidemment dramatique car elle concerne des gens qui vivent dans des conditions indignes, nous sommes tous d'accord là-dessus. Cela dit, et vous le reconnaissez vous-même, les conditions d'évacuation et la situation des gens que vous décrivez ne concernent pas le 11^{ème} arrondissement. Toutes ces questions ne se régleront pas dans le 11^{ème}.

Compte tenu des déclarations et des engagements très forts de la Maire de Paris, nous estimons que ce débat trouvera parfaitement sa place au Conseil de Paris, et c'est d'ailleurs ce que laisse entendre tous les attendus de votre vœu.

Nous ne souhaitons donc pas rentrer ici dans le fond du débat mais je voudrais souligner qu'il y avait des raccourcis un peu limites dans vos propos, même si l'on peut s'indigner de la situation subie par les personnes. Nous ne prendrons donc pas part au vote. Merci. »

M. BELLiard : « Vous ne prenez pas part au vote ? Bon. Il est important d'avoir un témoignage car nous avons été témoins de violences qui marquent les déficiences des dispositifs d'accueil et d'hébergement pour les migrants et les exilés, et une politique migratoire parfaitement contre-productive voire absurde.

Toutefois, la situation est particulière à Paris. Si vous ne prenez pas part au vote, j'en profite pour remercier l'exécutif, et notamment Mme Anne HIDALGO, d'avoir engagé un vrai travail politique avec les différentes composantes de la majorité pour arriver à une position partagée face au gouvernement. Les récentes déclarations de la Maire de Paris concernant la demande d'ouverture d'un ou plusieurs centres d'hébergement d'accueil vont dans le bon sens et sont aussi le reflet d'un front unique que nous avons sur cette situation extrêmement complexe.

Effectivement, il n'est pas du ressort du 11^{ème} arrondissement car cela se passe surtout dans le 18^{ème}, mais nous travaillons à ce que des solutions d'urgence soient trouvées pour les personnes qui sont à Eole et à Austerlitz, et qui vivent encore aujourd'hui dans des conditions indécentes. Merci. »

M. LEFORT : « Il nous paraît effectivement important de traiter ce sujet ce soir. Mme MALBERG, vous évoquiez la terrible situation de ces personnes et nous percevons bien la nécessité d'une action intelligente pour régler ce genre de problème.

Vous demandez « la création d'un site dédié permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes réfugiées » et d'expérimenter la création de ce site à Paris. En fait, cela consiste à expérimenter un site de type Sangatte à Paris. Nous avons vu que Sangatte n'a pas été un succès : il devait y avoir 200 personnes à sa création en 1999, ils étaient déjà plus de 1600 trois ans plus tard, même s'il y a eu une alternance politique entre les deux. C'est pourquoi, malgré l'aspect très délicat de cette opération, nous ne voterons pas la proposition que vous faites dans ce vœu.

Néanmoins nous en profiterons pour poser des questions à la majorité :

Pourquoi la Maire de Paris a-t-elle laissé des migrants s'installer depuis des mois malgré les interpellations des élus de son opposition ?

Pourquoi l'évacuation immédiate du campement n'a pas été décidée dès le début de son implantation, évitant ainsi qu'un camp de quelques dizaines de migrants, dont l'évacuation aurait posé peu de difficultés, ne devienne un campement de plus de 350 migrants entraînant

nuisances et risques sanitaires pour les migrants et les riverains, et dont l'évacuation serait devenue extrêmement compliquée ?

Une fois l'évacuation achevée, comment se fait-il que des centaines de migrants livrés à eux-mêmes soient restés dans le quartier plusieurs jours après ? De fait, certains migrants se sont vus proposer un hébergement pour seulement une à trois nuits, les conduisant inévitablement à retourner dans la rue. Pourquoi un tel manque d'anticipation, une incapacité à gérer l'après alors que le démantèlement était prévisible et inéluctable ? Force est de constater que cette évacuation à grands renforts de communication n'a fait que déplacer le problème et ne visait manifestement pas à le résoudre.

Pourquoi la Ville de Paris, pourtant compétente en matière sociale et d'hébergement d'urgence, et informée de l'évacuation imminente du campement, n'a-t-elle pas mieux anticipé la prise en charge des migrants ?

Nous, élus du groupe Union de la Droite et du Centre, serons très attentifs aux mesures qui seront prises par la Ville de Paris et par la Préfecture de Police pour prévenir toute situation de ce type, et tout en permettant d'apporter des solutions concrètes, rapides et dignes pour traiter la situation des migrants avec humanité et dans des conditions sanitaires satisfaisantes. »

M. le Maire : « M. Michel BILIS et M. Florent HUBERT ont demandé à intervenir. »

M. BILIS : « Cela a été dit dans toutes les interventions, nous sommes confrontés à un problème humain dramatique. En termes de réfugiés et de personnes déplacées, la situation est sans précédent depuis la Seconde guerre mondiale. On ne peut pas considérer que c'est un problème qui concernerait Paris et la France, et pas le 11^{ème} arrondissement. Il me semble important que tous les arrondissements de Paris montrent un soutien appuyé à la proposition d'Anne HIDALGO de créer un centre d'hébergement humain et décent pour faire face à la situation que nous connaissons. Il s'agit fondamentalement d'un problème de droits humains. Nous devons rappeler l'obligation de l'Etat de faire face dignement à cette situation et non pas de la manière dont les événements se sont déroulés la semaine dernière. »

M. HUBERT : « Je me permets d'intervenir puisque le sujet est abordé et qu'il s'agit d'une interpellation via la Mairie de Paris à destination du gouvernement. Il est important de rappeler que cette interpellation est en partie caduque : le gouvernement a répondu hier en présentant un Plan migrants pour répondre à cette urgence. Il est important d'intégrer cet élément que vous n'aviez pas lorsque vous avez rédigé votre vœu.

Je pense que l'on est tous conscients que nous sommes confrontés à un phénomène géopolitique complexe des exodes massifs, des drames humains terribles liés à des déstabilisations régionales, face à laquelle la réponse ne peut être que coordonnée au niveau européen. Nous avons une solidarité à construire avec les pays de l'Europe du sud pour résoudre ce problème majeur, et ce n'est pas dans le 11^{ème} arrondissement que nous allons élaborer la réponse la plus adaptée à cette difficulté.

Notre philosophie d'action en la matière ne peut être évidemment qu'empreinte d'humanité et de dignité. Oui, nous sommes face à des drames humains terribles, et la première chose à faire est de mettre à l'abri les enfants, les femmes enceintes, les personnes en situation de vulnérabilité.

D'un point de vue structurel, la seule réponse adaptée est de fluidifier (c'est ce que nous sommes en train de faire) et d'accélérer les procédures de traitement des demandes d'asile.

C'est pour cette raison que, pendant cette période intermédiaire qui vise à répondre le plus rapidement possible à la demande d'asile, le gouvernement français a annoncé la création de plusieurs milliers de places d'hébergement en CADA (Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile), en centres d'hébergement et en centres de transit dans la région parisienne. Je pense que cela répond en grande partie à l'interpellation des forces de gauche rassemblées dans les différents Conseils d'arrondissement, et à l'interpellation de la Maire de Paris.

En revanche, nous ne vous rejoindront pas sur une partie de vos considérants, selon laquelle vous indiquez que la France et Paris doivent accueillir tout le monde. Si nous mettons en place des procédures d'accélération du traitement des demandes d'asile, c'est pour pouvoir accueillir précisément les gens qui sont des réfugiés politiques et qui méritent d'être protégés, pour assumer le fait que nous aurons la plus grande fermeté face à des formes d'immigration qui ne sont pas de l'asile politique et assumer le fait de dire que la République française souhaite maîtriser les flux migratoires et qu'elle ne peut pas accueillir tout le monde. Nous assumerons donc le fait de reconduire à la frontière ceux qui ne rentrent pas dans les cadres définis aujourd'hui par la loi française, qu'il s'agisse d'asile ou d'autres dispositifs d'immigration et de séjour. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas voter pour votre vœu. »

M. le Maire : « M. Bastien RECHER puis M. Patrick BLOCHE vont prendre la parole. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. Je voulais malgré tout remercier le groupe communiste d'avoir amené ce sujet important à l'ordre du jour. J'ai été extrêmement choqué par les événements de la semaine dernière. Je regrette que le vœu de l'exécutif soit arrivé trop tard car il aurait permis un consensus sur la question. Votre vœu comporte des formulations qui ne sont pas acceptables plus largement. Mais il me semble important de saluer l'engagement de la Maire de Paris, antérieur à celui du gouvernement sur deux points :

- On ne peut pas accepter des campements illégaux à Paris comme ceux du nord de la ville et ceux du 13^{ème} arrondissement (en bord de Seine, à côté de la Cité de la mode et du design). L'idée d'une structure stable pour ces populations est fortement portée, et j'espère qu'elle ira jusqu'au bout.
- La mobilisation de toutes les ressources en matière d'hébergement, pour que les cas les plus urgents soient traités avec les solutions adéquates.

Le premier engagement de l'Etat est important mais nous devons avoir des attentes sur :

- La mobilisation du dispositif national d'asile, pour qu'il soit mis en place et que les gens puissent être intégrés normalement à partir du moment où ils sont en règle, ce que ces campements ne permettait pas.
- La mobilisation des moyens : en tant que collectivité, il est important d'exprimer aussi le fait que cette situation a une portée nationale. Dans un contexte où les dotations des collectivités baissent, le poids financier de l'accueil de ces populations ne peut pas reposer seulement sur les collectivités. Je suis confiant dans la capacité de la Mairie de Paris à avoir un dialogue fructueux avec l'Etat sur ce sujet. »

M. BLOCHE : « Je le dis sincèrement : je regrette le débat que nous avons eu ce soir au sujet de personnes qui méritaient au moins, dans la démarche de solidarité que représente un vœu, le consensus du Conseil du 11^{ème} arrondissement. Je pense que nous sommes les uns et les autres aussi soucieux de trouver une solution qui permette de les sortir de l'extrême détresse dans laquelle elles se trouvent aujourd'hui. On peut toujours regretter que le vœu de l'exécutif parisien ne soit pas arrivé assez tôt. Nous avons tous à l'esprit les initiatives de la Maire de Paris, mais je regrette, pour des raisons que je ne qualifierai pas (car il est tard et je ne veux pas

faire rebondir le débat), que ce vœu n'ait pas été écrit et, surtout, présenté dans des conditions qui permettent aux élus socialistes de le voter. D'autres se sont exprimés avec moi pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté au sein de la majorité municipale, entre certains qui seraient plus soucieux de ces enfants, femmes et hommes en détresse et, d'autres, qui seraient moins soucieux de leur sort et de leur devenir. Nous mettre, les élus socialistes, dans cette situation de ne pas pouvoir participer au vote pour des raisons évidentes liées à la présentation de ce vœu, est désolant. »

M. le Maire : « Nous aurons ce débat au Conseil de Paris, s'agissant d'une question qui n'a pas trouvé sa place sur le territoire du 11^{ème} arrondissement. Nous aurons l'occasion de nous retrouver sur le vœu présenté par l'exécutif parisien. Je voudrais simplement rappeler que les positions prises par Anne HIDALGO sont empreintes de l'humanité nécessaire pour affronter cette situation. Depuis plusieurs mois, Paris est confronté à un afflux de migrants, qui sont pour la plupart des réfugiés de pays dans lesquels la violence fait rage. Ils fuient l'Érythrée ou le Soudan, et arrivent à Paris, dans le 18^{ème} arrondissement.

La demande d'Anne HIDALGO de créer des centres d'accueil vise à permettre à ces personnes de vivre dans des conditions dignes sur notre territoire. Comme l'a rappelé M. Florent HUBERT, le gouvernement a annoncé hier un plan de renforcement des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des migrants avec la création de 9500 places d'hébergement pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, et de 1500 nouvelles places d'hébergement d'urgence pour les migrants en transit.

Le vœu tel qu'il a été présenté ne peut pas être voté en l'état pour les raisons déjà exposées. Nous aurons l'occasion au Conseil de Paris de nous retrouver tous ensemble sur un vœu qui rassemblera en tout cas la majorité. Je vous propose d'en rester là pour cette séance, nous avons déjà largement dépassé les prérogatives normales d'un Conseil d'arrondissement.

Nous allons passer au vote du vœu :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant l'évacuation le mardi 02 juin 2015 du campement des personnes réfugiées boulevard la Chapelle en raison des conditions de vie devenues insalubres et indignes,

Considérant le vœu de l'exécutif voté par la majorité municipale au Conseil de Paris de mai 2015 actant de la mise en place de solutions d'hébergement pour tous les occupants du campement,

Considérant trois jours après l'évacuation qu'une grande partie des personnes réfugiées rassemblées boulevard la Chapelle n'ont pas reçu de solutions de logement et de prise en charge, ou que l'hébergement étaient inadaptés car lointains, enclavés, dispersés et plaçant les réfugiés dans des situations d'encore plus grandes précarités (pas de prise en charge associative sur lesdits lieux et impossibilité de suivi des demandeurs d'asile),

Considérant que ces personnes réfugiées sans ressource et sans prise en charge publique errent dans Paris, procédant parfois à des regroupements non régulés et que cette situation peut être source de tension et d'accident,

Considérant l'action de la préfecture qui pour empêcher tout regroupement a repoussé les migrants dans le métro, usé de moyens policiers disproportionnés, générant une tension et rendant difficile le travail social pour venir en aide à des personnes qui sont d'abord des victimes,

Considérant la ratification par la France de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et le préambule de la Constitution française de 1958 et l'assurance de son application par le Conseil constitutionnel depuis 1971,

Considérant que les actions mises en place par la ville de Paris en direction de ces personnes et notamment des femmes avec enfants et des mineurs isolés doivent être amplifiées,

Considérant que l'afflux des réfugiés pour des raisons politiques ou climatiques ne se tarira pas,

Considérant que les solutions ponctuelles et d'urgence ne suffisent pas face aux phénomènes d'arrivée de nouvelles personnes réfugiées et qu'elles ne font que déplacer et repousser le souci de prise en charge,

Considérant que l'insuffisance des moyens d'accueil pour migrants et réfugiés se révèle chaque année de plus en plus criant,

Considérant que notre arrondissement est également concerné par la présence de migrants,

Sur proposition des élu-e-s du groupe communiste et du groupe Europe Ecologie - Les Verts,

Emet le vœu que Madame la Maire de Paris :

- intensifie les efforts entrepris par la ville de Paris pour apporter aux personnes réfugiées des solutions d'hébergement, d'alimentation et de soin pérenne offrant de réelles perspectives d'avenir ;
- apporte une aide logistique et financière ad hoc aux associations qui assurent la préparation de repas collectifs, fournissent de l'eau aux personnes réfugiées qui aujourd'hui sont sans ressources; aide assurée avec les dons des riverains ;
- expérimente à Paris conjointement avec les services de l'Etat la création d'un site dédié permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes réfugiées évitant leur éparpillement dans la nature, la rupture des solidarités et permettant la construction de solutions pérennes; confirmant ainsi la vocation de Paris comme ville d'accueil de tous ;
- agisse en direction du 1^{er} ministre pour que soit mis en œuvre un plan structurel avec des moyens financiers et logistiques ad hoc pour la prise en charge des personnes réfugiées en France.

Le groupe socialiste ne prend pas part au vote. Qui vote pour ? Le groupe communiste et le groupe des Verts. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? L'opposition et le groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants. Le vœu est adopté. »

Le vœu est adopté à la majorité.

V11201523 Vœu relatif à une plus grande transparence dans les subventions aux associations

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Merci beaucoup. Vous avez noté que nous avons demandé à quelques reprises d'avoir des documents plus précis en ce qui concerne les associations subventionnées du 11^{ème} arrondissement. Il s'avère que cette information ne nous parvient pas dans un cas très précis, celui d'associations qui dépendent de structures nationales et qui ne sont que des émanations locales d'une structure nationale. Elles n'ont pas de personnalité morale. Elles ont néanmoins un compte en banque, des bilans moraux et une vie autonome, mais elles ne sont qu'une émanation locale d'une structure d'une envergure supérieure, parisienne ou nationale.

Dans ce cas précis, lorsqu'elles doivent demander une subvention, ces associations inscrivent sur le site internet de la Mairie, non pas les comptes de la structure locale, mais les comptes de la structure nationale : nous, pauvres conseillers d'arrondissement, n'avons qu'une information incomplète venant des services de la Mairie de Paris. Nous n'avons que trois tableaux « qui se battent en duel » sur des documents en PDF au lieu d'avoir les comptes réels de la structure du 11^{ème} à laquelle nous allons donner cet argent. Par contre, nous sommes extrêmement bien dotés en documents administratifs concernant la structure nationale, voire internationale, qui, elle, n'a pas demandé d'argent.

Nous faisons un vœu constructif pour essayer de combler ce manque car il en résulte :

- un ralentissement car la structure nationale n'a pas forcément le temps de compléter ou ne peut accéder à l'application SIMPA, l'outil internet parfois complexe de la Ville de Paris. Le versement de la subvention est alors retardée et peut occasionner des difficultés de trésorerie ;
- une incohérence, résultant de cette incongruité : les services de la Ville de Paris analysent les comptes d'une structure nationale qui n'a pas demandé d'argent et qui est peut-être très riche alors que la structure locale ne l'est pas. Vous pourriez me dire qu'il suffit que la structure nationale donne de l'argent à sa structure locale ; ce n'est pas toujours le cas car il y a des « murailles de Chine » entre les structures locales et nationales afin que les unes évitent de gangrener les autres. De plus, une structure locale peut avoir besoin d'une subvention pour des raisons qui ne sont pas liées aux objectifs de sa structure nationale ; on peut donc avoir tout à fait besoin de transmettre cet argent. Pourtant, les services de la Ville de Paris ne font pas cette analyse locale, ils la font uniquement au niveau national.

C'est un peu technique, mais nous voyons passer beaucoup de subventions qui sont assez peu transparentes. Beaucoup d'associations souffrent de ces lourdeurs administratives et nous voulions donc simplement vous suggérer une bonne idée pour essayer d'y remédier. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Concernant votre premier point, je voulais vous informer que les structures locales peuvent sans problème renseigner l'outil SIMPA, à condition qu'elles aient récupéré le code d'accès de la structure référencée dans le service numérique SIMPA. Ce code d'accès permet sans problème de renseigner l'outil.

Concernant le deuxième point, je voulais vous préciser que la subvention est uniquement consentie à une structure nationale et le mandatement est effectué en sa faveur. La transmission des documents comptables de cette structure nationale est exigible de droit, mais l'analyse de la demande de subvention tient bien évidemment compte du fait que le bénéficiaire réel est le niveau local. La Ville de Paris ne peut donc verser de subventions qu'à des personnes morales

disposant donc de la personnalité juridique, ce qui n'est pas toujours le cas des structures locales dépendant d'une structure nationale, les dites structures nationales ne souhaitant pas toujours que leurs instances locales disposent de la personnalité juridique. C'est une affaire entre l'instance nationale et l'instance locale.

Une subvention versée à une structure ne disposant pas de la personnalité juridique s'analyserait à un engagement d'argent public dans une structure de fait. Bien entendu si une structure locale dépendant d'une association nationale est une association régulièrement constituée, disposant de la personnalité juridique, d'une comptabilité répondant aux normes agréées, il n'y a bien sûr aucun obstacle pour qu'elle dépose une demande de subvention dans l'outil SIMPA en annexant ses propres documents comptables.

Il s'agit de quelques cas marginaux qui reflètent souvent une mésentente entre la structure locale et l'association nationale. Il n'existe pas de solution clé-en-main à ce sujet, si ce n'est un accompagnement de la Maison des Associations à la création à laquelle elle sera ensuite affiliée à la structure nationale. Il vous appartient donc de créer une structure juridique précise pour pouvoir renseigner l'outil SIMPA et bénéficier directement d'une subvention. »

M. le Maire : « Merci pour cette réponse très claire. Nous allons passer au vote.

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant qu'une association désirant obtenir une subvention est obligée d'utiliser l'outil informatique « SIMPA » que la mairie de Paris a mis en place dans le but compréhensible d'harmoniser et automatiser un processus répétitif,

Considérant la masse très importante de subventions accordées chaque année aux associations par la ville de Paris, et la nécessité d'un contrôle d'autant très rigoureux sur ces attributions,

Considérant en particulier que lorsqu'une association d'arrondissement dépend statutairement d'une association nationale, c'est l'association nationale qui doit faire les démarches d'inscription sur le site SIMPA, à partir de ses propres documents comptables, et qu'il en résulte dès lors à la fois un ralentissement et une incohérence :

1. un ralentissement préjudiciable : la structure nationale n'a pas forcément le temps de gérer la trésorerie de ses filiales. Parfois même les structures nationales, gérée par un personnel plus ancien, sont davantage rétives à l'outil internet. Plusieurs associations de l'arrondissement ont ainsi tardé à percevoir la subvention promise alors que leur projet était réalisé, occasionnant d'inutiles difficultés de trésorerie.

2. une analyse faussée : les services de la ville de Paris concentrent leur étude sur une comptabilité nationale forcément structurée et certifiée, sans avoir les éléments pour savoir si la structure locale est saine et a réellement besoin de ces sommes. De ce fait les documents comptables transmis aux conseillers d'arrondissements avec la délibération sont parfois très pauvres en ce qui concerne la structure locale subventionnée, et très complet en ce qui concerne la structure nationale non subventionnée.

Considérant que les élus de droite et du centre du 11^{ème} arrondissement ont à plusieurs reprises soulevé ce paradoxe qui les empêche régulièrement de juger sereinement nombre de subventions, Considérant qu'il est essentiel qu'une information transparente et de qualité soit donnée aux élus quant aux associations subventionnées, pour éviter qu'ils ne s'y opposent alors que la subvention est méritée,

Considérant qu'il serait inadapté de demander aux structures locales de se constituer en associations autonomes dotées de personnalités juridiques propres, car c'est un processus dont la lourdeur est sans rapport avec la subvention demandée pour un projet ponctuel,

Considérant l'importance de dynamiser le tissu associatif en permettant que le temps bénévole soit plus consacré à des projets de quartier qu'à la gestion de procédures administratives,

Sur proposition de Jacques Lefort et des élus du groupe d'Union de la droite et du centre,

Emet le vœu :

- qu'il soit permis aux structures locales dépendant d'une association nationale, mais dotées d'une trésorerie et de bilans moraux autonomes, de pouvoir renseigner elles-mêmes l'outil « SIMPA »,
- que pour simplifier la procédure la fourniture des documents comptables de la structure nationale ne soit plus automatique, les services de la mairie se réservant toutefois le droit de les demander au besoin.

Qui vote pour ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201524 Vœu relatif à la mise en valeur dans le 11^{ème} arrondissement du défi culturel et industriel posé par la COP 21

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Ce sommet qui va se tenir début décembre à Paris est d'une importance tout à fait essentielle pour notre 11^{ème} arrondissement, pour Paris, pour la France, pour l'Europe, pour la planète. Il est donc important que nous saisissons cette occasion pour en faire un événement qui permette de mettre en valeur notre arrondissement (la moitié du monde sera présent à Paris) et qui permette de changer les mentalités et de modifier culturellement l'approche que nos concitoyens ont de l'environnement.

Les élus du groupe d'Union de la Droite et du Centre émettent, dans un esprit rassembleur et nous espérons qu'il sera jugé constructif, le vœu que nous puissions dégager des axes de travail dans notre arrondissement pour répondre aux défis culturel et industriel de cet événement.

Pour répondre au défi culturel, nous proposons que :

- la création artistique dans le 11^{ème} soit incitée à traiter du sujet de l'environnement, par exemple en orientant dans ce sens le « Pass' culture » du 11^{ème}, afin de permettre aux associations qui auraient la bonne idée de traiter le sujet de l'environnement puissent être particulièrement mises en valeur dans cet outil qui véhicule l'information culturelle du 11^{ème} arrondissement.

- des débats libres et féconds soient suscités pour regrouper toutes les communautés : je pense aux jeunes, aux plus âgés, mais surtout aux communautés religieuses du 11^{ème} arrondissement. On voit avec l'encyclique du Pape que les religions se saisissent de ce sujet et je pense que l'on ne peut pas boudier le plaisir de susciter de nouvelles occasions de mettre ces communautés autour d'une même table afin qu'elles se rencontrent et qu'elles se comprennent mieux. D'autant plus que l'intervention de négociateurs internationaux à Paris pourrait être l'occasion pour le 11^{ème} arrondissement de bénéficier de leur expertise et de contribuer ainsi à ce brassage culturel, puisque ces négociateurs ne seront pas forcément issus de notre continent et cela permettra d'éclairer nos propres concitoyens de la vision parfois un peu décalée de celle que d'autres continents peuvent avoir de l'environnement. On sait combien ces différences de vision peuvent faire échouer ces négociations internationales.

Nous émettons également des propositions pour répondre au défi industriel car nous sommes tout à fait conscients que l'on ne peut pas faire une écologie contre l'entreprise. Un conseiller d'arrondissement indiquait tout à l'heure que le 11^{ème} arrondissement avait une tradition industrielle très forte et qu'il s'agissait de la mettre en valeur. Il me paraît effectivement essentiel que cet aspect du 11^{ème} soit mieux appréhendé par les habitants, par exemple par la visite de sites où l'énergie est transformée (un réseau de chaleur traverse l'arrondissement) ou de sites de récupération d'énergie (dans une école du 12^{ème} arrondissement, d'anciens groupes électriques sont en cours de transformation). On pourrait parfaitement mettre en valeur ces lieux de façon à ce que les habitants prennent conscience du fait que pour écrire des solutions déployées à grande échelle pour favoriser la transition énergétique, ces solutions devront être aussi des solutions industrielles. La population doit donc les soutenir.

Nous sommes bien conscients que la Mairie est en pleine réflexion pour trouver des moyens d'animer la COP21 dans le 11^{ème} arrondissement, mais nous nous sommes dits qu'avec quelques idées supplémentaires, nous pourrions faire de cet événement quelque chose de transpartisan et qui permette ainsi au 11^{ème} arrondissement d'être un lieu où les habitants soient pleinement conscients des enjeux et mettent à leur tour la pression sur le gouvernement pour que ces fameux 2 degrés de réchauffement climatique ne soient pas dépassés dans les années à venir. »

M. le Maire : « M. Jean-François MARTINS souhaite prendre la parole. »

M. MARTINS : « Merci M. le Maire. Avant que M. Jean-Pierre CORSIA et M. Pierre JAPHET ne donnent plus d'éléments sur la mobilisation spécifique dans le 11^{ème} arrondissement, je souhaite préciser des éléments sur la mobilisation de la Ville de Paris au sujet de la COP21.

Sous l'égide des Nations Unies, cette conférence sur le dérèglement climatique est très attendue. Nous avons tous en tête le souvenir malheureux de la COP15 à Copenhague, cet accord pourtant si nécessaire et si attendu qui a été rompu dans les dernières heures de ce sommet.

La France a donc une responsabilité, et Paris a une responsabilité unique dès maintenant, dans les mois de négociations qui précèdent cette COP : réussir à faire s'engager les Etats pour qu'ils baissent notamment leurs émissions de gaz à effet de serre. De ce point de vue, la Ville va mener deux grandes mobilisations avant et pendant la COP.

En tant que co-présidente de la CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) et présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones, la Maire de Paris a entamé depuis un an une action volontaire pour que le rôle des villes dans la lutte contre le réchauffement climatique soit reconnu. C'est d'ailleurs à ce titre que, pour la première fois, une délégation des villes, emmenée par Mme HIDALGO, sera entendue à cette COP21 au Bourget, pour démontrer que si les grands engagements sur le climat sont à l'échelle des Etats, les solutions locales (économies d'énergie, réseaux intelligents, mesures d'adaptation) sont définitivement à l'échelle des villes. Vous le savez M. LEFORT, aujourd'hui un habitant de la planète sur deux vit en ville. Les solutions se développeront donc dans les villes.

Puisque les solutions seront dans les villes, la Mairie de Paris s'applique à elle-même des mesures du Plan Climat, au Plan pour la biodiversité, au plan de lutte contre la pollution, votée récemment. La Ville de Paris prend très largement ses responsabilités pour trouver les meilleurs moyens de lutter contre le réchauffement climatique, et associer les grandes capitales européennes. En mars dernier, pour la première fois, la Maire a réuni plus de trente maires de villes européennes pour lancer une mobilisation et des marchés, des appels d'offre communs pour avoir une capacité de levier sur les industries pour qu'elles inventent les modèles propres de mobilité pour les véhicules municipaux et les véhicules de transport en commun.

La mobilisation sera parisienne et les habitants du 11^{ème}, et ceux qui n'habitent pas que le 11^{ème} mais qui habitent aussi Paris, auront l'occasion d'en bénéficier. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Lors de la séance du Conseil d'arrondissement de décembre dernier, j'avais présenté une communication sur l'ensemble des mesures engagées et envisagées, et un groupe d'élus volontaires de l'exécutif s'est constitué pour mettre en place une feuille de route COP21 pour la Mairie du 11^{ème} arrondissement. M. CORSIA et M. JAPHET, pouvez-vous donner à M. LEFORT quelques éléments afin de lui montrer que son vœu est d'ores et déjà satisfait ? »

M. CORSIA : « Je voudrais faire remarquer à M. LEFORT qu'on ne peut pas dire comme une personnalité politique que vous connaissez bien : « L'écologie, ça commence à bien faire ». Dans le 11^{ème}, on s'est mis en mouvement, et ceci très tôt, pour montrer que ce territoire est exemplaire en matière d'écologie, de lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons pris plusieurs mesures. Comme vous avez pu le constater en allant simplement dans le hall de la mairie, nous avons déjà installé une horloge énergétique qui va permettre de visualiser la consommation énergétique de la mairie à tout moment et en toute transparence.

Nous avons un autre projet qui consiste à faire de même sur la consommation globale du 11^{ème} arrondissement. Pour donner des repères aux habitants, nous essayons de montrer quelle est la consommation globale de notre arrondissement. On pourra le comparer avec d'autres territoires et organiser un débat à ce niveau.

Le 13 mai dernier, nous avons accueilli une conférence rassemblant une dizaine de start-up sur la problématique du numérique et du réchauffement climatique. Nous y avons fait la promotion d'un boîtier à économie d'énergie, qui permettra également de mesurer la pollution de l'air intérieur et extérieur. Nous pourrions tous avoir ce boîtier car il est portable et léger, et il pourra permettre beaucoup d'expérimentations.

Nous avons décidé que tous les événements à venir d'ici décembre, organisés par la Mairie du 11^{ème} arrondissement, devront porter des initiatives pour lutter contre le réchauffement

climatique. Parmi les premiers évènements de juin, s'est déroulée la Semaine du Développement Durable, avec des ateliers d'économie circulaire et un défi « Familles à énergie positive ».

Nous avons organisé plusieurs débats participatifs pour lancer une monnaie locale complémentaire, qui va aussi permettre aux habitants de réfléchir aux moyens de relocaliser l'économie et d'éviter les flux de transports.

Nous avons demandé que toutes les associations présentes au prochain Forum des Associations prennent une initiative en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Mois de l'Economie Sociale accueillera aussi un certain nombre d'initiatives (marché solidaire).

Une conférence pour le climat va être organisée par les associations, à l'initiative du CICA, pour organiser des débats et essayer de s'engager aussi dans la lutte contre le réchauffement climatique. »

M. JAPHET : « Nous prévoyons également d'organiser un évènement pour le « Jour de la Nuit », une manifestation nationale qui aura lieu le 10 octobre dont l'objectif principal est de sensibiliser à la pollution lumineuse mais qui traitera également le sujet de la consommation d'énergie.

Nous avons également mis en place une « boîte à idées » permettant aux habitants de partager leurs moyens d'action en faveur du climat et de proposer des initiatives. Nous allons utiliser ce bulletin dans toutes les manifestations de la mairie, notamment pendant la Semaine de la Mobilité Durable (16 au 22 septembre), pour que les gens puissent s'exprimer et se sensibiliser au fait que chacun peut agir à son niveau.

Nous avons fait ce travail transversal avec tous les élus de la majorité, mais nous avons peut-être fait une erreur en oubliant de vous inviter. Je vous propose de venir à une prochaine réunion de travail pour que l'on puisse échanger sur les idées que vous proposez et voir dans quelles mesures elles sont réalisables.

Pour revenir à votre vœu, nous avons une difficulté par rapport aux actions que nous voulons mettre en place : les acteurs sont très mobilisés par la conférence, au niveau parisien et au niveau international. Ils sont donc extrêmement difficiles à mobiliser en dehors de la conférence, et donc dans le 11^{ème}. »

M. le Maire : « Au vu des réponses apportées, retirez-vous votre vœu ? »

M. LEFORT : « J'ai entendu pour la première fois l'ensemble des actions que la Mairie compte faire pour animer cette COP21, mais je n'ai pas entendu parler des propositions que j'ai faites, sauf lors de l'intervention de M. JAPHET qui indiquait la difficulté à mobiliser les intervenants. Je pense qu'avec un peu d'entregent on peut demander non pas au grand négociateur mais à l'un des ses accompagnants de venir dans le 11^{ème} arrondissement pour partager la vision de l'Inde sur la transition énergétique. Ils ne sont pas toujours mobilisés et je pense qu'ils partageront un peu de leurs soirées avec la nuit parisienne et les Parisiens. Je pense que l'on peut parfaitement arriver à les inciter à venir partager leur vision.

Sur la création artistique, le fait qu'elle soit fléchée via le Pass culture sur les sujets de l'environnement est une idée que je n'ai pas entendue dans vos propositions, donc elle me paraît tout à fait complémentaire. Les visites de sites industriels me paraissent aussi complémentaires à ce que vous proposez.

J'avais également émis dans mon vœu écrit l'idée d'organiser une émulation entre lieux de travail du 11^{ème} arrondissement, un peu comme le fait le défi « Familles à énergie positive », soit un défi « Entreprises à énergie positive ». D'ailleurs, le concours « Cube 2020 » permet d'avoir quelques éléments de méthode que nous pourrions reprendre.

Je considère donc que ces propositions sont complémentaires aux vôtres. Nous participerons avec grand plaisir à votre groupe de travail, mais à condition que vous montriez la bonne volonté que avez à travailler avec votre opposition de manière à ce que nous soyons unis sur ces sujets, en commençant par voter notre vœu. »

M. le Maire : « Vous ne retirez donc pas votre vœu. Nous allons passer au vote.

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant l'importance de ce sommet pour l'avenir de la planète, compte tenu de la gravité de la dégradation climatique accentuée par les activités humaines,

Considérant l'opportunité exceptionnelle que cet événement représentera pour notre arrondissement, d'une part à cause de la prise de conscience environnementale qu'il doit susciter, d'autre part du fait de la présence à Paris d'un public international qui aura à cœur de découvrir nos quartiers,

Considérant que cette COP 21 doit être considérée comme un défi culturel, car c'est bien du changement dans les comportements individuels - des petits pas de chacun - que naîtront la dynamique d'ensemble indispensable à la maîtrise du dérèglement climatique,

Considérant que cette COP 21 doit aussi être l'occasion de comprendre l'enjeu industriel du développement durable parce que la transition d'une économie basée sur des énergies fossiles vers les énergies renouvelables passe nécessairement par des solutions techniques déployées à grande échelle,

Considérant qu'il est important pour les élus de la droite et du centre de suggérer des propositions innovantes et concrètes pour le 11^{ème} arrondissement, et qu'il paraît important que ce sujet soit traité de façon transpartisane étant donné les enjeux,

Sur proposition de Jacques Lefort et des élus du groupe d'Union de la droite et du centre,

Emet le vœu :

- que pour répondre au défi culturel :
 - la création artistique dans le 11^{ème} soit incitée à traiter du sujet de l'environnement, par exemple en orientant dans ce sens le « pass' culture » du 11^{ème}, qui permet d'avoir accès à des lieux culturels à des tarifs privilégiés (théâtres, expositions, ...),
 - des débats libres et féconds soient suscités qui permettent de regrouper autour du sujet de l'environnement les communautés, religions et générations du 11^{ème}. Ces débats pourraient bénéficier de l'intervention de négociateurs internationaux de la COP21, et être organisés en liaison avec les ONG afin de mieux mobiliser la population pour faire pression sur les différents gouvernements.
- que pour répondre au défi industriel :
 - des visites inédites de sites de transformation d'énergie soient organisées pour les habitants, comme celles du réseau de chaleur urbain qui traverse le 11^{ème} rue Saint Maur et avenue Ledru-Rollin, ou celle de sites de récupération d'énergie sur eaux usées du type de celui de l'école Watignies dans le 12^{ème},
 - Et pourquoi pas qu'une émulation soit organisée entre des lieux de travail du 11^{ème}, à commencer par la mairie, pour favoriser les comportements vertueux d'un point de vue

énergétique. La mairie pourrait s'inspirer du succès du concours « CUBE 2020 », qui est à l'entreprise ce que le « défi familles à énergie positive » (en cours dans le 11^{ème}) est au logement.

Qui vote pour ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201525 Vœu relatif à des propositions pour redonner aux Parisiens l'accès à leurs piscines et sortir de la grève qui dure depuis près d'un an et demi

M. le Maire : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

M. LEFORT : « Paris sera bientôt la capitale de l'environnement et de la COP21, mais elle a aussi une autre ambition : devenir la capitale des Jeux Olympiques dans un avenir proche. Cependant, nos piscines sont fermées. Nous pouvons dresser une ligne d'eau dans la Seine ; je ne sais pas si cela ravira les arbitres internationaux. Je pense qu'il est temps de régler ces problèmes profonds rencontrés par les usagers de Paris lorsqu'ils veulent nager pendant le week-end. D'ailleurs, la Ville de Paris a l'intention de créer un plan « Nager à Paris » pour renouveler l'offre de piscines. Ce sera l'occasion de refonder globalement les usages des piscines par les Parisiens, les associations et les écoles, et nous serons très attentifs.

En attendant, il y a une grève qui n'en finit pas, qui dure depuis un an et quatre mois. Il s'agit de la grève la plus longue à Paris depuis l'élection de Jacques CHIRAC en 1977. Je trouve que nous sommes en bonne voie pour gagner des records olympiques. Dans le 11^{ème} arrondissement, la piscine Georges Rigal est particulièrement touchée : pendant trois mois de suite, elle a fermé plus de dix jours dans le mois.

Je pense qu'il est temps d'agir car le ras-le-bol des Parisiens est manifeste : certains usagers en sont même venus aux actes, en occupant l'un des bassins de la piscine Georges Rigal au-delà de ses horaires de fermeture le 3 juin dernier.

Comme nous sommes une opposition constructive, avec des idées qui le sont tout autant, même si elles ne sont pas toujours votées par la majorité (elles sont mises en œuvre quelques mois plus tard, mais pas votées au moment où nous les proposons), nous allons prendre le risque une fois de plus de vous faire quelques propositions constructives :

- Puisqu'une récente décision de justice oblige les grévistes à se déclarer 48 heures à l'avance, nous vous proposons d'afficher en temps réel les bassins en grève sur un site internet.
- Lorsqu'un agent est en grève dans une piscine, il faudrait avoir la possibilité de le remplacer par un agent volontaire d'une autre piscine : un seul agent manquant suffit à bloquer la

totalité de la piscine, alors que si jamais on avait un autre agent qui manquait dans une deuxième piscine, la totalité de cette autre piscine serait bloquée alors qu'il suffirait de demander à un agent non-gréviste de cette piscine de remplacer l'agent gréviste de la première. Nous aurions ainsi une seule piscine bloquée sur deux.

- Nous proposons qu'un plan rigoureux de maintenance préventive des équipements techniques soit réalisé : nous assistons actuellement à des pannes à répétition, se succédant parfois de façon étonnamment méthodique, qui conduisent à fermer les bassins pour des raisons techniques sans qu'aucune grève n'ait lieu. C'est là certainement un autre moyen de faire pression sur la Mairie de Paris. Si l'on mettait en œuvre un plan de maintenance, ces sujets ne seraient peut-être plus de mauvaises raisons de bloquer l'accès aux piscines.
- Les vacances scolaires arrivent et il faudrait pouvoir aménager des horaires plus larges, pour permettre à ceux qui continuent à travailler en juillet et en août de profiter des rares piscines ouvertes, malgré la grève.
- Nous proposons que les personnels des piscines soient valorisés, de façon à ce qu'ils soient motivés à l'ouverture et à la fréquentation maximale des piscines. J'avais indiqué dans mon vœu que nous proposions une prime, mais M. Stéphane LE BRONEC, chef de division du 11^{ème} arrondissement de la DPE a rappelé à M. TIBERTI que l'argent ne faisait pas le bonheur, et qu'il y avait d'autres manières de motiver un fonctionnaire à être plus assidu. Nous pourrions donc trouver de bonnes idées pour que le personnel des piscines soit gratifié, pas nécessairement de façon économique de façon à en alléger de façon substantielle la charge pour les finances de la Ville, en lieu et place de l'augmentation dominicale qui est en train d'être négociée avec la Ville de Paris.
- Nous proposons qu'un échange plus transparent ait lieu sur les conditions des négociations en cours entre la Ville de Paris et les syndicats, en y associant les premières victimes de cette mauvaise gestion de la part de la Mairie de Paris : les associations d'usagers, les conseils de quartier. Ainsi, une solution satisfaisante, plus imaginative et plus rapide pour toutes les parties, sera peut-être trouvée.
- Puisque la Mairie de Paris indique que cette grève larvée ne se débloque pas en dépit des efforts affichés, il faut qu'elle ait le courage d'assumer un passage en délégation de service public, si jamais cette grève devait se prolonger, au moins partiellement, de façon à assurer la continuité du service public aux Parisiens à un moindre coût global, et sur des horaires plus étendus. »

M. le Maire : « Mme Liliane CAPELLE va vous répondre. »

Mme CAPELLE : « Merci M. le Maire. Vous parlez dans votre vœu des deux piscines de l'arrondissement, Rigal et la Cour des Lions. La piscine Georges Rigal est la piscine de Paris la plus touchée par les grèves : elle a fermé durant 10,5 jours de mai à la mi-juin (4 heures de fermeture pour la piscine de la Cour des Lions). Je concède que c'est beaucoup. De nombreuses personnes et d'associations ont été confrontées à ces problèmes.

L'évènement du 3 juin n'avait strictement aucun rapport avec les grèves ; il s'agissait juste d'une association qui souhaitait que les piscines restent ouvertes beaucoup plus longtemps. C'est le souhait de beaucoup, mais cela ne se décrète pas.

En ce qui concerne l'affichage en temps réel des bassins en grève, la réactivité peut certainement être améliorée mais c'est déjà le cas. D'ailleurs, ce point fait l'objet d'une mesure (n°97) dans le plan Nager à Paris : « Mise à jour en temps réel des informations relatives aux fermetures sur les mêmes supports avec mention de leurs causes ».

Sur la possibilité de remplacer un agent en grève, cela a été fait dans les gymnases parce que c'était possible. Dans les piscines, il faut des personnels qualifiés. Si vous enlevez du personnel dans une piscine, l'autre piscine ne fonctionnera plus et celle-là ne fonctionnera pas forcément non plus car il n'y aura pas assez de personnel. Il faut du personnel ayant des connaissances particulières de la filtration qui est propre à chaque piscine, il n'est donc pas possible de passer d'une piscine à l'autre. Les agents sont actuellement en train d'être formés à toutes ces spécificités, et on pourra ainsi faire face si cette grève devait perdurer, comme cela a été le cas avec les gymnases où des personnels volontaires ont pu être mis.

Concernant les travaux, je ne vais pas vous renvoyer à toutes les mesures prises dans le cadre du plan « Nager à Paris » mais je souhaite vous parler de la mesure 38 car nous avons mis cette mesure en action avant même que le plan ne soit porté à la connaissance des élus parisiens.

Nous avons organisé à la mairie d'arrondissement une réunion avec toutes les parties concernées afin d'être très vigilants sur les fermetures à répétition, pour qu'elles soient toutes regroupées afin de les éviter. Les fermetures seront privilégiées pendant les fermetures estivales afin de ne pas impacter le secteur scolaire et associatif. Je comprends que vous souhaitiez davantage d'ouvertures, mais les agents ont aussi besoin de prendre des congés.

Pour les primes indexées sur le taux de fréquentation, comment évalue-t-on ce taux de fréquentation, quand les lignes sont occupées par des scolaires ou des associations ? De plus, cela est totalement inéquitable car certaines piscines sont plus fréquentées que d'autres. Faire un vœu pour augmenter la fréquentation des piscines parisiennes qui sont déjà en sur-occupation est contraire à l'idée du service public. Cela ne me semble pas envisageable et ce n'est pas envisagé.

Concernant la transparence, M. Jean-François MARTINS qui est adjoint à la Maire, adresse très régulièrement les informations au Maire d'arrondissement. Les chefs d'établissement informent également les associations lorsqu'elles le demandent. Certaines informations ont d'ailleurs été contradictoires sur l'ouverture des gymnases.

Je ne pense pas que le passage en délégation de service public soit actuellement à l'ordre du jour.

Vous avez dit tous les éléments négatifs sur les piscines, mais le retard que nous avons dû rattraper un retard colossal en termes de construction de piscines de 2001 à nos jours. Puisque vous avez évoqué Jacques CHIRAC, je vous rappelle que nous devons nous baigner dans la Seine. Je vous remercie. »

M. le Maire : « J'apporte un complément d'information. M. LEFORT a évoqué qu'un groupe d'habitants en colère a décidé d'occuper un bassin de la piscine Georges Rigal et je voudrais expliquer le déroulement des événements. Le 3 juin dernier, un groupe d'une dizaine de personnes se sont rendues dans la piscine, en entrant quelques minutes avant la fermeture. Il ne s'agissait pas d'usagers habituels, mais des personnes venues quelques minutes avant

l'évacuation du bassin à 20h30 avec l'idée d'empêcher la fermeture et d'occuper le bassin au-delà de cet horaire. Les maîtres-nageurs ont particulièrement bien réagi : ils ont laissé ces personnes se baigner. Au bout de quinze minutes, se rendant compte que cela ne provoquait pas l'effet escompté, les nageurs sont sortis. Vous avez monté en épingle cet événement en disant que des usagers en colère ont décidé d'occuper la piscine.

Evidemment, il faut que le service public soit le plus performant possible. Cela demande un dialogue social nourri ; depuis plusieurs mois, M. Jean-François MARTINS et Mme Anne HIDALGO s'y emploient avec détermination et avec la volonté d'arriver à nos fins car nous le devons à nos concitoyens.

Je pense que l'assemblée est informée. Il n'est pas nécessaire de répondre à chaque point avancé par l'exécutif, l'exécutif vous apporterait sa réponse de toute manière. »

M. LEFORT : « Je voudrais juste apporter une petite précision... »

M. le Maire : « Etant donné l'heure tardive, nous allons en rester là et nous allons passer au vote. »

M. LEFORT : « Ne dites pas des choses qui ne sont pas vraies. Il y a eu un communiqué de presse par cette association dans lequel elle parle exactement du fait qu'elle avait prévu de venir 15 minutes et pas une minute de plus, pour montrer qu'il n'était pas nécessaire d'attendre une demi-heure entre les clubs et le public, et aussi parce qu'elle en avait assez de cette grève et des incidents techniques. Si vous voulez le communiqué entier de cette association, vous pouvez aller le consulter sur leur site « Nageurs citoyens ». Vous verrez combien les habitants sont réellement excédés par la gestion par la Mairie de Paris de cette grève qui n'en finit pas. »

M. le Maire : « Nous allons passer au vote du vœu :

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant la volonté de Paris de devenir la capitale des jeux olympiques dans un avenir proche,

Considérant la volonté affichée de la Mairie de Paris de mettre en œuvre un plan « nager à Paris » de renouvellement de l'offre de piscines, et qu'il sera alors nécessaire de refonder globalement les usages des piscines parisiennes ce qui n'est pas l'objet du présent vœu,

Considérant la grève du personnel des piscines de Paris qui dure depuis un an et quatre mois, et l'absence de solution qui a rend aujourd'hui la situation catastrophique, plus de dix piscines (sur quarante à Paris) ayant été fermées simultanément pendant la moitié des mois d'avril et de mai, selon les décomptes précis d'une association d'usagers,

Considérant que la piscine Georges Rigal du 11^{ème} arrondissement est particulièrement touchée, ayant, trois mois de suite, fermé plus de dix jours dans le mois,

Considérant que cette situation est totalement incompatible avec les deux volontés précédemment citées,

Considérant que le ras-le-bol des parisiens est manifeste, certains usagers en venant aux actes, en témoigne l'occupation de l'un des bassins de la piscine Georges Rigal au-delà de ses horaires de fermeture le 3 juin dernier par un collectif d'usagers mécontents,

Considérant que les élus du groupe d'Union de la droite et du centre tiennent à rappeler qu'ils ne sont pas contre le droit de grève, mais qu'ils considèrent qu'il est de la responsabilité de la Mairie d'en sortir au bout de près d'un an et demi,

Considérant que face à la passivité manifeste de la Mairie qui détient aujourd'hui le record de la grève parisienne la plus longue sur les quarante dernières années, il est de la responsabilité les élus du groupe d'Union de la droite et du centre de formuler des propositions constructives pour redonner aux parisiens la jouissance des équipements sportifs qu'ils financent par leurs impôts,

Considérant que les élus du groupe d'Union de la droite et du centre ont déjà interpellé la Mairie du 11^{ème} arrondissement en conseil du 10 juin 2014 dans un vœu rejeté par la majorité,

Sur proposition de Jacques Lefort et des élus du groupe d'Union de la droite et du centre,

Emet le vœu :

- qu'un affichage en temps réel des bassins en grève soit réalisé de façon fiable et réactive par la mairie, ce qui devrait être facilité par la récente décision de justice obligeant les grévistes à se déclarer 48 heures à l'avance,
- qu'il soit étudié activement la possibilité de remplacer un agent en grève dans une piscine par un agent volontaire d'une autre piscine, pour éviter qu'un seul agent manquant suffise à bloquer la totalité de la piscine dans le cadre de grèves tournantes pénalisantes pour les usagers,
- qu'un plan rigoureux de maintenance préventive des équipements techniques soit réalisé, pour éviter que les pannes à répétition, et se succédant parfois de façon étonnamment méthodique, ne conduise à fermer les bassins quand bien même aucune grève n'ait lieu,
- que les vacances d'été donnent lieu à des horaires aménagés et larges, permettant à tous les publics de l'arrondissement de profiter du bain durant l'été, non seulement durant la journée mais également le soir, pour ceux qui continuent à travailler en juillet et en août,
- que le personnel des piscines reçoive une prime indexée sur le taux de fréquentation annuel des bassins, de façon à créer une émulation en faveur de la pratique sportive, et que cette prime soit proposée en lieu et place de l'augmentation dominicale en cours de négociation, de façon à en alléger de façon substantielle la charge pour les finances de la ville,
- qu'un échange plus transparent ait lieu sur les conditions des négociations en cours avec les personnels, celle-ci devant inclure des représentants des conseils de quartier des deux piscines concernées, ainsi que des représentants des associations d'usagers, de façon à ce qu'une solution globale puisse être trouvée satisfaisant toutes les parties,
- que, si cette situation de grève larvée ne se débloquait pas à court terme, en dépit des efforts affichés de la Mairie de Paris pour résoudre le conflit, cette dernière ait le courage d'assumer un passage en délégation de service public de la gestion de ces piscines, au moins partiellement, de façon à assurer la continuité du service public aux parisiens à un moindre coût global, et sur des horaires plus étendus

Qui vote pour ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201526 Vœu relatif à la réfection d'un ralentisseur dangereux et bruyant face au 53 rue de Montreuil

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER a la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « La présence d'un ralentisseur devant le 53 rue de Montreuil occasionne un nombre de plaintes et d'incompréhensions particulièrement important de la part des riverains.

Ce ralentisseur n'a que très peu d'effet sur les scooters ou motos, qui au lieu de ralentir préfèrent passer dans la partie basse du ralentisseur située près du caniveau pour permettre l'écoulement des eaux, ce qui met en danger :

- les piétons du fait de la faible largeur du trottoir adjacent à cet endroit,
- les cyclistes qui remontent la rue à contre-sens puisque la signalétique au sol les en autorise.

Bon nombre de voitures font de même, et il en résulte, les jours de pluie ou de nettoyage, une copieuse aspersion des piétons par l'eau du caniveau.

Ce ralentisseur n'est manifestement pas assez visible en amont, et est très certainement mal dimensionné, selon les témoignages d'habitants réveillés la nuit à cause du bruit intense fait par les chargements des camions plateau lorsqu'ils sautent au passage de ce ralentisseur particulièrement élevé en comparaison des autres ralentisseurs de la rue. Ces bruits seraient similaires à des accidents de voiture.

Ce ralentisseur semble avoir été la cause de l'un des rares accidents mortels dans la rue de Montreuil, une camionnette ayant provoqué le décès d'une femme le 22 juin 2012 du fait de l'élan qu'il a dû prendre pour surmonter ce ralentisseur en reculant, et de la proximité du trottoir.

Ce ralentisseur est situé au droit d'un emplacement de parking pour personne handicapée, ce qui peut rendre encore plus délicat l'accès à leur véhicule à ces personnes.

En conséquence, nous demandons :

- qu'un repositionnement de ce ralentisseur soit étudié à un endroit où la largeur des trottoirs permette aux piétons d'être beaucoup mieux protégés. Le niveau du 48 rue de Montreuil paraît mieux adapté du fait :
 - de la largeur du trottoir à cet endroit,
 - des deux-roues stationnés qui éloignent davantage les piétons du bord de la rue,
 - de par sa proximité avec le passage clouté en aval, qui protège ce dernier en ne donnant pas le temps aux véhicules d'avoir suffisamment ré-accélééré à son approche,
- que ce ralentisseur soit mieux annoncé en amont, et la nuit surtout, par exemple par un panneau d'avertissement avec motifs réfléchissants,
- que sa forme soit contrôlée pour éviter sa forme trop raide, afin que cela minimise le bruit occasionné par les véhicules qui ne l'auraient pas assez anticipé, les camions notamment. »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole à M. Pierre JAPHET, mais je ne peux pas laisser dire que ce ralentisseur aurait causé la mort d'une personne. »

M. JAPHET : « Je vais vous répondre d'abord sur le fond, mais aussi sur la forme. Sur le fond d'abord, en commençant par le sujet le plus grave que vous évoquez, concernant l'accident du 22 juin 2012. D'après le rapport de police, la présence du ralentisseur n'a joué aucun rôle dans ce terrible accident. Cet accident a été causé par le recul d'une camionnette qui voulait rejoindre une place de livraison, et au même moment malheureusement, une passante s'était engagée sur la chaussée dans le même sens, donc vraisemblablement sans voir la camionnette qui reculait. La camionnette n'a pas vu la personne et l'a renversée.

Ensuite, vous évoquez la nuisance sonore pour les riverains. Il est certain qu'un ralentisseur peut occasionner ce type de nuisance. Néanmoins, il remplit sa fonction principale, qui est de faire ralentir les véhicules. Quand un véhicule ne ralentit pas, cela fait donc du bruit.

Vous proposez que le ralentisseur soit déplacé, mais ce déplacement ne fera que reporter la nuisance sonore vers d'autres riverains. La forme pourrait être modifiée, pour être finalement moins efficace. Or le but du ralentisseur, encore une fois, est qu'il soit efficace et qu'il fasse ralentir les véhicules.

Vous suggérez que le ralentisseur n'est pas suffisamment visible. On le voit sur les photos que vous avez jointes au vœu, ce ralentisseur est déjà très visible grâce à sa signalisation horizontale (grands triangles blancs) qui est plus efficace et plus visible que la signalisation verticale. Une signalisation verticale signifie seulement un panneau supplémentaire et plus personne n'y fait attention.

Vous le voyez, nous ne sommes malheureusement d'accord ni sur le diagnostic, ni sur les mesures que vous proposez. En revanche, vous évoquez le fait que ce ralentisseur pourrait gêner l'accès au véhicule garé sur une place handicapé ; c'est le seul point sur lequel je vous rejoins. J'ajoute que cette place étant souvent vide, cela offre aussi une possibilité de contournement du ralentisseur. Aussi, en accord avec la Direction de la Voirie, on peut étudier le déplacement de la place de stationnement handicapé pour la remplacer par du stationnement payant ou vélo. Voilà pour le fond.

Maintenant sur la forme, vous mentionnez qu'il s'agit d'une nuisance importante : je suis étonné de ne pas avoir été saisi directement par les habitants à ce sujet. Si vous avez ce genre d'information, il est inutile d'attendre le Conseil d'arrondissement suivant et de rédiger un vœu. Je vous invite à venir me voir ou à m'adresser un mail pour regarder le problème car c'est mon rôle en tant qu' élu chargé des transports. »

M. le Maire : « Je pense que tous les éléments d'information ont été donnés. Maintenez-vous votre vœu ? Oui. Nous allons donc passer au vote.

Considérant la présence d'un ralentisseur au droit du 53 rue de Montreuil qui occasionne un nombre de plaintes et d'incompréhensions particulièrement important de la part de riverains,

Considérant que ce ralentisseur n'a que très peu d'effet sur les scooters ou motos, qui au lieu de ralentir préfèrent passer dans la partie basse du ralentisseur située près du caniveau pour permettre l'écoulement des eaux, ce qui met en danger :

- les piétons du fait de la faible largeur du trottoir adjacent à cet endroit,
- les cyclistes qui remontent la rue à contre-sens puisque la signalétique au sol les en autorise,

Considérant que bon nombre de voitures font de même, et qu'il en résulte les jours de pluie ou de nettoyage une aspersion des piétons par l'eau du caniveau,

Considérant que ce ralentisseur est manifestement pas assez visible en amont, et très certainement mal dimensionné, selon les témoignages d'habitants réveillés la nuit à cause du bruit intense fait par les chargements des camions plateau lorsqu'ils sautent au passage de ce ralentisseur particulièrement élevé en comparaison des autres ralentisseurs de la rue. Ces bruits seraient similaires à des accidents de voiture...

Considérant que ce ralentisseur semble avoir été la cause de l'un des rares accidents mortels dans la rue de Montreuil, une camionnette ayant provoqué le décès d'une femme le 22 juin 2012 du fait de l'élan qu'il a dû prendre pour surmonter ce ralentisseur en reculant, et de la proximité du trottoir,

Considérant enfin que ce ralentisseur est situé au droit d'un emplacement de parking pour personne handicapée, ce qui peut rendre encore plus délicat l'accès à leur véhicule à ces personnes,

Sur proposition de Nicole Spinneweber et des élus du groupe d'Union de la droite et du centre,

Emet le vœu :

- qu'un repositionnement de ce ralentisseur soit étudié à un endroit où la largeur des trottoirs permette aux piétons d'être beaucoup mieux protégés. Le droit du 48 rue de Montreuil paraît mieux adapté du fait :
 - de la largeur du trottoir à cet endroit,
 - des deux-roues stationnés qui éloignent davantage les piétons de la rue,
 - de par sa proximité avec le passage clouté en aval, qui protège ce dernier en ne donnant pas le temps aux véhicules d'avoir suffisamment ré-accélééré à son approche,
- que ce ralentisseur soit mieux annoncé en amont, et la nuit surtout, par exemple par un panneau d'avertissement avec motifs réfléchissants,
- que sa forme soit contrôlée pour éviter sa forme trop raide, afin que cela minimise le bruit occasionné par les véhicules qui ne l'auraient pas assez anticipé, les camions notamment.

Qui vote pour ? Les élus de l'opposition. Qui vote contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est rejeté. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTIONS ORALES ADRESSEES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**Q11201503 Question orale relative à la sécurisation des entourages des arbres situés le long des marchés boulevard Richard Lenoir et de Belleville**

M. le Maire : « Mme Nicole SPINNEWEBER a la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Les marchés du boulevard Richard Lenoir et de Belleville constituent des pôles d'attractivité très fréquentés, tant par les touristes, pour celui de la Bastille particulièrement, que par les habitants du 11^{ème} et notamment les personnes âgées qui apprécient ces lieux d'échange et de convivialité leur permettant pour nombre d'entre eux de rompre avec la solitude quotidienne.

L'état dégradé des entourages des arbres situés sur le boulevard Richard Lenoir provoque régulièrement des chutes qui ont déjà eu des conséquences graves, particulièrement pour les personnes âgées, et génèrent des difficultés d'installation pour les commerçants.

Les trous, dénivelés et remontées de racines sont des obstacles à la circulation des personnes handicapées et des familles ayant des jeunes enfants en poussette.

L'absence d'intervention sur les entourages des arbres situés au niveau des emplacements des étals des commerçants du marché Belleville contraint ces derniers à piétiner toute la matinée dans les trous et la gadoue les jours de pluie.

Les travaux réalisés en 2013 sur le marché Bastille, basés sur un procédé de sable compact coulé à la base des arbres, ont amélioré dans un premier temps la situation sur le plan du confort de circulation et de la sécurité. Malheureusement, avec le temps, les intempéries et les jets puissants d'entretien de la voirie, ce revêtement a tendance à se dégrader ;

Les entourages des arbres du marché Popincourt n'ont pas fait à ce jour l'objet d'aucun traitement, malgré les demandes réitérées depuis 2011 des habitants, de l'Union Fédérale des Marchés, du syndicat des marchés de Paris. Ces entourages sont de moins en moins praticables sans parler des souches des arbres abattus qui sont restées en l'état.

En conséquence, je pose au Maire d'arrondissement les questions suivantes :

- Est-il envisagé de solliciter de la part des services de la voirie la mise en œuvre de travaux d'entretien des pieds d'arbres au niveau du marché Bastille afin d'améliorer la situation avant qu'elle ne se dégrade d'avantage, et l'extraction sur tous les sites de marché des souches des arbres abattus avec le nivellement des emplacements ainsi libérés ?
- Est-il possible de s'engager à ce que le service de la voirie prenne d'ici la fin août 2015 les mesures d'urgence nécessaires pour effectuer le nivellement des pieds des arbres dans le secteur du marché Popincourt, fussent des travaux provisoires dans l'attente qu'une solution pérenne soit trouvée pour tous les arbres situés le long du canal afin de rendre aux marchés une qualité de circulation piétonne limitant au maximum les risques de chutes et permettant l'accès aux personnes à motricité réduite ou déficientes visuelles ?

- Est-il envisagé à court terme d'entreprendre des travaux du même ordre sur les entourages des arbres sur le marché Belleville ? Dans quel délai plus précisément ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je vais demander à M. Florent HUBERT de vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Merci Mme SPINNEWEBER pour votre question qui est posée sans polémique, sans posture, sans emphase, et qui est une question concrète de la vie de l'arrondissement. C'est effectivement un problème très important car nous sommes très régulièrement interpellés sur cette question. Je rappelle l'origine du problème pour vous poser le contexte : il s'agit des espèces d'arbres que l'on plante sur les terre-pleins sous lesquels se trouvent un canal ou un métro. Nous ne pouvons y planter des arbres traditionnels ayant des racines plongeantes car elles défonceraient la voûte. Nous sommes donc obligés d'y planter des espèces à racines traçantes qui partent horizontalement. Ils ont pour effet de soulever les dalles et les grilles d'arbres, ce qui crée des désordres comme des risques de trébuchements. Il n'y a pas de solution définitive et absolue à ce problème. La seule solution serait de couper tous les arbres et personne ne l'envisage.

Nous menons trois actions :

- Sur le marché Richard Lenoir (Bastille / Bréguet-Sabin) : nous avons coulé un granulat expérimental en 2013 qui a bien fonctionné. Nous constatons en effet que quelques endroits sont dégradés ; il faudra donc que l'on consulte les services techniques pour savoir s'il est possible de faire des reprises, des rustines ou utiliser des techniques expérimentales, mais ce n'est pas évident.
Les souches vont être traitées, cependant il y a un délai entre l'abattage, le dessouchage et la plantation. Le dessouchage aura lieu au 3^{ème} trimestre et la plantation aura lieu en hiver, car il s'agit de la meilleure période pour planter des arbres.
- Sur le marché Popincourt (Richard Lenoir / Oberkampf) : la situation est parfaitement identifiée et le Maire du 11^{ème} arrondissement a décidé de réaffecter en début d'année une enveloppe de crédit d'investissement pour traiter ce problème. Nous avons affecté près de 70 000 euros pour traiter cette situation et nous allons appliquer la même technique de résine expérimentale utilisée sur Richard Lenoir.
- Sur le marché Belleville, la problématique est légèrement différente car nous attendons une opération globale de réaménagement du boulevard. Nous allons traiter et sécuriser les situations les plus problématiques dans le cadre du plan de traitement des pieds d'arbres, décidé pour l'arrondissement et cofinancé avec la mobilisation de la réserve parlementaire de M. Patrick BLOCHE. Pour l'ensemble de ces pieds d'arbres, nous attendons donc cette opération globale de réaménagement du boulevard, dont nous avons bon espoir qu'il soit inscrit au programme d'investissement de la mandature.

Merci. »

M. le Maire : « Merci. Le sujet est donc clairement identifié et il est en cours de traitement. »

Q11201504 Question orale relative à l'Institut Fournier- Centre de santé Chemin Vert, sis 44-50 rue Pétion

M. le Maire : « La dernière question va être posée par M. Michel BILIS. »

M. BILIS : « Lors de sa séance du 4 mars 2015, notre Conseil d'arrondissement avait adopté un vœu relatif au soutien de la municipalité à l'Institut Fournier.

Le vœu adopté était ainsi formulé : « *Que l'administration fiscale revoie son projet de soumettre l'Institut Fournier aux impôts commerciaux et aux taxes qui en découlent* ». Surtout, il était indiqué dans les considérants du vœu qu'une telle mesure (l'assujettissement aux impôts commerciaux et aux taxes qui en découlent) mettrait en péril la stabilité financière et l'existence du centre de santé Fournier Chemin Vert (association Loi de 1901 reconnue d'utilité publique).

Ce centre de santé est ouvert depuis 2013, et l'éventualité, rendue publique, d'un risque quant à sa pérennité a déjà suscité des réactions de vive inquiétude parmi la population de l'arrondissement.

La question que nous formulons à M. le Maire du 11^{ème} arrondissement est :

Est-on en mesure, aujourd'hui, d'apporter une réponse au vœu du conseil d'arrondissement du 4 mars 2015, qui permette de lever les inquiétudes sur le devenir du centre de santé Fournier Chemin Vert ? »

M. le Maire : « En l'absence de Mme Hélène BIDARD, je vais vous communiquer ses éléments de réponse.

Suite au vœu adopté par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris en mars dernier, l'administration fiscale a octroyé à l'Institut Fournier un délai afin de monter un dossier démontrant le caractère social de ses activités, ce qu'elle s'est empressée de faire.

Nous ne disposons pas, pour l'instant, d'éléments nouveaux. Nous sommes régulièrement en contact avec l'Institut Fournier, qui attend toujours une réponse définitive du Ministère des finances. Son dossier est actuellement en cours d'étude à Bercy.

Il est important de rappeler que l'Institut Fournier ne bénéficie pas seulement du soutien de la municipalité du 11^{ème} mais également de celui de la Maire de Paris, de l'Agence Régionale de Santé, et du Secrétaire d'Etat M. Jean-Marie LE GUEN. M. Patrick BLOCHE a également apporté son soutien.

Je vous invite à contacter Mme BIDARD pour plus de renseignements.

Cette dernière séance du Conseil avant l'été est terminée. »

A 00h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.